



# rapport annuel 2022

**Le voyage  
nous transporte**



# Haute direction

\*En date du  
31 octobre 2022



**Annick Guérard**

Présidente et cheffe de la direction



**Joseph Adamo**

Président, Transat Distribution Canada  
Chef de la direction ventes et marketing



**Patrick Bui**

Chef de la direction financière



**Bernard Bussièrès**

Chef des affaires juridiques et des relations gouvernementales et secrétaire corporatif



**Marc-Philippe Lumpé**

Chef des opérations aériennes



**Michèle Barre**

Vice-présidente, programme, gestion des revenus et tarification



**Bruno Leclaire**

Chef de la direction, système d'information et solution numérique



**Debbie Cabana**

Directrice, bureau de la présidente et cheffe de la direction



**Christophe Henebelle**

Chef, ressources humaines, responsabilité d'entreprise et communications

# Conseil d'administration



**Annick Guérard**

Présidente et cheffe de la direction, Transat

1



**Raymond Bachand**

Président du conseil d'administration  
Conseiller stratégique,  
Norton Rose Fulbright

1 2 5



**Ian Rae**

Fondateur et président-directeur général, CloudOps Inc.

3 4



**Valérie Chort**

Vice-présidente, citoyenneté et développement durable, RBC

Directrice générale, Fondation RBC

4 5



**Lucie Chabot**

Administratrice de sociétés

1 2 5



**Stéphane Lefebvre**

Président et chef de la direction, Cirque du Soleil

2



**Daniel Desjardins**

Administrateur de sociétés

1 2 4



**Susan Kudzman**

Administratrice de sociétés

1 3 4



**Julie Tremblay**

Administratrice de sociétés

3 5



**Philippe Sureau**

Membre fondateur  
Administrateur de sociétés

3

## Comités

1 Comité exécutif

2 Comité d'audit

3 Comité des ressources humaines et de la rémunération

4 Comité de gestion des risques et de la responsabilité d'entreprise

5 Comité de gouvernance et nominations

# 2022

## Sommaire financier

en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et des ratios

### Revenus

2022		1 642 038
2021		124 818
2020		1 302 069
2019		2 937 130
2018		2 848 955

### Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

2022		(177 854)
2021		(518 444)
2020		(46 136)
2019		216 021
2018		68 804

### Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée) <sup>1</sup>

2022		(156 752)
2021		(213 885)
2020		(122 175)
2019		192 441
2018		17 195

### Résultat net (perte nette) attribuable aux actionnaires

2022		(445 324)
2021		(389 559)
2020		(496 545)
2019		(32 347)
2018		6 451

	2022	2021	Variance (\$)	Variance (%)
Revenus	1 642 038	124 818	1 517 220	1 215,5
Perte d'exploitation	(303 420)	(401 222)	97 802	24,4
Perte d'exploitation ajustée <sup>1</sup>	(156 752)	(213 885)	57 133	26,7
Perte nette de l'exercice	(445 324)	(389 438)	(55 886)	(14,4)
Perte nette attribuable aux actionnaires	(445 324)	(389 559)	(55 765)	(14,3)
Perte par action diluée	(11,77)	(10,32)	(1,45)	(14,1)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(177 854)	(518 444)	340 591	65,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	322 535	433 195	(110 660)	(25,5)
Actif total	2 271 131	1 897 658	373 473	19,7
Dette à long terme (y compris la tranche à court terme)	664 160	463 180	200 980	43,4
Ratio d'endettement <sup>2</sup>	1,33	1,17	0,16	13,7
Cours de l'action au 31 octobre (TRZ)	2,60	4,39	(1,79)	(40,8)
Actions en circulation à la fin de l'exercice (en milliers)	38 012	37 747	265	0,7

<sup>1</sup> Voir section *Mesures financières non normalisées selon les IFRS*.

<sup>2</sup> Le ratio d'endettement correspond au total du passif divisé par le total de l'actif.

# Le ciel s'éclaircit



**Raymond  
Bachand**

Président du conseil  
d'administration

Conseiller stratégique,  
Norton Rose  
Fulbright Canada  
S.E.N.C.R.L., s.r.l./LLP

Un optimisme prudent revient dans le transport aérien après plus de deux années très difficiles. Les voyageurs d'agrément avaient hâte aux retrouvailles de famille ou aux vacances au soleil. Ils ont été au rendez-vous dès que les contraintes sanitaires ont été assouplies au milieu de l'année 2022 et Transat a su en profiter. La situation demeure néanmoins fragile. Les tensions à l'international et les carences dans les chaînes d'approvisionnement ont provoqué une crise de l'énergie et une poussée brutale de l'inflation. Les hausses répétées des taux d'intérêt destinées à calmer la situation ont causé un ralentissement palpable de l'économie en fin d'année. La demande des voyageurs semble toutefois tenir bon, ce qui est encourageant.

Ces circonstances exigeantes ont confirmé la valeur des orientations adoptées l'an dernier. Transat affirme désormais son positionnement de transporteur aérien. Ce choix a amené une optimisation des routes de notre réseau, la conclusion de partenariats avec d'autres transporteurs et l'élargissement du nombre de destinations via ces ententes. Le conseil d'administration a appuyé ce repositionnement au cœur du plan stratégique et réitère sa confiance envers la présidente et cheffe de la direction Annick Guérard, qui a complété son premier exercice complet à la barre de la Société. Transat peut d'ailleurs compter sur une équipe renouvelée et renforcée; l'entreprise a accueilli en 2022 un nouveau chef des opérations, un nouveau chef de la direction financière, et créé une nouvelle

vice-présidence responsabilité d'entreprise. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration s'est lui aussi renouvelé avec l'accueil de quatre nouveaux membres.

Transat s'oriente habilement et profitera de l'amélioration graduelle du contexte économique. Dans l'intervalle, la renégociation du financement accordé par le gouvernement fédéral permet à l'entreprise de se relever d'une crise sans précédent, qui a provoqué l'effondrement quasi complet des revenus de l'industrie pendant plus d'un an.

En conclusion, j'aimerais souligner qu'au terme de l'exercice, le conseil d'administration a exprimé toute sa reconnaissance et ses meilleurs vœux de retraite à M. Philippe Sureau, pilier de Transat et membre fondateur de la Société. Le moment de dire au revoir est venu pour moi aussi; ce rapport annuel est le dernier que je signe à titre de président du conseil d'administration. Le voyage a été fort agréable, malgré les turbulences. J'ai une affection toute particulière pour Transat, que j'ai revisitée tout au long de ma carrière comme client, partenaire ou administrateur. Je remercie les membres du conseil pour leur sagesse, je salue la compétence de l'équipe de direction et je félicite les employés pour leur savoir-faire et la qualité de la relation qu'ils entretiennent avec la clientèle. Je tiens aussi à remercier les clients québécois et canadiens qui continuent d'être fidèles à Transat, fleuron de chez nous. L'avenir sourira à Transat, à sa formidable équipe et à ses actionnaires.

# La reprise du voyage se confirme

L'exercice terminé le 31 octobre 2022 a été marqué par une évolution rapide et globalement positive du contexte d'opération. Dans cet environnement volatile, Transat a posé des gestes déterminants : nous avons amélioré notre réseau, optimisé nos routes, poursuivi la modernisation de notre flotte et pris livraison de nouveaux appareils, réembauché nos gens, tout en protégeant nos liquidités et en exerçant un contrôle serré des dépenses. Les prochains mois augurent bien et nous sommes outillés pour composer avec les incertitudes qui demeurent.

## L'été du redémarrage

L'économie vigoureuse tout au long de l'année 2021 présageait une relance du voyage pour le congé des fêtes de fin d'année. Si ces espoirs ont été refroidis par une autre vague de contagion de COVID-19, l'été 2022 a ramené une activité soutenue, comparable à l'achalandage prépandémique. Ce redémarrage a été important. Il a démontré que les consommateurs avaient toujours envie de voyager; il a démontré l'attachement des voyageurs à la marque Transat; il nous a permis de renouer avec notre clientèle qui nous avait grandement manqué.

L'exercice 2022 s'est ainsi terminé sur une perspective favorable. Au quatrième trimestre, les coefficients d'occupation ont continué de s'améliorer, approchant les 90% sur la pointe d'été et la forte demande s'est reflétée dans des augmentations de prix soutenues.

## Tendance positive pour 2023

La tendance à l'amélioration devrait se poursuivre en 2023. Le retour à un niveau d'activités et de rentabilité se dessine à l'horizon. Pour l'hiver 2023, la demande demeure soutenue et les réservations atteignent des

niveaux prépandémiques. Même si des éléments hors de notre contrôle pourraient toutefois perturber la courbe de rétablissement, par exemple la perspective d'un ralentissement économique, de même que le prix du carburant ou les taux d'intérêt, nous demeurons confiants et poursuivons avec ardeur la réalisation de notre plan stratégique qui munit l'organisation des moyens nécessaires pour poursuivre son développement.

Sur le plan financier, nous accordons une priorité à la préservation des liquidités. Nous maintenons des mesures de réduction des dépenses et des investissements, et nous avons renégocié nos ententes de financement. Ces discussions nous donnent accès à des liquidités supplémentaires et permettent un report d'échéances pour plus de souplesse d'opération.

## Réseau recentré et nouvelles liaisons à fort potentiel

Nous poursuivons notre plan stratégique visant à faire de la Société un transporteur aérien efficace et concurrentiel, générant une valeur stable et continue pour ses actionnaires.

Nous recentrons nos opérations aériennes avec une présence accrue à l'est du Canada en privilégiant l'exploitation de routes au fort potentiel. En 2022, Transat a enrichi son service d'interligne virtuel grâce à l'ajout des partenaires au Portugal, en Grèce, en Écosse et en Colombie. Ces collaborations s'ajoutent aux partenariats déjà en place et portent à plus de 300 le nombre total de destinations accessibles par la plateforme connectair par Air Transat.

Au cours de l'année, Transat a aussi ouvert les réservations en partage de code avec WestJet et Porter.



**Annick Guérard**  
Présidente et cheffe de la direction

Le redéploiement du réseau et les ententes de collaboration visent à réduire la saisonnalité de nos activités, à accroître nos revenus et à optimiser l'utilisation de notre flotte.

### **Flotte renouvelée et plus performante**

Au cours de l'exercice, nous avons pris livraison de deux Airbus A321LR et avons retourné un Airbus A330 au bailleur de façon anticipée. Nous avons aussi annoncé un accord pour la location à long terme de quatre nouveaux Airbus A321XLR, dont la livraison s'échelonne de 2025 à 2027. Cette flotte renouvelée, et simplifiée à deux types d'appareils, soit les A330 et A321, permettra des économies de carburant substantielles, une souplesse opérationnelle accrue et un entretien plus facile et à meilleur coût.

### **Retour des employés**

La reprise des activités a sonné le rappel d'employés qui avaient été temporairement mis à pied; 1 800 personnes ont été recrutées ou réembauchées durant l'année. Depuis ses débuts il y a 35 ans, Transat s'est démarquée par la qualité de son accueil et l'excellence de son service. Cette valeur centrale de l'entreprise s'incarne dans ses employés dévoués et passionnés. Au terme de l'exercice, Transat comptait 3 900 employés, ce qui équivaut à 75 % des effectifs en place à l'éclatement de la pandémie. Le recrutement d'employés se poursuivra en 2023.

La qualité des relations de travail va de pair avec l'appartenance des employés. Au cours de l'année, nous avons renouvelé les contrats de travail avec nos pilotes et entamé les discussions avec l'association représentant le personnel d'entretien

et les agents de la centrale bagage, qui se sont aussi conclues par une entente quelques jours après la fin de l'exercice 2022.

### **Relance et décarbonation**

Le rétablissement de nos activités est indissociable de notre engagement envers le développement durable, la réduction des émissions et la responsabilité sociale. La création en 2022 d'une vice-présidence responsabilité d'entreprise renforcera ces priorités. Un nouveau plan d'action attendu en 2023 comportera aussi des cibles concernant la diversité et l'inclusion.

Transat agit au meilleur de ses capacités pour réduire son empreinte écologique. Avec notre programme de gestion de carburant et le renouvellement de notre flotte, nous disposerons des appareils les plus écoénergétiques sur le marché. Nous poursuivons par ailleurs notre association au développement du carburant durable d'aviation; Transat est un partenaire d'origine du Consortium SAF+ et a été la première compagnie aérienne au Canada à réserver des quantités de ce carburant à faible teneur en carbone qui sera produit à l'échelle industrielle dans une usine de Montréal. Cette implication dans le développement de solutions de décarbonation est le prolongement de notre engagement de longue date en faveur de la protection de l'environnement. Dans tous les aspects de nos opérations, à notre siège social, jusqu'à destination, Transat, qui a notamment renouvelé sa certification de tourisme durable Travelife, s'efforce de protéger les ressources, les milieux naturels et les communautés.

### **Les éléments de succès sont réunis**

Sous de nombreux aspects, l'exercice 2022 a été exigeant, mais positif. Tous les éléments sont en place pour que nous retrouvions une rentabilité forte et durable aussitôt que le contexte le permettra. Un travail colossal a été accompli depuis deux ans par nos équipes pour réorganiser, repenser, refinancer cette entreprise. Transat est aujourd'hui tournée vers l'avenir, stimulée par une équipe de direction renouvelée et énergisée par le retour de ses employés. Transat continuera d'évoluer, encouragée par la confiance de ses actionnaires et forte de l'appui du conseil d'administration, qui accueillera deux nouveaux administrateurs en 2023, après avoir salué et honoré le départ de deux figures marquantes et importantes de notre conseil. En effet, M. Philippe Sureau, membre fondateur de Transat et contributeur phare de l'industrie du voyage, ainsi que M. Raymond Bachand, président du conseil d'administration et acteur clé de notre paysage économique québécois, nous quitteront après avoir laissé une marque indélébile, tant sur l'histoire de notre compagnie, que sur les gens qui la composent. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur soutien au fil des ans, et à travers une crise historique dont nous nous relevons enfin. Je souligne aussi leur appui et leur confiance depuis que j'occupe le rôle de présidente et cheffe de la direction.

Pour vos efforts et votre support, à toutes et à tous, merci.

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

1.	Avertissement en ce qui concerne les déclarations prospectives.....	6
2.	Mesures financières non normalisées selon les IFRS.....	8
3.	Faits saillants financiers.....	11
4.	Faits saillants de l'exercice.....	12
5.	Aperçu.....	14
6.	Activités consolidées.....	18
7.	Situation financière, trésorerie et sources de financement.....	26
8.	Autres.....	34
9.	Comptabilité.....	35
10.	Risques et incertitudes.....	43
11.	Contrôles et procédures.....	52
12.	Perspectives.....	52
	Rapport de la direction.....	53
	Rapport de l'auditeur indépendant.....	54

## RAPPORT DE GESTION

---

Le présent rapport de gestion passe en revue l'exploitation de Transat A.T. inc., sa performance et sa situation financière pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2021 et doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes. Sauf indication contraire, l'information présentée dans ce rapport de gestion est datée du 14 décembre 2022. Vous trouverez de plus amples renseignements à notre sujet dans le site Web de Transat à l'adresse [www.transat.com](http://www.transat.com) et dans le site SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), dont les lettres d'attestation pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 et la notice annuelle.

Nos états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financières [« IFRS »]. Ce rapport de gestion présente parfois des mesures financières non normalisées selon les IFRS. Se référer à la section Mesures financières non normalisées selon les IFRS pour plus de détails. Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les expressions « Transat », « nous », « notre », « nos » ou la « Société », sauf indication contraire, désignent Transat A.T. inc. et ses filiales.

### 1. AVERTISSEMENT EN CE QUI CONCERNE LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

---

Le présent rapport de gestion contient certaines déclarations prospectives à l'égard de la Société, y compris concernant ses résultats, sa position financière, les impacts de la pandémie de coronavirus [« COVID-19 »], ses perspectives futures et des mesures projetées, dont notamment la reprise graduelle de certains vols et des mesures visant à rehausser sa trésorerie. Ces déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes et d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « viser », « projeter », « prévoir », ainsi que des formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, y compris les renvois à des hypothèses. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Ces déclarations peuvent porter, sans toutefois s'y limiter, sur des observations concernant les stratégies, les attentes, les activités planifiées ou les actions à venir. Les déclarations prospectives sont, de par leur nature, assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux envisagés dans ces déclarations prospectives.

Nous attirons votre attention sur la section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du rapport de gestion et sur la note 2 aux états financiers consolidés, lesquelles décrivent un environnement, des événements et des conditions, notamment dans un contexte de pandémie, qui indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

En raison de la pandémie de COVID-19, l'industrie mondiale du transport aérien et du tourisme a fait face à un effondrement du trafic et de la demande. En dépit des assouplissements des mesures sanitaires et des restrictions de voyage initialement mises en place, les restrictions de voyage et les exigences de vaccination imposées par de nombreux pays, ainsi que les inquiétudes liées à la pandémie et ses répercussions économiques, combinées à l'incertitude liée à un possible ralentissement économique, à l'inflation qui sévit dans de nombreux pays, dont le Canada, et au conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine ont créé une incertitude importante liée à la demande; et les effets se feront encore partiellement sentir pour l'exercice 2023. Pour la saison d'hiver 2022, la Société a déployé un programme d'hiver réduit, qu'elle a dû ajuster à la suite de l'apparition du variant Omicron et des nouvelles mesures restrictives prises par le Canada et d'autres pays. Pour la saison d'été 2022, la Société a également déployé un programme encore réduit, quoique nettement plus proche des niveaux pré-pandémiques. Bien que la situation se soit améliorée notablement depuis le deuxième trimestre 2022, la Société ne peut pas prévoir avec certitude toutes les répercussions de cette situation sur ses activités et ses résultats, la vitesse à laquelle la situation s'améliorera, ni le moment exact du retour à une situation normale. Depuis le début de la pandémie, la Société a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra pas reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la levée de la plupart des restrictions ont permis une nette reprise de ses activités dans le courant de l'année 2022, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2024.

Les déclarations prospectives peuvent différer sensiblement des résultats réels pour diverses raisons comprenant, sans toutefois s’y limiter, la conjoncture économique, l’évolution de la demande compte tenu de la saisonnalité des opérations, les conditions météorologiques extrêmes, les désastres climatiques ou géologiques, la guerre, l’instabilité politique, le terrorisme réel ou appréhendé, l’écllosion d’épidémies ou de maladies, les préférences des consommateurs et leurs habitudes de consommation, la perception des consommateurs à l’égard de la sécurité des services à destination et de la sécurité aérienne, les tendances démographiques, les perturbations du système de contrôle de la circulation aérienne, le coût des mesures portant sur la protection, la sécurité et l’environnement, la concurrence, la capacité de la Société de préserver et de faire croître sa réputation et sa marque, la disponibilité du financement dans le futur, les fluctuations des prix du carburant et des taux de change et d’intérêt, la dépendance de la Société envers des fournisseurs clés, la disponibilité et la fluctuation des coûts liés à nos aéronefs, les technologies de l’information et les télécommunications, l’évolution de la législation, des développements ou procédures réglementaires défavorables, les litiges en cours et les poursuites intentées par des tiers, la capacité de réduire les coûts d’exploitation, la capacité de la Société d’attirer et de conserver des ressources compétentes, les relations de travail, les négociations des conventions collectives et les conflits de travail, les questions de retraite, le maintien d’une couverture d’assurance à des niveaux et conditions favorables et à un coût acceptable, ainsi que d’autres risques expliqués en détail à la section Risques et incertitudes du rapport de gestion.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs précités ne comprend pas tous les facteurs susceptibles d’avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Société. Le lecteur est également prié d’examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d’autres facteurs, et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion reposent sur un certain nombre d’hypothèses sur la conjoncture économique et le marché, ainsi que sur les activités, la situation financière et les opérations de la Société. À titre d’exemples de déclarations prospectives citons, sans toutefois s’y limiter, les déclarations concernant :

- La perspective selon laquelle tant que la Société ne pourra reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d’exploitation et ses résultats d’exploitation.
- La perspective selon laquelle, sous réserve de l’incertitude relative à la continuité d’exploitation tel que décrit à la section Base d’établissement et incertitude relative à la continuité d’exploitation du rapport de gestion et à la note 2 aux états financiers consolidés, la Société sera en mesure de s’acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l’exploitation et d’emprunts sur ses facilités de crédit existantes.
- La perspective selon laquelle, pour l’ensemble de 2023, la Société prévoit déployer une capacité équivalente à 90 % de celle de 2019.
- La perspective selon laquelle, la combinaison de la demande et des prix à la hausse permettra à la Société de faire face à un contexte de coûts plus élevés.
- La perspective selon laquelle, pour l’ensemble de 2023, la Société s’attend à une marge de résultat d’exploitation ajustée d’environ 4 % à 6 %.

En faisant ces déclarations, la Société a supposé, entre autres, qu’aucune restriction en matière de déplacements ou de frontières ne sera imposée par les autorités gouvernementales, que les normes et mesures au niveau de la santé et la sécurité du personnel et des voyageurs imposées par les autorités gouvernementales et aéroportuaires seront conformes à celles actuellement en vigueur, que les voyageurs continueront de voyager malgré mesures sanitaires et autres contraintes imposées en raison de la pandémie, que la main-d’œuvre demeurera disponible tant pour la Société, ses fournisseurs ainsi que les entreprises rendant des services aux voyageurs dans les aéroports, que les facilités de crédit et autres modalités de crédit de ses partenaires commerciaux continueront d’être disponibles comme par le passé et que la direction continuera de gérer les fluctuations de trésorerie pour financer ses besoins en fonds de roulement pour l’exercice complet. Si ces hypothèses se révèlent incorrectes, les résultats réels et les développements pourraient différer considérablement de ceux envisagés dans les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion.

La Société considère que les hypothèses sur lesquelles s’appuient ces déclarations prospectives sont raisonnables.

Ces déclarations reflètent les attentes actuelles concernant des événements et le rendement d’exploitation futurs, et ne sont pertinentes qu’à la date de publication du présent rapport de gestion, et représentent les attentes de la Société à cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d’événements futurs ou autrement, à l’exception de ce qui est exigé par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

## **2. MESURES FINANCIÈRES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS**

---

Ce rapport de gestion est préparé à partir des résultats et des informations financières établis selon les IFRS. En plus des mesures financières selon les IFRS, la direction utilise d'autres mesures non normalisées selon les IFRS afin de mesurer le rendement opérationnel de la Société. Il est probable qu'on ne puisse comparer les mesures financières non normalisées selon les IFRS qu'utilise la Société avec des mesures du même type présentées par d'autres émetteurs, ou celles utilisées par des analystes financiers puisque leurs mesures peuvent avoir des définitions différentes. Les mesures utilisées par la Société ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire et ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement financier calculées selon les IFRS.

Généralement, une mesure financière non normalisée selon les IFRS s'entend d'une mesure chiffrée de la performance financière, de la situation financière ou des flux de trésorerie, antérieurs ou futurs, d'une société qui n'est pas calculée selon les IFRS, ni reconnue par ces dernières. La direction croit que les mesures financières non normalisées selon les IFRS sont importantes puisqu'elles permettent aux utilisateurs de nos états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de nos opérations récurrentes et les tendances connexes, tout en améliorant la transparence et la clarté de nos résultats opérationnels. La direction croit également que ces mesures sont utiles afin de mesurer la capacité de la Société de s'acquitter de ses obligations financières.

En excluant de nos résultats les éléments qui découlent principalement de décisions stratégiques à long terme et/ou qui ne reflètent pas, à notre avis, notre rendement opérationnel de la période, dont la variation de la juste valeur des dérivés, les gains (pertes) à la cession d'actifs, les charges de restructuration, la dépréciation d'actifs, l'amortissement, les gains (pertes) de change, les gains (pertes) sur modification de la dette à long terme et autres éléments inhabituels importants, et en incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période, nous croyons que notre rapport de gestion aide les utilisateurs à mieux analyser nos résultats ainsi que notre capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels. De plus, l'utilisation de mesures non conformes aide les utilisateurs à comparer nos résultats de façon plus pertinente d'une période à l'autre ainsi qu'avec ceux d'autres entreprises de notre secteur.

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société sont les suivantes :

---

<b>Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée)</b>	Résultat d'exploitation (perte d'exploitation) avant charge d'amortissement et dépréciation d'actifs, charge de restructuration et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement opérationnel de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers.
<b>Résultat ajusté (perte ajustée) avant charge d'impôts</b>	Résultat avant charge d'impôt (perte avant charge d'impôts) avant variation de la juste valeur des dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription, gain (perte) à la cession d'entreprises, gain (perte) à la cession d'actifs, charge de restructuration, dépréciation d'actifs, gain (perte) de change et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers.
<b>Résultat net ajusté (perte nette ajustée)</b>	Résultat net (perte nette) attribuable aux actionnaires avant résultat net lié aux activités abandonnées, variation de la juste valeur des dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription, gain (perte) sur modification de la dette à long terme, gain (perte) à la cession d'entreprises, gain (perte) à la cession d'actifs, charge de restructuration, dépréciation d'actifs, gain (perte) de change, réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts différés et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période, net des impôts y afférents. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers. Le résultat net ajusté est également utilisé dans le calcul de la rémunération variable des employés et des membres de la haute direction.
<b>Résultat net ajusté (perte nette ajustée) par action</b>	Résultat net ajusté (perte nette ajustée) divisé par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation servant au calcul du résultat dilué par action.
<b>Dette totale</b>	Dette à long terme plus le montant des obligations locatives, de la subvention publique différée et du passif lié aux bons de souscription, net des coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. La direction utilise la dette totale pour évaluer le niveau d'endettement, les besoins futurs de liquidités et le levier financier de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.
<b>Dette totale nette</b>	Dette totale (décrite ci-haut) moins la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette totale nette est utilisée afin d'évaluer la situation de trésorerie par rapport au niveau d'endettement de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.

---

Les tableaux suivants présentent les rapprochements des mesures financières non normalisées avec les mesures financières les plus comparables des IFRS :

	2022	2021	2020
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	\$	\$	\$
Perte d'exploitation	(303 420)	(401 222)	(425 962)
Éléments spéciaux	1 630	27 572	99 675
Amortissement et dépréciation	153 429	159 765	204 112
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période	(8 391)	—	—
<b>Perte d'exploitation ajustée</b>	<b>(156 752)</b>	<b>(213 885)</b>	<b>(122 175)</b>
Perte avant charge d'impôts	(449 473)	(389 415)	(488 973)
Éléments spéciaux	1 630	27 572	99 675
Variation de la juste valeur des dérivés	9 685	(8 849)	13 715
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(21 989)	(4 934)	—
Gain sur modification de la dette à long terme	(22 191)	—	—
Perte (gain) sur cession d'actifs	(3 934)	(17 347)	11 271
Perte (gain) de change	92 150	(53 260)	3 601
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période	(8 391)	—	—
<b>Perte ajustée avant charge d'impôts</b>	<b>(402 513)</b>	<b>(446 233)</b>	<b>(360 711)</b>
Perte nette attribuable aux actionnaires	(445 324)	(389 559)	(496 545)
Éléments spéciaux	1 630	27 572	99 675
Variation de la juste valeur des dérivés	9 685	(8 849)	13 715
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(21 989)	(4 934)	—
Gain sur modification de la dette à long terme	(22 191)	—	—
Perte (gain) sur cession d'actifs	(3 934)	(17 347)	11 271
Perte (gain) de change	92 150	(53 260)	3 601
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période	(8 391)	—	—
Récupération d'impôts liée aux pertes relatives aux PCAA	(5 347)	—	—
Incidence fiscale	—	—	12 948
<b>Perte nette ajustée</b>	<b>(403 711)</b>	<b>(446 377)</b>	<b>(355 335)</b>
Perte nette ajustée	(403 711)	(446 377)	(355 335)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	37 838	37 747	37 747
<b>Perte nette ajustée par action</b>	<b>(10,67)</b>	<b>(11,83)</b>	<b>(9,41)</b>

	31 octobre 2022	31 octobre 2021	31 octobre 2020
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$
Dette à long terme	664 160	463 180	49 980
Subvention publique différée	169 025	167 394	—
Passif lié aux bons de souscription	24 360	36 557	—
Coûts de financement reportés	(12 552)	(19 368)	—
Obligations locatives	1 087 908	956 358	853 906
<b>Dette totale</b>	<b>1 932 901</b>	<b>1 604 121</b>	<b>903 886</b>
Dette totale	1 932 901	1 604 121	903 886
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(322 535)	(433 195)	(426 433)
<b>Dette totale nette</b>	<b>1 610 366</b>	<b>1 170 926</b>	<b>477 453</b>

### 3. FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2022 \$	2021 \$	2020 \$	Variation	
				2022 %	2021 %
<b>États des résultats consolidés</b>					
Revenus	1 642 038	124 818	1 302 069	1 215,5	(90,4)
Perte d'exploitation	(303 420)	(401 222)	(425 962)	24,4	5,8
Perte nette attribuable aux actionnaires	(445 324)	(389 559)	(496 545)	(14,3)	21,5
Perte de base par action	(11,77)	(10,32)	(13,15)	(14,1)	21,5
Perte diluée par action	(11,77)	(10,32)	(13,15)	(14,1)	21,5
Perte d'exploitation ajustée <sup>1</sup>	(156 752)	(213 885)	(122 175)	26,7	(75,1)
Perte nette ajustée <sup>1</sup>	(403 711)	(446 377)	(355 335)	9,6	(25,6)
Perte nette ajustée par action <sup>1</sup>	(10,67)	(11,83)	(9,41)	9,8	(25,7)
<b>États des flux de trésorerie consolidés</b>					
Activités opérationnelles	(177 854)	(518 444)	(46 136)	65,7	(1 023,7)
Activités d'investissement	(33 783)	4 542	(60 414)	(843,8)	107,5
Activités de financement	99 689	522 071	(33 374)	(80,9)	1 664,3
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 288	(1 407)	1 513	191,5	(193,0)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(110 660)	6 762	(138 411)	(1 736,5)	104,9
<b>États de la situation financière consolidés</b>					
	31 octobre 2022 \$	31 octobre 2021 \$	31 octobre 2020 \$	Variation	
				2022 %	2021 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	322 535	433 195	426 433	(25,5)	1,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés (courant et non courant)	375 557	170 311	308 647	120,5	(44,8)
	698 092	603 506	735 080	15,7	(17,9)
Actif total	2 271 131	1 897 658	2 016 071	19,7	(5,9)
Dettes (courant et non courant)	664 160	463 180	49 980	43,4	826,7
Dettes totales <sup>1</sup>	1 932 901	1 604 121	903 886	20,5	77,5
Dettes totales nettes <sup>1</sup>	1 610 366	1 170 926	477 453	37,5	145,2

<sup>1</sup> Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

## 4. FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

### EFFETS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En raison de la pandémie de COVID-19, l'industrie mondiale du transport aérien et du tourisme a fait face à un effondrement du trafic et de la demande. En dépit des assouplissements des mesures sanitaires et des restrictions de voyage initialement mises en place, les restrictions de voyage et les exigences de vaccination imposées par de nombreux pays, ainsi que les inquiétudes liées à la pandémie et ses répercussions économiques, combinées à l'incertitude liée à un possible ralentissement économique, à l'inflation qui sévit dans de nombreux pays, dont le Canada, et au conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine ont créé une incertitude importante liée à la demande; et les effets se feront encore partiellement sentir pour l'exercice 2023. Pour la saison d'hiver 2022, la Société a déployé un programme d'hiver réduit, qu'elle a dû ajuster à la suite de l'apparition du variant Omicron et des nouvelles mesures restrictives prises par le Canada et d'autres pays. Pour la saison d'été 2022, la Société a également déployé un programme encore réduit, quoique nettement plus proche des niveaux pré-pandémiques. Bien que la situation se soit améliorée notablement depuis le deuxième trimestre 2022, la Société ne peut pas prévoir avec certitude toutes les répercussions de cette situation sur ses activités et ses résultats, la vitesse à laquelle la situation s'améliorera, ni le moment exact du retour à une situation normale. Depuis le début de la pandémie, la Société a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra pas reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la levée de la plupart des restrictions ont permis une nette reprise de ses activités dans le courant de l'année 2022, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2024.

La préservation des liquidités est une priorité pour la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Société a pris les mesures suivantes à l'égard de la pandémie de COVID-19 et d'autres possibilités sont évaluées afin d'atteindre cet objectif :

- Le 9 mars 2022, la Société a renégocié certaines de ses ententes de financement avec le gouvernement du Canada. L'entente de financement non garanti CUGE de la Société a été amendée afin, entre autres, de reporter l'augmentation des taux d'intérêts ainsi que la date jusqu'à laquelle 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés dans l'éventualité où cette entente était remboursée avant le 31 décembre 2023. La facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage a également été amendée afin d'augmenter de 43,3 millions \$ le montant pouvant être tiré.
- Le 29 juillet 2022, la Société a sécurisé un montant additionnel de 100,0 millions \$ par l'intermédiaire du CUGE selon les mêmes termes et conditions que ceux amendés le 9 mars 2022. Cette entente lui permet d'accéder à des liquidités supplémentaires de 100,0 millions \$. De ces liquidités supplémentaires, 80,0 millions \$ s'ajoutent au financement non garanti CUGE et 20,0 millions \$ au financement garanti CUGE. Dans le cadre de la mise en place de ce financement additionnel, la Société a convenu avec tous les prêteurs du report au 29 avril 2024 des maturités initialement prévues le 29 avril 2023. La Société a également convenu du report de la date à laquelle la Société doit se conformer à certaines clauses financières au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). De plus, tel que prévu selon les termes du financement CUGE, un total de 4 687 500 bons de souscriptions, visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de Transat à un prix d'exercice de 3,20 \$ par action, ont également été émis selon les termes renégociés le 9 mars 2022.
- Les changements au financement CUGE négociés le 29 juillet 2022 mettent également à la disposition de la Société une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 50,0 millions \$ sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.
- Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société a effectué des tirages totalisant 213,2 millions \$ sur ses facilités de crédit CUGE. Tel que décrit à la section Financement, le financement disponible s'élève à un maximum de 963,3 millions \$, dont 863,2 millions \$ sont utilisés au 31 octobre 2022.
- Au cours de l'exercice, un Airbus A330 a été retourné au bailleur de façon anticipée.

- La Société ajuste en continu son programme de vol à l'évolution de la situation. Les effets persistants du variant Omicron et les mesures restrictives mises en place par le gouvernement fédéral le 15 décembre 2021 ont eu un impact sur les réservations et les demandes d'annulations. Ainsi, au cours du premier trimestre, la Société a annulé près de 30 % des vols pour les départs prévus de janvier jusqu'à la fin du mois de février. De plus, au début du mois de février, la Société a procédé à l'annulation de vols supplémentaires pour la saison d'hiver, réduisant ainsi la capacité totale de la saison d'hiver d'environ 22 % de celle initialement déployée. Les assouplissements des mesures de restrictions de voyage à l'échelle mondiale, puis la suppression de la plupart d'entre elles, ont entraîné une hausse de la demande. La Société a depuis rétabli un programme de vols représentant une portion importante du volume prépandémique durant la saison estivale.
- La Société poursuit les négociations avec ses fournisseurs afin de bénéficier de réduction de coûts et de modifier les termes de paiement, et continue de mettre en place des mesures de réduction des dépenses et des investissements.
- La Société a continué de se prévaloir de subventions gouvernementales pour les entreprises touchées par la COVID-19. La Subvention Salariale d'Urgence du Canada (« SSUC ») et la Subvention d'Urgence du Canada pour le Loyer (« SUCL ») ont été remplacées par le Gouvernement du Canada par deux nouveaux programmes, soit le Programme de Relance pour le Tourisme et l'Accueil (« PRTA ») et le Programme de Relance pour les Entreprises les Plus Durement Touchées (« PREPDT »). Ces deux programmes, qui ont pris fin le 7 mai 2022, ont permis d'offrir un soutien aux salaires.
- Au 31 octobre 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 322,5 millions \$.

## **ENTENTES DE PARTAGE DE CODE ET INTERLIGNE VIRTUEL**

En 2022, la Société a enrichi son service d'interligne virtuel grâce à l'ajout des partenaires Azores Airlines, Loganair, SKY Express, Air North, AEGEAN Airlines et Viva Air à sa plateforme connectair par Air Transat. Ceux-ci s'ajoutent aux partenariats déjà en place avec EasyJet, Vueling, Avianca et Pascan et portent à plus de 300 le nombre total de destinations accessibles par ce biais.

En mai 2022, la Société a ouvert les réservations en partage de code avec WestJet sur le marché transatlantique.

En octobre 2022, la Société a ouvert les réservations en partage de code avec Porter Airlines.

## **NOUVEAUX BAUX D'AÉRONEFS**

En septembre 2022, la Société a annoncé un accord pour la location à long terme de trois nouveaux Airbus A321XLR, dont la livraison s'échelonnait de 2025 à 2026. L'entente comprend également une option pour un appareil A321XLR supplémentaire qui sera livré en 2027.

En novembre 2022, la Société a conclu une entente pour la livraison de deux Airbus A321LR additionnels, dont la livraison est prévue en 2024, pour un total projeté de 19 A321LR.

## **ENTENTES DE CONVENTIONS COLLECTIVES**

En mai 2022, la Société a conclu avec l'Association internationale des pilotes de lignes (ALPA), représentant l'ensemble de ses pilotes, un accord prolongeant de 3 ans la durée de sa convention collective en vigueur, soit jusqu'au 30 avril 2025.

En octobre 2022, la Société a conclu avec l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleurs de l'aérospatiale (AIMTA), représentant le personnel d'entretien et les agents de la centrale bagage, une nouvelle convention collective de 5 ans, soit jusqu'au 30 avril 2027. Cette nouvelle convention a été ratifiée le 7 novembre 2022.

## 5. APERÇU

---

### LE SECTEUR DES VOYAGES LOISIRS

Le secteur dit des voyages loisirs regroupe principalement des transporteurs aériens s'adressant à une clientèle voyageant pour le loisir, c'est-à-dire principalement pour le tourisme, les vacances, ou pour rendre visite à des proches, mais aussi des voyageurs, des agences de voyages (ayant pignon sur rue ou en ligne), des entreprises offrant des services à destination et des hôteliers. Dans chacun de ces sous-secteurs, on retrouve des entreprises qui ont adopté différents modèles de fonctionnement.

### ACTIVITÉ PRINCIPALE, VISION ET STRATÉGIE

#### Activité principale

Née à Montréal il y a 35 ans, Transat est un joueur phare du voyage loisirs, particulièrement comme transporteur aérien sous la marque Air Transat. Élue meilleure compagnie aérienne loisirs en Amérique du Nord par les passagers aux World Airline Awards 2022 de Skytrax, elle offre l'accès à des destinations internationales, américaines et canadiennes. Renouvelant sa flotte aérienne avec des appareils les plus écoénergétiques de leur catégorie, elle s'engage au profit d'un environnement plus sain, qu'elle sait essentiel pour son activité et les destinations qu'elle dessert. Transat est certifiée Travelife depuis 2018.

#### Stratégie

Dans le cadre de son plan stratégique 2022-2026, Transat s'est donné pour objectif de ramener la Société à la rentabilité et d'achever sa transformation pour atteindre un niveau de rentabilité supérieur au niveau prépandémique, ainsi que de croître dans de nouveaux marchés. Cette phase doit permettre de capitaliser sur les acquis après 2026 pour propulser Transat vers une nouvelle phase de croissance.

### PLAN STRATÉGIQUE ET OBJECTIFS

Pour cela, Transat met en œuvre ou poursuit un certain nombre de changements :

- Le recentrage des activités aériennes et la redéfinition du réseau, avec une présence accrue à Montréal et dans l'Est du Canada, ainsi que la mise en œuvre de partenariats pour solidifier le réseau;
- La réduction des coûts et l'accroissement de l'agilité, notamment par la renégociation d'engagements (flotte, empreinte immobilière), le recentrage sur les activités aériennes et une importante simplification de l'organisation;
- L'optimisation à terme de sa structure de financement;
- L'accroissement de l'efficacité grâce à une flotte rajeunie et resserrée sur deux types d'appareils Airbus (A330 et A321), l'optimisation de l'utilisation des avions, la réduction des effets saisonniers et l'amélioration des pratiques de gestion du revenu.

La Société continue de s'appuyer et de capitaliser sur ses forces :

- Une marque de voyage loisir aimée des voyageurs, à un moment où les vacances et la visite des proches et de la famille sont les fers de lance de la reprise des déplacements aériens;
- Un engagement fort pour l'environnement depuis de nombreuses années;
- Des équipes engagées avec une tradition d'attachement à l'entreprise;
- Un ancrage historique au Québec.

Pour l'exercice 2023, en lien avec son plan stratégique 2022-2026, les objectifs et les indicateurs de performance que Transat poursuivra sont les suivants :

1. Poursuivre le renforcement du réseau, notamment avec la mise en place de partenariats, afin d'accroître l'utilisation des appareils et s'ouvrir à de nouveaux marchés, et avec l'implantation d'une solution technologique pour la tarification dynamique;
2. Préserver les liquidités et optimiser la trésorerie pour soutenir la reprise et le développement des activités;
3. Poursuivre la rationalisation de la flotte notamment par l'arrivée de nouveaux appareils A321LR et la mise en œuvre du programme d'affectation indifférenciée sur plusieurs types d'appareils (« Mixed Fleet Flying »);
4. Optimiser la structure de capital;
5. Accélérer la croissance des revenus accessoires;
6. Améliorer la performance du centre d'appels.

## REVUE DES OBJECTIFS ET RÉALISATIONS POUR 2022

Les principaux objectifs pour l'exercice 2022 ainsi que les réalisations se détaillaient comme suit :

### **Poursuivre la relance des opérations en augmentant le volume et les niveaux d'emploi au cours des saisons hiver et été afin de préparer le retour à des niveaux prépandémiques au plus tard en 2023**

La Société a ajusté en continu son programme de vol à l'évolution de la situation. Les effets persistants du variant Omicron et les mesures restrictives mises en place par le gouvernement fédéral le 15 décembre 2021 ont eu un impact sur les réservations et les demandes d'annulations. Ainsi, au cours du premier trimestre, la Société a annulé près de 30 % des vols pour les départs prévus de janvier jusqu'à la fin du mois de février. De plus, au début du mois de février, la Société a procédé à l'annulation de vols supplémentaires pour la saison d'hiver, réduisant ainsi la capacité totale de la saison d'hiver d'environ 22 % de celle initialement déployée. Les assouplissements des mesures de restrictions de voyage à l'échelle mondiale, puis la suppression de la plupart d'entre elles, ont entraîné une hausse de la demande. La Société a depuis rétabli un programme de vols représentant une portion importante du volume prépandémique durant la saison estivale.

Au 31 octobre 2022, l'effectif totalise près de 3 900 personnes, en hausse d'environ 1 800 personnes par rapport à l'an dernier, ce qui représente environ 75 % de l'effectif prépandémie.

### **Préserver les liquidités et optimiser la trésorerie pour soutenir la reprise et le développement des activités**

En renégociant certains termes de l'entente conclue avec le gouvernement du Canada, tel qu'évoqué plus loin, et en mettant en œuvre les mesures évoquées aux paragraphes suivants, la Société s'est donné les moyens de reprendre ses opérations progressivement. Ainsi, en 2022, la Société a rétabli un programme de vols représentant une portion importante du volume prépandémique durant la saison estivale.

La Société a poursuivi pendant tout l'exercice les négociations avec ses fournisseurs afin de bénéficier de réduction de coûts et de modifier les termes de paiement, et continue de mettre en place des mesures de réduction des dépenses et des investissements.

La Société a continué de se prévaloir de subventions gouvernementales pour les entreprises touchées par la COVID-19. La Subvention Salariale d'Urgence du Canada (« SSUC ») et la Subvention d'Urgence du Canada pour le Loyer (« SUCL ») ont été remplacées par le Gouvernement du Canada par deux nouveaux programmes, soit le Programme de Relance pour le Tourisme et l'Accueil (« PRTA ») et le Programme de Relance pour les Entreprises les Plus Durement Touchées (« PREPDT »). Ces deux programmes, qui ont pris fin le 7 mai 2022, ont permis d'offrir un soutien aux salaires.

Au cours de l'exercice, un Airbus A330 a été retourné au bailleur de façon anticipée.

## **Poursuivre la rationalisation de la flotte notamment par l'arrivée de nouveaux appareils A321LR et la mise en œuvre du programme d'affectation indifférenciée sur plusieurs types d'appareils (« Mixed Fleet Flying ») et préparer les évolutions nécessaires pour les cinq prochaines années**

Au cours de l'exercice, la Société a pris livraison de deux Airbus A321LR et a retourné un Airbus A330 au bailleur de façon anticipée. De plus, en septembre 2022, la Société a annoncé un accord pour la location à long terme de trois nouveaux Airbus A321XLR, dont la livraison s'échelonne de 2025 à 2026. L'entente comprend également une option pour un appareil A321XLR supplémentaire qui sera livré en 2027. Les A321XLR permettent une grande flexibilité opérationnelle et répondent bien aux besoins d'Air Transat, tant pour la saison d'hiver que pour la saison estivale. L'ensemble de ces changements, ainsi que les appareils dont la Société doit prendre livraison au cours des exercices 2023 et 2024, permettent à la Société de disposer d'une flotte adaptée à la reprise postpandémique et la croissance de ses activités.

En août 2022, la Société a reçu l'approbation de Transports Canada pour l'utilisation du programme d'affectation indifférenciée sur plusieurs types d'appareils (« Mixed Fleet Flying ») pour les Airbus A321 et A330. Ce programme autorise les pilotes accrédités à opérer sur les Airbus A321 et A330 sans distinction, ainsi qu'à mutualiser les activités de formation et de vérification qui leur sont exigées pour ces appareils.

## **Déployer la stratégie de partenariats par la mise en place de plusieurs accords d'interligne ou de partage de codes**

En 2022, la Société a mis en place deux partenariats en partage de code. Le premier, lancé en mai 2022 avec Westjet, permet de connecter, à Montréal et à Toronto, certains vols transatlantiques d'Air Transat à des vols domestiques et américains de Westjet et Westjet Encore.

Le second partenariat, mis en place en octobre 2022 avec Porter Airlines pour des vols à compter du 2 novembre 2022, permet de connecter, à l'aéroport de Montréal, les vols d'Air Transat aux vols de Porter depuis Toronto Billy Bishop et Halifax.

Ces ententes s'inscrivent dans la stratégie de développement du réseau d'Air Transat par le biais de partenariats, afin de proposer plus d'options à la clientèle, diversifier notre réseau de routes transfrontalières et s'ouvrir à de nouveaux marchés plus rapidement en combinant nos forces de façon complémentaire avec ces partenaires.

## **Reconsidérer les financements en place et optimiser la structure de capital**

Tel que décrit à la section Financement, la Société a renégocié certains termes de l'entente conclue avec le gouvernement du Canada. Le 9 mars 2022, l'entente de financement non garanti CUGE de la Société a été amendée afin, entre autres, de reporter l'augmentation des taux d'intérêts ainsi que la date jusqu'à laquelle 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés dans l'éventualité où cette entente était remboursée avant le 31 décembre 2023. La facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage a également été amendée afin d'augmenter de 43,3 millions \$ le montant pouvant être tiré. Le 29 juillet 2022, la Société a sécurisé un montant additionnel de 100,0 millions \$ par l'intermédiaire du CUGE selon les mêmes termes et conditions que ceux amendés le 9 mars 2022. Cette entente lui permet d'accéder à des liquidités supplémentaires de 100,0 millions \$. De ces liquidités supplémentaires, 80,0 millions \$ s'ajoutent au financement non garanti CUGE et 20,0 millions \$ au financement garanti CUGE. Dans le cadre de la mise en place de ce financement additionnel, la Société a convenu avec tous les prêteurs du report au 29 avril 2024 des maturités initialement prévues le 29 avril 2023. La Société a également convenu du report de la date à laquelle la Société doit se conformer à certaines clauses financières au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). De plus, tel que prévu selon les termes du financement CUGE, un total de 4 687 500 bons de souscriptions, visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de Transat à un prix d'exercice de 3,20 \$ par action, ont également été émis selon les termes renégociés le 9 mars 2022.

Les changements au financement CUGE négociés le 29 juillet 2022 mettent également à la disposition de la Société une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 50,0 millions \$ sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

## **Déployer une stratégie globale de responsabilité d'entreprise et fixer des objectifs concrets de décarbonation**

En 2022, la Société a créé une nouvelle vice-présidence, responsabilité d'entreprise, afin de renforcer son engagement sur les plans environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Le mandat de cette nouvelle équipe est de mieux appuyer les objectifs prioritaires de son plan stratégique à ce titre, qui inclut la promotion de la diversité et l'inclusion en milieu de travail et la décarbonation de ses activités.

Transat est alignée avec l'objectif de l'industrie aérienne d'atteindre zéro émission nette en 2050. En 2022, un comité transversal de décarbonation a été mis en place afin de développer le plan d'action climatique, incluant l'identification de cibles à moyen terme de réduction d'émissions de carbone et d'approvisionnement en carburant d'aviation durable (SAF).

## CAPACITÉ DE RÉALISER LES OBJECTIFS

Notre capacité de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés dépend de nos ressources financières et non financières, qui ont toutes contribué par le passé au succès de nos stratégies et à l'atteinte de nos objectifs.

Nos ressources financières se composent de ce qui suit :

---

<b>Trésorerie</b>	Nous comptons sur des soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (non détenus en fiducie ou autrement réservés) de 322,5 millions \$ au 31 octobre 2022.
<b>Facilités de crédit</b>	Nous pouvons également compter, entre autres, sur une facilité de crédit à terme rotatif de 50,0 millions \$ et sur une facilité de crédit à court terme subordonnée de 70,0 millions \$ venant à échéance le 29 avril 2024 aux fins de nos opérations. De plus, tel que décrit à la section Financement, le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son accord avec le gouvernement du Canada. La nouvelle entente lui permet d'emprunter des liquidités maximales de 843,3 millions \$, dont 743,2 millions \$ est utilisé, par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE). La section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du présent rapport de gestion et la note 2 aux états financiers consolidés contiennent plus de détails à ce sujet.

---

Nos ressources non financières comprennent :

---

<b>Marque</b>	La Société continue de renforcer son image de marque distincte et sa réputation, y compris par son approche en matière de tourisme durable.
<b>Structure</b>	La structure intégrée permet d'assurer un meilleur contrôle de la qualité de nos produits et services et facilite l'implantation de programmes de gains d'efficacité.
<b>Ressources humaines</b>	Les employés travaillent en équipe et sont engagés à assurer la satisfaction globale des clients et à participer à l'amélioration de l'efficacité de la Société. En outre, nous croyons que la Société bénéficie d'une solide direction.
<b>Relations avec les fournisseurs</b>	La Société entretient depuis plus de 35 ans des relations privilégiées avec de nombreux fournisseurs locaux et à destination, dont les hôteliers.

---

Sous réserve de l'incertitude liée à la continuité d'exploitation décrite à la section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du présent rapport de gestion et à la note 2 aux états financiers consolidés, Transat dispose des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés pour 2023 et continuer de tirer parti de ses stratégies à long terme.

## 6. ACTIVITÉS CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars)	2022	2021	2020	Variation	
	\$	\$	\$	%	%
<b>Revenus</b>	<b>1 642 038</b>	124 818	1 302 069	1 215,5	(90,4)
<b>Charges d'exploitation</b>					
Carburant d'aéronefs	526 152	22 373	258 947	2 251,7	(91,4)
Coûts liés à la prestation de services touristiques	355 250	31 958	431 562	1 011,6	(92,6)
Salaires et avantages du personnel	288 889	122 770	239 250	135,3	(48,7)
Amortissement et dépréciation	153 429	159 765	204 112	(4,0)	(21,7)
Frais d'aéroports et de navigation	128 318	13 032	77 622	884,6	(83,2)
Frais de vente et de distribution	116 105	13 020	97 086	791,7	(86,6)
Entretien d'aéronefs	114 159	48 832	110 413	133,8	(55,8)
Loyer d'aéronefs	6 018	—	23 358	100,0	(100,0)
Autres coûts aériens	162 082	24 643	109 424	557,7	(77,5)
Autres	90 949	57 371	75 410	58,5	(23,9)
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	2 477	4 704	1 172	(47,3)	301,4
Éléments spéciaux	1 630	27 572	99 675	(94,1)	(72,3)
	<b>1 945 458</b>	526 040	1 728 031	269,8	(69,6)
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>(303 420)</b>	(401 222)	(425 962)	24,4	5,8
Coûts de financement	105 314	77 024	48 049	36,7	60,3
Revenus du financement	(12 982)	(4 441)	(13 625)	192,3	(67,4)
Variation de la juste valeur des dérivés	9 685	(8 849)	13 715	(209,4)	164,5
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(21 989)	(4 934)	—	345,7	100,0
Gain sur modification de la dette à long terme	(22 191)	—	—	100,0	—
Perte (gain) sur cession d'actifs	(3 934)	(17 347)	11 271	(77,3)	253,9
Perte (gain) de change	92 150	(53 260)	3 601	(273,0)	1 579,0
<b>Perte avant charge d'impôts</b>	<b>(449 473)</b>	(389 415)	(488 973)	(15,4)	20,4
<b>Impôts sur le résultat (récupération)</b>					
Exigibles	(3 174)	(52)	(4 376)	(6 003,8)	98,8
Différés	(975)	75	12 168	(1 400,0)	(99,4)
	<b>(4 149)</b>	23	7 792	(18 139,1)	(99,7)
<b>Perte nette de l'exercice</b>	<b>(445 324)</b>	(389 438)	(496 765)	(14,4)	21,6
<b>Résultat net (perte nette) attribuable aux :</b>					
Actionnaires	(445 324)	(389 559)	(496 545)	(14,3)	21,5
Participations ne donnant pas le contrôle	—	121	(220)	(100,0)	155,0
	<b>(445 324)</b>	(389 438)	(496 765)	(14,4)	21,6
<b>Perte par action :</b>					
De base	(11,77)	(10,32)	(13,15)	(14,1)	21,5
Dilué	(11,77)	(10,32)	(13,15)	(14,1)	21,5

## REVENUS

Nous tirons nos revenus des voyageurs expéditifs, du transport aérien, des agences de voyages, de la distribution, des voyageurs réceptifs et des services offerts à destination.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, nos revenus ont augmenté de 1 517,2 millions \$. Cette hausse importante découle principalement du fait que la Société avait dû cesser ses opérations aériennes du 29 janvier 2021 au 30 juillet 2021, et aussi réduire son offre afin de s'ajuster à la demande tout au long de l'exercice 2021. Comparativement à l'exercice correspondant de l'exercice 2019, les revenus ont diminué de 44,1 %.

L'augmentation des revenus de l'hiver 2022 a été freinée par la chute drastique de la demande et par des annulations massives de réservations à la suite de l'apparition du variant Omicron au cours du premier trimestre et des nouvelles mesures restrictives mises en place par le gouvernement fédéral le 15 décembre 2021. La Société a ainsi annulé initialement près de 30 % des vols pour les départs prévus en janvier jusqu'à la fin du mois de février. De plus, au début du mois de février, la Société a procédé à l'annulation de vols supplémentaires pour la saison d'hiver, réduisant ainsi la capacité totale de la saison d'hiver d'environ 22 % de celle initialement déployée.

Pour la saison d'été 2022, la Société a également déployé un programme réduit, bien que nettement plus proche des niveaux prépandémiques. Comparativement à la période correspondante de l'exercice 2019, les revenus ont diminué de 22,3 %. Pour la saison estivale 2022, la capacité offerte représentait 87 % de celle mise en marché en 2019, alors que celle sur le programme transatlantique, le principal programme durant cette période, correspondait à 74 % de celle de 2019. Dans l'ensemble, le nombre de voyageurs a diminué de 21 %, comparativement à 2019. Le retour graduel de la demande, combiné à la hausse des prix du carburant, ont contribué à la hausse des prix de vente moyens comparativement à ceux de 2019. Pour le programme transatlantique, les prix de vente ont affiché une hausse moyenne de 7 %.

## CHARGES D'EXPLOITATION

Nos charges d'exploitation totales ont augmenté de 1 419,4 millions \$ (269,8 %) au cours de l'exercice par rapport à 2021. Cette augmentation est attribuable à la hausse de notre capacité mise en marché par rapport aux périodes correspondantes de 2021, due à l'augmentation de la demande par rapport à l'an dernier.

### Carburant d'aéronefs

La dépense de carburant d'aéronefs a augmenté de 503,8 millions \$ au cours de l'exercice. Cette augmentation résulte principalement de la hausse de la capacité par rapport à 2021, combinée à la hausse importante des prix du carburant qui ont augmenté de 88 % (241,8 millions \$) pour l'exercice, comparativement à l'exercice correspondant de 2021.

### Coûts liés à la prestation de services touristiques

Les coûts liés à la prestation de services touristiques sont engagés par nos voyageurs. Ils comprennent principalement le coût des chambres d'hôtels et le coût de sièges réservés auprès d'autres transporteurs aériens qu'Air Transat, ainsi que les coûts de transfert et d'excursions. L'augmentation de 323,3 millions \$ résulte principalement de la hausse du nombre de forfaits vendus par rapport à 2021.

### Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel ont augmenté de 166,1 millions \$ (135,3 %) pour s'établir à 288,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Principalement en raison de la reprise graduelle de ses activités aériennes et aux rappels d'employés depuis juillet 2021.

Jusqu'au 30 avril 2022, la Société s'est prévalu de subventions salariales pour les entreprises touchées par la COVID-19 pour ses effectifs au Canada. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société s'est prévalu du PRTA et du PREPDT; ainsi, un montant de 24,4 millions \$ a été comptabilisé en lien avec ces programmes. Le PRTA et le PREPDT se sont terminés le 7 mai 2022. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Société s'est prévalu de la SSUC: des montants de 25,8 millions \$ et 80,9 millions \$ respectivement, ont été comptabilisés en lien avec les employés actifs et pour les employés inactifs, qui correspond aux salaires qui leur ont été versés.

## Amortissement et dépréciation

L'amortissement inclut l'amortissement et les pertes de valeurs attribuables aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles. L'amortissement et dépréciation a diminué de 6,3 millions \$ (4,0 %) au cours de l'exercice 2022. Cette baisse est principalement attribuable à l'amortissement accéléré de certains droits d'utilisation liés à la flotte qui avait été comptabilisé au cours de l'exercice 2021. Cette diminution a été partiellement compensée par l'entrée en service de quatre Airbus A321LR en 2021 et de deux autres en 2022.

## Frais d'aéroports et de navigation

Les frais d'aéroports et de navigation comprennent principalement les droits exigés par les aéroports et les exploitants de services de navigation aérienne. Au cours de l'exercice, ces frais ont augmenté de 115,3 millions \$, comparativement à 2021. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation de la capacité mise en marché comparativement à 2021 ainsi qu'à la hausse des prix.

## Frais de vente et de distribution

Les frais de vente et de distribution comprennent les commissions (soit les frais payés par les voyageurs aux agences de voyages pour leurs services à titre d'intermédiaires entre le voyageur et le consommateur), les frais de carte de crédit, les frais de distribution et les frais de commercialisation. Les frais de vente et de distribution se sont élevés à 116,1 millions \$, soit une augmentation de 103,1 millions \$ par rapport à l'exercice 2021. Cette augmentation découle principalement de la hausse des revenus. L'augmentation est également attribuable à la hausse des dépenses de publicité à la suite de la reprise graduelle de nos activités, à l'augmentation des ventes des forfaits auxquelles sont associées des commissions plus élevées et aux frais liés à l'annulation de réservations.

## Entretien d'aéronefs

Les coûts d'entretien d'aéronefs comprennent les frais non capitalisables engagés par Air Transat, principalement pour le maintien en état des moteurs et des cellules sur les aéronefs, ainsi qu'en lien avec la provision pour conditions de retour. Comparativement à 2021, ces dépenses ont augmenté de 65,3 millions \$ (133,8 %) au cours de l'exercice. Cette augmentation est due à la hausse de la capacité mise en marché par rapport à 2021.

## Loyer d'aéronefs

Les loyers d'aéronefs correspondent aux loyers variables d'aéronefs. Au cours de l'exercice, les loyers d'aéronefs se sont élevés à 6,0 millions \$ en 2022 (nil en 2021). Cette augmentation est due à une hausse de notre capacité par rapport à 2021.

## Autres coûts aériens

Les autres coûts aériens sont principalement composés des frais de manutention, des dépenses d'équipage, des frais de commissariat et d'autres frais liés à la compagnie aérienne. Les autres coûts aériens ont augmenté de 137,4 millions \$ au cours de l'exercice, comparativement à 2021. Cette augmentation est due à une hausse de notre capacité par rapport à 2021.

## Autres

Les autres frais ont augmenté de 33,6 millions \$ (58,5 %) au cours de l'exercice, comparativement à 2021. Cette hausse découlent de la hausse de notre volume d'activités par rapport à 2021.

## Quote-part du résultat net d'une coentreprise

Notre quote-part du résultat net d'une coentreprise correspond à notre quote-part du résultat net de Desarrollo Transimar, notre coentreprise en hôtellerie. Pour l'exercice, notre quote-part de la perte nette s'élève à 2,5 millions \$, comparativement à 4,7 millions \$ pour 2021. Les activités de notre coentreprise en hôtellerie ont progressivement repris par rapport à 2021. De plus, certains actifs avaient été dépréciés au cours de l'exercice clos le 31 octobre de 2021.

## Éléments spéciaux

	2022	2021
	\$	\$
<b>Éléments spéciaux</b>		
Indemnités de départ	847	6 739
Dépréciation d'actifs	783	–
Dépréciation des soldes des contrats et d'autres actifs	–	24 333
Dépréciation de la flotte (incluant actifs liés au droit d'utilisation)	–	9 117
	<b>1 630</b>	<b>40 189</b>
<b>Éléments spéciaux liés à la transaction avec Air Canada</b>		
Paielement de résiliation	–	(12 500)
Honoraires professionnels	–	6 106
Renversement de charge de rémunération	–	(6 223)
	–	(12 617)
	<b>1 630</b>	<b>27 572</b>

Les éléments spéciaux incluent généralement les charges de restructuration et d'autres éléments inhabituels importants, incluant les pertes de valeurs.

### Éléments spéciaux

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale depuis le début de l'année 2020, les activités de l'entreprise ont été fortement perturbées. Ainsi, la Société a dû effectuer d'importantes réductions de capacité, principalement en 2021, et a comptabilisé des charges de dépréciation à cet effet ainsi que d'autres charges. Ces charges et pertes de valeur sont incluses dans les Éléments spéciaux.

Au 31 octobre 2022, les éléments spéciaux incluent une charge pour indemnités de départ de 0,8 million \$ qui correspond aux coûts estimés des indemnités de cessation d'emploi et une charge de dépréciation d'actifs de 0,8 million \$ relativement à la dépréciation de stocks de pièces de rechange durables de Boeing 737.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, les éléments spéciaux incluent la dépréciation des soldes de contrats de 21,9 millions \$ en lien avec les commissions, les frais liés au système de distribution mondial et les frais de carte de crédit qui ne seront pas remboursés à la Société dans le cadre des remboursements offerts aux voyageurs. De plus, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 2,4 millions \$ en lien avec les dépôts liés à un aéronef déprécié.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, il a été déterminé qu'un Airbus A330 loué ne sera plus utilisé jusqu'à son retour au bailleur. Une charge de dépréciation totalisant 9,1 millions \$ a été comptabilisée à cet effet.

En raison de la pandémie de COVID-19, la Société a entrepris la réduction de son effectif au moyen de mises à pied permanentes. Des indemnités de départs de 6,7 millions \$ ont été comptabilisées en 2021, dont 5,2 millions \$ est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs au 31 octobre 2021. La provision comprend les coûts estimés des avis et des indemnités de cessation d'emploi estimées prévues dans les conventions collectives de la Société et les lois en vigueur, dont le montant pourrait être ajusté selon divers facteurs comme le préavis pertinent et le nombre d'employés en mise à pied et la période pendant laquelle ils le demeurent.

## Éléments spéciaux liés à la transaction avec Air Canada

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, le montant convenu de 12,5 millions \$ de frais de résiliation de la convention d'arrangement acquitté par Air Canada, des honoraires professionnels de 6,1 millions \$ ainsi qu'un renversement des charges de rémunération de 6,2 millions \$ ont été comptabilisés en lien avec la transaction résiliée avec Air Canada. Les charges de rémunération étaient principalement liées aux régimes de rémunération à base d'actions qui incluent une clause de changement de contrôle ainsi qu'aux ajustements comptabilisés aux provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions. La comptabilisation des charges de rémunération à titre d'éléments spéciaux découlait de l'offre d'Air Canada, qui rendait probable l'atteinte du critère de changement de contrôle inclus dans certains régimes de rémunération à base d'actions de la Société et qui, également, modifiait la période d'acquisition des droits. À la suite de la résiliation de la convention d'arrangement avec Air Canada, la Société a comptabilisé des renversements de charges de rémunération visant à réduire et même annuler certaines provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions, pour lesquelles le seuil de critère de performance n'a pas été atteint.

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Compte tenu de ce qui précède, nous avons enregistré une perte d'exploitation de 303,4 millions \$ au cours de l'exercice, comparativement à 401,2 millions \$ en 2021. Les résultats d'exploitation par saison se résument comme suit:

(en milliers de dollars)	2022 \$	2021 \$	2020 \$	Variation	
				2022 %	2021 %
<b>Saison d'hiver</b>					
Revenus	560 595	49 489	1 264 097	1 032,8	(96,1)
Charges d'exploitation	721 949	234 017	1 318 714	208,5	(82,3)
Perte d'exploitation	(161 354)	(184 528)	(54 617)	12,6	(237,9)
Perte d'exploitation (%)	(28,8)	(372,9)	(4,3)	92,3	(8 529,9)
<b>Saison d'été</b>					
Revenus	1 081 443	75 329	37 972	1 335,6	98,4
Charges d'exploitation	1 223 509	292 023	409 317	319,0	(28,7)
Perte d'exploitation	(142 066)	(216 694)	(371 345)	34,4	41,6
Perte d'exploitation (%)	(13,1)	(287,7)	(977,9)	95,4	70,6

Pour la saison d'hiver, nous avons enregistré une perte d'exploitation de 161,4 millions \$ (28,8 %), comparativement à 184,5 millions \$ (372,9 %) en 2021. L'amélioration du résultat d'exploitation est attribuable à la reprise progressive et partielle des opérations aériennes. Cette amélioration du résultat a fortement été atténuée par la hausse importante des prix du carburant. Au début du mois de février, la Société a procédé à l'annulation de vols supplémentaires pour la saison d'hiver réduisant ainsi la capacité totale de la saison d'hiver d'environ 22 % de celle initialement déployée. La société a annulé les vols en raison de la chute de la demande et des annulations de réservations à la suite de l'apparition du variant Omicron et des mesures restrictives mises en place par le gouvernement fédéral le 15 décembre 2021. En raison de la pandémie de COVID-19, la demande pour la saison d'hiver est demeurée faible et la capacité de la Société mise en marché ne représentait qu'une fraction de celle de 2019 pour l'hiver 2022.

Durant l'été, la perte d'exploitation s'établit à 142,1 millions \$ (13,1 %), par rapport à 216,7 millions \$ (287,7 %) pour l'année précédente. L'amélioration de notre résultat d'exploitation découle de la reprise partielle et graduelle de nos activités. La hausse importante des prix du carburant ainsi que la détérioration du dollar par rapport au dollar américain ont fortement atténuées l'amélioration de notre résultat d'exploitation pour la saison estivale. Pour les troisièmes trimestres 2021 et 2020, les opérations aériennes étaient suspendues. Depuis la reprise des opérations aériennes, la demande et la capacité de la Société mise en marché demeurent inférieures à celles de 2019. Cependant, la reprise de la demande est plus marquée en 2021 qu'en 2020 et celle-ci continue de progresser. En 2020, la chute du résultat d'exploitation a été accentuée par les éléments spéciaux et par le règlement défavorable des contrats de dérivés liés au carburant.

Au cours de la saison d'hiver, nous avons affiché une perte d'exploitation ajustée de 87,4 millions \$ (15,6 %), comparativement à une perte d'exploitation ajustée de 104,6 millions \$ (211,3 %) en 2021. Durant la saison d'été, nous avons enregistré une perte d'exploitation ajustée de 69,4 millions \$ (6,4 %), par rapport à 109,3 millions \$ (145,1 %) en 2021. Globalement, pour l'exercice, nous avons affiché une perte d'exploitation ajustée de 156,8 millions \$ (9,5 %), comparativement à 213,9 millions \$ (171,4 %) en 2021.

## AUTRES CHARGES ET REVENUS

### Coûts de financement

Les coûts de financement incluent les intérêts sur l'obligation locative, la dette à long terme et autres intérêts, les frais d'attente, les frais de mise en place ainsi que les frais financiers, nets des produits de la subvention publique différée. Les coûts de financement ont augmenté de 28,3 millions \$ (36,7 %) en 2022 comparativement à 2021. L'augmentation est due à l'augmentation de la dette à la suite de la mise en place de facilités de crédit avec le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du CUGE. En 2021, la Société avait encouru des frais d'intérêts, des frais d'attente et des frais de mise en place liés à l'entente de crédit subordonnée de 70,0 millions \$.

### Revenus de financement

Les revenus de financement ont augmenté de 8,5 millions \$ (192,3 %) au cours de l'exercice comparativement à 2021, principalement en raison de la hausse des soldes moyens de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la hausse des taux d'intérêt par rapport à 2021. De plus, à la suite de l'entente de règlement conclue avec les autorités fiscales concernant le traitement fiscal relativement à la déductibilité fiscale des pertes liées aux PCAA (Papier commercial adossé à des actifs), la Société a comptabilisé, au cours de l'exercice, des revenus d'intérêts pour un montant de 2,1 millions \$.

### Variation de la juste valeur des dérivés

La variation de la juste valeur des dérivés correspond à la variation, au cours de la période, de la juste valeur du portefeuille des instruments financiers qui sont détenus et utilisés par la Société aux fins de la gestion du risque lié à la fluctuation des prix du carburant et des taux de change, ainsi qu'à la variation de la juste valeur de l'option de prépaiement du financement non garanti CUGE.

Au cours de l'exercice 2022, la Société a recommencé à utiliser des dérivés liés au carburant et aux devises afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant et des taux de change. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la juste valeur des instruments financiers dérivés liés au carburant d'aéronefs et aux devises a diminué de 7,9 millions \$. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse de la juste valeur des dérivés liés au carburant. Au cours de l'exercice, la juste valeur de l'option de prépaiement du financement non garanti CUGE a diminué de 1,8 million \$. En 2021, l'augmentation de 8,8 millions \$ de la juste valeur des dérivés est principalement attribuable à l'arrivée à échéance des dérivés liés au carburant.

### Réévaluation du passif lié aux bons de souscription

La réévaluation du passif lié aux bons de souscription représente la variation de la juste valeur des bons de souscription au cours de la période. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la juste valeur des bons de souscription a diminué de 22,0 millions \$ principalement en raison de la diminution du cours de clôture de l'action de 4,39 \$ à 2,60 \$ entre le 31 octobre 2021 et le 31 octobre 2022.

### Gain sur modification de la dette à long terme

Le 9 mars 2022, la Société a renégocié certains termes de l'entente qui avait été conclue avec le gouvernement du Canada pour le financement non garanti CUGE. La Société a conclu que les modifications liées aux intérêts selon l'entente amendée du 9 mars 2022 n'étaient pas substantielles telles que définies selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Ainsi, au 9 mars 2022, la valeur comptable du financement non garanti CUGE a été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 22,2 millions \$ a été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme.

### Gain sur cession d'actifs

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022, le gain sur cession d'actif de 3,9 millions \$ est principalement dû au retour anticipé au bailleur d'un Airbus A330. Cette résiliation de bail a entraîné la comptabilisation d'un gain de 4,1 millions \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 4,0 millions \$ et d'autres actifs et passifs totalisant 0,1 million \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, le gain de 17,3 millions \$ est principalement attribuable à la résiliation de baux d'aéronefs, soit quatre Airbus A330 et un Boeing 737-800. Le gain sur résiliation de baux d'aéronefs est de 14,6 millions \$ et résulte du renversement d'obligations locatives de 20,0 millions \$, d'immobilisations corporelles de 9,3 millions \$ et de provisions pour condition de retour de 3,9 millions \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour quatre de ces baux d'aéronefs avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Société a comptabilisé un gain sur résiliation de baux de 2,6 millions \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 22,1 millions \$ et d'immobilisations corporelles de 19,5 millions \$.

### Perte (gain) de change

Pour l'exercice, nous avons affiché une perte de change de 92,2 millions \$, comparativement à un gain de change de 53,3 millions \$ en 2021. En 2022, la perte de change est principalement attribuable à l'effet défavorable des taux de change sur les obligations locatives liées aux aéronefs, à la suite de la dépréciation du dollar par rapport au dollar américain.

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice, notre récupération d'impôts sur le résultat s'élève à 4,1 millions \$, en regard d'une charge d'impôts sur le résultat de 0,0 million \$ en 2021. Le taux d'imposition effectif s'est établi à 0,9 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 et à 0,0 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2021. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, à la suite d'une entente de règlement avec les autorités fiscales concernant la déductibilité des pertes liées aux PCAA, la Société a comptabilisé une récupération d'impôts de 5,3 millions \$.

Au cours du trimestre terminé le 30 avril 2020, la Société a cessé de comptabiliser des actifs d'impôts différés et réduit la valeur comptable des soldes d'actifs d'impôts différés liés à ses opérations canadiennes dont elle n'était plus en mesure de justifier la comptabilisation conformément aux normes IFRS, vu l'effet défavorable sur nos résultats de la pandémie de COVID-19 et l'incertitude relativement au moment où la Société retrouvera la rentabilité. Ainsi, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, les actifs d'impôts différés des filiales canadiennes n'ont donc pas été comptabilisés.

### RÉSULTAT NET

En tenant compte des éléments présentés dans la section Activités consolidées, pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022, nous affichons une perte nette de 445,3 millions \$, comparativement à 389,4 millions \$ en 2021.

### RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Pour l'exercice, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est établie à 445,3 millions \$, soit 11,77 \$ par action (de base et diluée), par rapport à 389,6 millions \$, soit 10,32 \$ par action (de base et diluée) lors de l'exercice précédent. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé pour calculer le résultat par action a été de 37 838 000 (de base et dilué), comparativement à 37 747 000 (de base et dilué) pour 2021.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022, notre perte nette ajustée s'est établie à 403,7 millions \$ (10,67 \$ par action) comparativement à 446,4 millions \$ (11,83 \$ par action) en 2021.

### PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent les résultats d'exploitation des périodes intermédiaires ne reflètent pas proportionnellement les résultats de l'exercice entier. Pour tous les trimestres présentés, la hausse des revenus est attribuable à une reprise partielle et graduelle des activités. Entre le 29 janvier 2021 et le 30 juillet 2021, la Société avait dû suspendre complètement ses opérations aériennes en raison de la pandémie de COVID-19. La reprise de la demande a progressé de façon continue depuis le 31 juillet 2021, ce qui contribue à la hausse des revenus.

Quant à nos résultats d'exploitation, l'amélioration de notre résultat d'exploitation découle de la reprise partielle et graduelle de nos activités. Pour l'hiver 2021 (T1 et T2) ainsi que pour la première partie de l'été 2021 (T3), les pertes d'exploitation découlent principalement de la suspension de nos activités aériennes, combinée à une baisse importante de notre capacité durant la période de reprise partielle des opérations aériennes, due à la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné une chute des revenus plus marquée que la baisse des charges d'exploitation. La reprise de la demande est plus marquée en 2022 qu'en 2021; ainsi, nous notons une amélioration du résultat d'exploitation pour la saison d'hiver et d'été 2022 par rapport à 2021. En conséquence, les informations financières trimestrielles suivantes peuvent donc varier de façon importante d'un trimestre à l'autre.

**Principales informations financières trimestrielles non auditées**

(en milliers de dollars, sauf les données par action)	T1-2021	T2-2021	T3-2021	T4-2021	T1-2022	T2-2022	T3-2022	T4-2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	41 920	7 569	12 548	62 781	202 438	358 157	508 304	573 139
Perte d'exploitation	(98 048)	(86 480)	(98 368)	(118 326)	(73 841)	(87 513)	(93 218)	(48 848)
Perte nette	(60 503)	(69 537)	(138 059)	(121 339)	(114 345)	(98 276)	(106 472)	(126 231)
Perte nette attribuable aux actionnaires	(60 534)	(69 561)	(138 125)	(121 339)	(114 345)	(98 276)	(106 472)	(126 231)
Perte de base par action	(1,60)	(1,84)	(3,66)	(3,21)	(3,03)	(2,60)	(2,82)	(3,32)
Perte diluée par action	(1,60)	(1,84)	(3,66)	(3,21)	(3,03)	(2,60)	(2,82)	(3,32)
Perte d'exploitation ajustée <sup>1</sup>	(53 632)	(50 963)	(50 928)	(58 362)	(36 369)	(51 014)	(57 824)	(11 545)
Perte nette ajustée <sup>1</sup>	(109 049)	(103 287)	(115 641)	(118 400)	(95 317)	(111 563)	(120 901)	(75 930)
Perte nette ajustée par action <sup>1</sup>	(2,89)	(2,74)	(3,06)	(3,14)	(2,53)	(2,95)	(3,20)	(2,00)

<sup>1</sup> Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

**FAITS SAILLANTS DU QUATRIÈME TRIMESTRE**

Pour le quatrième trimestre, la Société a affiché des revenus de 573,1 millions \$, soit 510,4 millions \$ de plus que pour la période correspondante de 2021, alors qu'ils avaient atteint 62,8 millions \$. Cette augmentation est attribuable à une reprise partielle des activités plus marquée en 2022 qu'en 2021 depuis la reprise des opérations aériennes le 30 juillet 2021. Nos activités se sont soldées par une perte d'exploitation de 48,8 millions \$, comparativement à une perte d'exploitation de 118,3 millions \$ en 2021. Le résultat d'exploitation présente une amélioration par rapport à 2021, toutefois, la hausse importante des prix du carburant ainsi que la détérioration du dollar par rapport au dollar américain ont fortement atténuées l'amélioration de notre résultat d'exploitation. En 2021, la perte d'exploitation a été accentuée par des éléments spéciaux totalisant 20,3 millions \$, incluant une charge de dépréciation d'aéronef de 9,1 millions \$, des indemnités de départ de 6,7 millions \$ et des charges de dépréciation des soldes des contrats de 4,5 millions \$.

Au cours du quatrième trimestre, nous avons enregistré une perte nette de 126,2 millions \$, comparativement à une perte nette de 121,3 millions \$ en 2021. La perte nette attribuable aux actionnaires a atteint 126,2 millions \$ (3,32 \$ par action de base et diluée) par rapport à une perte nette de 121,3 millions \$ (3,21 \$ par action de base et diluée) en 2021.

Pour le quatrième trimestre, notre perte nette ajustée s'est établie à 75,9 millions \$ (2,00 \$ par action) comparativement à une perte nette ajustée de 118,4 millions \$ (3,14 \$ par action) en 2021.

## 7. SITUATION FINANCIÈRE, TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

### BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INCERTITUDE RELATIVE À LA CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de relever tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des situations ou événements pertinents, considérés collectivement, indiquent que la Société sera incapable de respecter ses obligations à l'échéance au cours d'une période, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter du 31 octobre 2022. Lorsque la Société relève des situations ou événements susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle évalue si les plans élaborés pour atténuer ces situations ou événements dissiperont tout doute important possible.

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale depuis le début de l'année 2020, les activités de l'entreprise ont été fortement perturbées et ses résultats financiers ont été lourdement affectés. La Société a, entre autres, dû suspendre la totalité de ses vols à deux reprises, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 23 juillet 2020 et du 29 janvier 2021 au 30 juillet 2021, et aussi réduire son offre afin de s'ajuster à la demande. Malgré la reprise des opérations aériennes depuis le 30 juillet 2021, la Société a subi une perte nette de 445,3 millions \$ et généré des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles négatifs de 177,9 millions \$ au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022. Toutefois, comme il est décrit à la note 14 et pour l'aider à surmonter les effets de la pandémie, la Société a renégocié son accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet maintenant d'emprunter par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE), des liquidités supplémentaires maximales de 843,3 millions \$, alors que les ratios applicables aux facilités de crédit sont maintenant suspendus jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au total, le financement disponible s'élève donc à un maximum de 963,3 millions \$, dont un montant de 863,2 millions \$ est utilisé au 31 octobre 2022.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les 12 prochains mois exige qu'elle exerce une part importante de jugement et dépend de sa capacité à accroître ses revenus afin de générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation positifs, ainsi que du soutien continu accordé par ses institutions financières, ses fournisseurs, ses bailleurs, ses processeurs de cartes de crédit et autres créanciers. Tel que décrit plus haut, la Société a conclu un accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 843,3 millions \$ par l'intermédiaire du CUGE, portant le financement disponible total à un maximum de 963,3 millions \$. Les facilités de crédit en place comprennent certaines conditions, dont des exigences relatives à l'encaisse minimale non affectée et certains ratios financiers à respecter qui seront à nouveau applicable à partir du 30 octobre 2023. En cas de défaut, la Société pourrait être confrontée à la déchéance du terme de ses emprunts. La direction évalue de façon continue ses besoins en liquidités et sa structure de capital. La Société n'écarte aucune option pouvant lui procurer davantage de flexibilité financière.

Compte tenu de la reprise graduelle de ses opérations aériennes et de l'incertitude liée à la reprise de la demande, la Société est exposée au risque de liquidité, soit le risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique de placement précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Rien ne garantit que la Société pourra, afin de répondre à ses besoins futurs, emprunter des montants additionnels suffisants, ou qu'elle pourra le faire à des conditions acceptables, ou que les institutions financières, les fournisseurs, les bailleurs, les processeurs de cartes de crédit et autres créanciers continueront de soutenir la Société. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la capacité de la Société à retrouver la rentabilité. De ce fait, rien ne garantit que la Société sera en mesure de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation au cours des 12 prochains mois.

Cette situation indique l'existence d'incertitudes significatives jetant un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, ainsi, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation suivant laquelle on présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses activités. Les états financiers consolidés au 31 octobre 2022 ne comprennent pas d'ajustements à la valeur comptable et au classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement être nécessaires si la base de continuité de l'exploitation se révélait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

## SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Au 31 octobre 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 322,5 millions \$, comparativement à 433,2 millions \$ au 31 octobre 2021. La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en fiducie ou autrement réservés se chiffraient à 375,6 millions \$ à la fin de l'exercice 2022, comparativement à 170,3 millions \$ au 31 octobre 2021. Notre état de la situation financière témoigne d'un fonds de roulement déficitaire de 21,7 millions \$, soit un ratio de 0,98, par rapport à un fonds de roulement de 89,3 millions \$ et un ratio de 1,14 au 31 octobre 2021.

L'actif total a augmenté de 373,5 millions \$ (19,7 %), passant de 1 897,7 millions \$ le 31 octobre 2021 à 2 271,1 millions \$ le 31 octobre 2022. Cette hausse est expliquée dans le tableau de la situation financière présenté plus loin. Les capitaux propres ont diminué de 435,1 millions \$, passant de capitaux propres négatifs de 315,1 millions \$ au 31 octobre 2021 à 750,2 millions \$ au 31 octobre 2022. Cette baisse découle principalement de la perte nette attribuable aux actionnaires de 445,3 millions \$.

(en milliers de dollars)	31 octobre 2022	31 octobre 2021	Écart	Principales sources d'explication des écarts importants
	\$	\$	\$	
<b>Actif</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	322 535	433 195	(110 660)	Se reporter à la section Flux de trésorerie
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	375 557	170 311	205 246	Augmentation du volume des activités
Clients et autres débiteurs	265 050	108 857	156 193	Augmentation des sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit
Impôts sur le résultat à recevoir	5 537	16 220	(10 683)	Encaissement d'impôts recouvrables liés aux PCAA
Stocks	26 725	10 514	16 211	Augmentation de l'inventaire de carburant et des pièces d'aéronefs
Charges payées d'avance	26 428	16 465	9 963	Augmentation du volume des activités
Dépôts	201 623	122 174	79 449	Augmentation des dépôts liés aux entretiens d'aéronefs
Actifs d'impôt différé	953	—	953	Comptabilisation d'actifs d'impôt différé par certaines filiales étrangères
Immobilisations corporelles	1 000 151	974 229	25 922	Prise de livraison de deux Airbus A321LR et capitalisation des travaux d'entretien d'aéronef admissibles partiellement compensées par l'amortissement de la période et par la dépréciation de stocks de pièces de rechange de Boeing 737
Immobilisations incorporelles	13 261	16 849	(3 588)	Amortissement de la période partiellement compensé par les acquisitions de logiciels
Instruments financiers dérivés	11 939	—	11 939	Variation favorable des dérivés liés au carburant et aux devises contractés et primes payées
Placement	8 820	9 476	(656)	Quote-part de la perte nette d'une coentreprise
Coûts de financement reportés	12 552	19 368	(6 816)	Coûts de financement reportés liés aux récents amendements du financement CUGE compensés par la pleine utilisation des coûts de financement reportés liés au financement CUGE initial

(en milliers de dollars)	31 octobre 2022	31 octobre 2021	Écart	Principales sources d'explication des écarts importants
	\$	\$	\$	
<b>Passif</b>				
Fournisseurs et autres créditeurs	289 897	141 790	148 107	Augmentation du volume des activités
Impôts sur le résultat à payer	1 054	1 354	(300)	Diminution des soldes dus
Dépôts de clients et revenus différés	602 509	292 158	310 351	Augmentation du volume des activités
Instruments financiers dérivés	6 209	—	6 209	Variation défavorable des devises en regard des dérivés contractés
Dette à long terme et obligations locatives	1 752 068	1 419 538	332 530	Tirage sur les facilités de crédit, ajout de deux nouveaux baux d'aéronefs et dépréciation du dollar par rapport à la devise américaine, partiellement compensés par le gain sur modification de la dette à long terme et le retour anticipé d'un aéronef.
Provision pour conditions de retour	154 772	126 244	28 528	Augmentation principalement liée au passage du temps
Passif lié aux bons de souscription	24 360	36 557	(12 197)	Diminution de la juste valeur des bons de souscription de la période, partiellement compensée par l'émission de bons de souscription
Subvention publique différée	169 025	167 394	1 631	Tirage sur la facilité de crédit liée aux crédits voyage, partiellement compensé par les produits tirés des subventions publiques de la période
Passif lié aux avantages du personnel	20 773	27 120	(6 347)	Diminution de l'obligation au titre des prestations définies à la suite de l'augmentation du taux d'actualisation et des amendements
Passifs d'impôt différé	644	613	31	Aucun écart important
<b>Capitaux propres</b>				
Capital-actions	221 924	221 012	912	Émissions sur le capital autorisé
Provision pour paiements fondés sur des actions	16 092	15 948	144	Charge liée aux paiements fondés sur des actions
Déficit	(984 602)	(544 881)	(439 721)	Perte nette
Montant cumulé des écarts de change	(3 594)	(7 189)	3 595	Perte de change sur conversion des états financiers de filiales étrangères

## FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	2022	2021	2020	Variation	
				2022	2021
	\$	\$	\$	%	%
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(177 854)	(518 444)	(46 136)	65,7	(1 023,7)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(33 783)	4 542	(60 414)	(843,8)	107,5
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	99 689	522 071	(33 374)	(80,9)	1 664,3
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie	1 288	(1 407)	1 513	191,5	(193,0)
<b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(110 660)</b>	<b>6 762</b>	<b>(138 411)</b>	<b>(1 736,5)</b>	<b>104,9</b>

## Activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont utilisé des flux de trésorerie de 177,9 millions \$, par rapport à 518,4 millions \$ en 2021. Cette diminution des flux de trésorerie utilisés et liés aux activités opérationnelles de 340,6 millions \$ est attribuable à la hausse de 313,6 millions \$ des liquidités générées par la variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel, à la baisse de 39,1 millions \$ de la perte nette avant éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (entrées) de fonds et à l'augmentation de 21,0 millions \$ de la variation nette de la provision pour conditions de retour, partiellement compensées par la baisse de 33,1 millions \$ de la variation nette des autres actifs et passifs opérationnels.

En 2021, la diminution des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles était principalement attribuable à la baisse de 362,3 millions \$ de la variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel, combinée à la hausse de 70,0 millions \$ de notre perte nette avant éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (retrées) de fonds, à la baisse de 43,9 millions \$ de la variation nette des autres actifs et passifs opérationnels et à l'augmentation de 3,9 millions \$ de la variation nette de la provision pour conditions de retour. La détérioration des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation était principalement liée à la suspension de nos opérations aériennes pour les deuxième et troisième trimestres de 2021, combinée à une importante réduction de la capacité mise en marché durant la première moitié de l'hiver 2021, due à la demande qui était demeurée faible en raison de la pandémie de COVID-19, ainsi qu'aux remboursements de crédits voyage effectués durant l'été et aux remboursements de fournisseurs.

## Activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement se sont établis à 33,8 millions \$ pour l'exercice courant, par rapport à des flux de trésorerie générés de 4,5 millions \$ en 2021. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevées à 32,5 millions \$ et consistent principalement en des entretiens d'aéronefs et à des pièces de rechange, comparativement à 5,6 millions \$ pour 2021. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, les flux de trésorerie furent générés par la diminution des soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie réservés de 25,5 millions \$, partiellement compensée par la contrepartie de 15,0 millions \$ versée pour l'acquisition de la participation de 30 % détenue par l'actionnaire minoritaire de Trafictours Canada inc.

## Activités de financement

Les flux de trésorerie générés par les activités de financement se sont établis à 99,7 millions \$ par rapport à 522,1 millions \$ en 2021. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société a prélevé des montants sur ses facilités de crédit totalisant 213,2 millions \$, comparativement à 599,9 millions \$ en 2021. De plus, la Société a effectué des remboursements liés à ses obligations locatives de 108,3 millions \$, comparativement à 74,5 millions \$ en 2021. En 2021, la Société avait pu négocier le report de loyers avec certains bailleurs.

## FINANCEMENT

### Financement du gouvernement du Canada

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son accord avec le gouvernement du Canada. La nouvelle entente lui permet d'emprunter des liquidités maximales de 843,3 millions \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE), soit 100,0 millions \$ de plus que l'entente initiale. La nouvelle entente met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 50,0 millions \$ sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie. Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE et dont la Société ne fait usage que selon ses besoins, se décomposent comme suit :

### Financement garanti CUGE

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de financement garanti CUGE afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires de 20,0 millions \$, portant le total de la facilité de crédit à 98,0 millions \$. La date d'échéance a également été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. La facilité de crédit est non renouvelable et garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions et continue de porter intérêt au taux des acceptations bancaires majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société a effectué des tirages pour un montant total de 34,0 millions \$. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au 31 octobre 2022, un montant de 78,0 millions \$ était utilisé [44,0 millions \$ au 31 octobre 2021], dont la valeur comptable est de 77,2 millions \$ [43,8 millions \$ au 31 octobre 2021].

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 10,0 millions \$ sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

### **Financement non garanti CUGE**

Les 9 mars 2022 et 29 juillet 2022, la Société a renégocié certains termes de l'entente qui avaient été conclus avec le gouvernement du Canada pour le financement non garanti CUGE. Le 29 juillet 2022, la Société a ainsi obtenu l'accès à des liquidités supplémentaires de 80,0 millions \$, portant le total de la facilité de crédit non renouvelable et non garantie à 392,0 millions \$. Selon l'entente amendée le 9 mars 2022, la facilité de crédit porte dorénavant intérêt au taux de 5,0 % jusqu'au 31 décembre 2023 (précédemment jusqu'au 29 avril 2022), augmentant à 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023), puis de 2,0 % par an par la suite, avec possibilité de capitalisation des intérêts jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023). La date d'échéance du montant initial de 312,0 millions \$ de la facilité de crédit demeure le 29 avril 2026 alors que la date d'échéance de la tranche additionnelle de 80,0 millions \$ sera le 29 juillet 2027. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Au 31 octobre 2022, un montant de 312,0 millions \$ était utilisé [176,0 millions \$ au 31 octobre 2021] et sa valeur comptable est de 284,8 millions \$ [158,0 millions \$ au 31 octobre 2021]. Au cours de la période de l'exercice terminée le 31 octobre 2022, la Société a effectué des tirages pour un montant total de 136,0 millions \$.

La Société a conclu que les modifications liées aux intérêts selon l'entente amendée du 9 mars 2022 n'étaient pas substantielles telles que définies selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Ainsi, au 9 mars 2022, la valeur comptable du financement non garanti CUGE a été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 22,2 millions \$ a été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme.

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 40,0 millions \$ sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action (représentant le cours moyen pondéré en fonction du volume pour les cinq jours de bourse précédant l'émission des bons) au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Le 29 juillet 2022, dans le cadre des amendements effectués au montage financier lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 3,20 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75 % de l'engagement additionnel disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Les bons de souscription sont acquis en proportion des tirages qui seront effectués. Selon les termes de l'entente du financement non garanti CUGE, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023 (précédemment avant le 29 avril 2022), 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement non garanti CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 31 octobre 2022, un total de 13 000 000 bons de souscription [7 333 333 bons de souscription au 31 octobre 2021] étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement non garanti CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 17 687 500 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 503 036 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 8 184 464 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

### **Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage**

Le 9 mars 2022, la Société a renégocié l'accord conclu avec le gouvernement du Canada afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 43,3 millions \$ sur la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyages, portant ainsi son total à 353,3 millions \$. Cette facilité de crédit non garantie a été accordée afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement non garanti CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

Au 31 octobre 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée [310,0 millions \$ au 31 octobre 2021] et la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 182,5 millions \$ [140,6 millions \$ au 31 octobre 2021], un montant de 169,0 millions \$ [167,4 millions \$ au 31 octobre 2021] est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021. Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.

### **Autres facilités de crédit**

#### **Entente de crédit à terme rotatif**

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de crédit à terme rotatif de 50,0 millions \$ aux fins de ses opérations. Selon l'entente amendée, la date d'échéance a été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Aux 31 octobre 2022 et 2021, la facilité de crédit était pleinement utilisée.

## **Entente de crédit subordonnée**

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations de 70,0 millions \$. Selon l'entente amendée, la date d'échéance été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. L'entente devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de deuxième rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, majoré d'une prime de 6,0 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 5,0 %. Jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 31 octobre 2022), une prime additionnelle de 3,75 % capitalisable s'ajoute aux intérêts. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Aux 31 octobre 2022 et 2021, la facilité de crédit était pleinement utilisée.

## **Ententes hors bilan**

Dans le cours normal de ses affaires, Transat conclut des ententes et contracte des obligations qui auront une incidence sur l'exploitation et les flux de trésorerie futurs de la Société, dont certaines sont présentées au passif dans les états financiers consolidés et d'autres par voie de notes aux états financiers consolidés.

Les obligations qui ne sont pas présentées au passif sont considérées comme des ententes hors bilan. Ces ententes contractuelles sont établies avec des entités dont les comptes ne sont pas consolidés avec ceux de la Société et incluent ce qui suit :

- Garanties
- Contrats de location liés aux aéronefs engagés non livrés, d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur
- Obligations d'achat

Les ententes hors bilan qui peuvent être estimées, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, s'élevaient à environ 978,0 millions \$ au 31 octobre 2022 (549,8 millions \$ au 31 octobre 2021) et se résument comme suit :

<b>ENTENTES HORS BILAN</b> (en milliers de dollars)	<b>2022</b> \$	<b>2021</b> \$
<b>Garanties</b>		
Lettres de crédit irrévocables	978	6 951
Contrats de cautionnement	469	425
<b>Contrats de location</b>		
Obligations en vertu de contrats de location	976 510	542 397
	<b>977 957</b>	<b>549 773</b>
<b>Ententes avec des fournisseurs</b>	<b>17 352</b>	<b>21 344</b>
	<b>995 309</b>	<b>571 117</b>

Dans le cours normal des affaires, des garanties sont requises dans l'industrie du voyage afin d'offrir des indemnités et des garanties aux contreparties à certaines opérations, comme des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement. Jusqu'à maintenant, Transat n'a pas versé de paiements importants en vertu de telles garanties. Les contrats de location sont établis afin de permettre à la Société de louer certains éléments plutôt que de les acquérir.

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74,0 millions \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 octobre 2022, un montant de 55,9 millions \$ [38,2 millions \$ au 31 octobre 2021] était utilisé, dont 31,3 millions \$ [30,7 millions \$ au 31 octobre 2021] pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

La Société dispose également, aux fins d'émission de lettres de crédit pour ses opérations anglaises, d'une ligne de crédit bancaire garantie par des dépôts de laquelle un montant de 0,2 million £ (0,3 million \$) a été tiré.

Au 31 octobre 2022, le montant des ententes hors bilan, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, avait augmenté de 428,2 millions \$ par rapport au 31 octobre 2021. Cette augmentation découle principalement de la signature d'une entente pour la location de trois Airbus A321XLR et d'un Airbus A321ceo (entente qui inclut l'option pour la Société de louer un Airbus A321XLR supplémentaire), de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les loyers futurs et de la dépréciation du dollar vis-à-vis du dollar américain.

Sous réserve de l'incertitude relative à la continuité d'exploitation décrite à la section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du présent rapport de gestion et à la note 2 aux états financiers consolidés, nous croyons que la Société sera en mesure de s'acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation et d'emprunts sur ses facilités de crédit existantes.

<b>OBLIGATIONS CONTRACTUELLES PAR EXERCICE</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028 et plus</b>	<b>Total</b>
Exercices clos les 31 octobre	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Obligations contractuelles</b>							
Dette à long terme	25 220	215 783	32 662	406 290	4 309	355 377	1 039 641
Obligations locatives	191 166	171 474	177 080	156 799	141 893	533 565	1 371 977
Contrats de location (hors bilan)	7 822	46 548	58 206	75 677	80 840	707 417	976 510
Ententes avec des fournisseurs et autres obligations	10 568	4 415	6 158	1 446	1 463	30 097	54 147
	<b>234 776</b>	<b>438 220</b>	<b>274 106</b>	<b>640 212</b>	<b>228 505</b>	<b>1 626 456</b>	<b>3 442 275</b>

## Endettement

La Société affiche une dette à long terme de 664,2 millions \$ ainsi que des obligations locatives de 1 087,9 millions \$ à l'état consolidé de la situation financière.

La dette totale de la Société s'élève à 1 932,9 millions \$ au 31 octobre 2022, soit une hausse de 328,8 millions \$ comparativement au 31 octobre 2021. Cette hausse est principalement attribuable au tirage de 213,2 millions \$ sur les facilités de crédit, à l'ajout de deux Airbus A321LR à notre flotte et à l'appréciation du dollar américain vis-à-vis du dollar, partiellement compensée par les remboursements de la dette à long terme et des obligations locatives et par le gain sur modification de la dette à long terme de 22,2 millions \$ lié à la modification du financement non garanti CUGE.

La dette totale nette a augmenté de 439,4 millions \$, passant de 1 170,9 millions \$ au 31 octobre 2021 à 1 610,4 millions \$ au 31 octobre 2022. L'augmentation de notre dette totale nette est due à la hausse de notre dette totale et de la diminution de notre solde de trésorerie et équivalents de trésorerie.

## Actions en circulation

Au 31 octobre 2022, il y avait trois catégories d'actions autorisées, soit un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A, un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B et un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions privilégiées ne comportent aucun droit de vote et elles peuvent être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Au 9 décembre 2022, il y avait un total de 38 090 534 actions à droit de vote en circulation.

## Options d'achat d'actions

Au 9 décembre 2022, le nombre d'options d'achat d'actions en circulation s'élevait à 480 847, dont 180 847 pouvaient être exercées.

## Bons de souscription

Au 31 octobre 2022 et au 9 décembre 2022, un total de 17 687 500 bons de souscription étaient émis. Au 31 octobre 2022 et au 9 décembre 2022, un total de 13 000 000 étaient acquis en vertu des tirages effectués sur la facilité de crédit et aucun bon de souscription n'avait été exercé. Selon les termes de l'entente de financement non garanti CUGE amendée le 9 mars 2022, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023 (précédemment avant le 29 avril 2022), 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

## 8. AUTRES

---

### FLOTTE

Au 31 octobre 2022, la flotte d'Air Transat compte douze Airbus A330 (332 ou 345 sièges), douze Airbus A321LR (199 sièges), sept Airbus A321ceo (199 sièges) et un Boeing 737-800 (189 sièges). En raison de la pandémie de COVID-19 et des importantes réductions de capacité qui en ont découlé, un Airbus A330 a été retourné au bailleur de façon anticipée au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022. De plus, un Boeing 737-800 loué ne sera plus utilisé jusqu'à son retour au bailleur; la valeur comptable de cet aéronef loué est entièrement dépréciée.

La Société a pris livraison de deux Airbus A321LR au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022.

### LITIGES

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines d'entre elles n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

## 9. COMPTABILITÉ

### ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des jugements sur l'avenir. Nous évaluons périodiquement ces estimations, qui sont fondées sur l'expérience passée, les changements survenus dans le secteur commercial et d'autres facteurs, y compris des prévisions à l'égard d'événements ultérieurs, que nous, la direction, croyons raisonnables dans les circonstances. Nos estimations font appel à notre jugement, lequel se fonde sur les informations qui nous sont accessibles. Cependant, les estimations comptables pourraient entraîner des dénouements nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif visé au cours de périodes ultérieures.

Les principales hypothèses portant sur l'avenir et sur les autres sources majeures d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, sont décrites plus loin. Les hypothèses et les estimations de la Société reposent sur les paramètres disponibles au moment de préparer les états financiers consolidés. Cependant, les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient changer compte tenu du marché ou de circonstances hors du contrôle de la Société. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Ces rubriques ne portent que sur les estimations que nous jugeons importantes en fonction du degré d'incertitude et de la vraisemblance de l'incidence marquée qu'elles pourraient avoir par rapport à d'autres. Nous utilisons des estimations dans de nombreux autres domaines pour traiter les questions incertaines.

### Effets de la pandémie de COVID-19 sur les estimations comptables et jugements importants

En raison des incidences découlant de la pandémie de COVID-19, dont celle sur la demande, il est possible que les estimations utilisées ainsi que les jugements posés par la direction dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société changent à court terme et que l'effet de ces changements soit important, ce qui pourrait entraîner, entre autres, une dépréciation de certains actifs et/ou une augmentation de certains passifs. De plus, ces risques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats d'exploitation ainsi que sur la situation financière de la Société au cours des prochains mois.

### Amortissement et dépréciation des actifs non financiers

#### Amortissement des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties, compte tenu de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité estimée. Les actifs liés aux droits d'utilisation de la flotte, les aéronefs, leurs composantes et les améliorations locatives constituent des sous-catégories importantes des immobilisations corporelles. La charge d'amortissement est fonction de plusieurs hypothèses, notamment la période sur laquelle l'aéronef sera utilisé, le calendrier de renouvellement de la flotte et l'estimation de la valeur résiduelle des aéronefs et de leurs composantes au moment de leur disposition prévue.

Des changements dans la durée d'utilité estimée et la valeur résiduelle des aéronefs pourraient influencer grandement la charge d'amortissement. En général, ces changements sont comptabilisés de façon prospective et inclus dans la charge d'amortissement. Les immobilisations corporelles sont passées en revue pour déterminer si elles ont subi une baisse de valeur quand des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable.

#### Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie [« UGT »] dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservies par la Société.

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net.

Au 31 octobre 2022, la Société a déterminé que les chutes des revenus et de la demande, dues à la pandémie de COVID-19, constituent des indications de dépréciation de ses UGT. Ainsi, la Société a effectué un nouveau test de dépréciation de ses UGT. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés. Ce modèle est basé sur des données d'entrée de niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Les flux de trésorerie sont tirés des prévisions financières pour les quatre prochains exercices, basées sur le plan stratégique 2022-2026 et le budget 2023 de la Société, qui correspondent aux meilleures estimations de la direction et qui ont été approuvées par le conseil d'administration, et tiennent compte des conditions actuelles et prévues du marché, en incluant les effets de la pandémie de COVID-19. La Société a eu recours à diverses hypothèses pour établir ces projections qui sont, de par leur nature, incertaines et peuvent évoluer de manière imprévisible; il est donc possible que ces projections ne se réalisent pas, notamment si la demande demeure à des niveaux plus faibles que ceux attendus et que les restrictions de voyage persistent dans le temps.

Les principales hypothèses utilisées dans le cadre du test de dépréciation sont les suivantes :

- Un taux d'actualisation moyen de 15,70 % [14,75 % en 2021], soit le coût moyen pondéré du capital de la Société. Ce taux a été déterminé en tenant compte d'un certain nombre de facteurs tels que le taux d'intérêt sans risque, le rendement requis sur les investissements en actions, les facteurs de risque propres à l'industrie du transport aérien et les facteurs de risque propres aux UGT de la Société;
- Un taux de croissance à long terme de 2,0% au-delà de la période de 5 ans [2,0% en 2021], basé sur le taux d'inflation cible de la Banque du Canada;
- Un prix du gallon de carburant entre 2,24 \$US et 3,79 \$US [entre 1,93 \$US et 2,53 \$US en 2021], selon les meilleures estimations de la direction.

Aux 31 octobre 2022 et 2021, aucune dépréciation de la valeur comptable des deux UGT de la Société n'a été comptabilisée puisque leur valeur recouvrable demeure supérieure à leur valeur comptable. Des analyses de sensibilité ont été effectuées sur les principales hypothèses utilisées dans le modèle de flux de trésorerie actualisés et aucune dépréciation n'aurait été requises advenant la modification de ces hypothèses.

#### Immobilisations corporelles

Au 31 octobre 2021, un Airbus A330 loué ne sera plus utilisé jusqu'à son retour au bailleur. Une charge de dépréciation correspondant à la totalité de la valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation, des composantes d'entretien et des améliorations locatives pour cet aéronef a été comptabilisée à l'état consolidé des résultats sous le poste Éléments spéciaux; ces charges de dépréciation totalisent 9,1 millions \$.

Le 20 mai 2021, étant donnée la modification des objectifs stratégiques et la baisse des liquidités en lien avec la pandémie de COVID-19, le conseil d'administration de la Société a approuvé la cessation des activités de la division hôtelière. Aux 31 octobre 2022 et 2021, le terrain détenu au Mexique ne rencontre pas les critères nécessaires pour être présenté à titre d'actif détenu en vue de la vente. Étant donné les facteurs pré-cités et l'incertitude concernant l'utilisation future du terrain détenu au Mexique, des évaluations de sa valeur recouvrable comparativement à sa valeur comptable ont été effectuées aux 31 octobre 2022 et 2021. La valeur recouvrable du terrain à chacune des dates a été évaluée à partir de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur diminuée des coûts de sortie a été estimée basée sur des données d'entrée de niveau 3, soit des évaluations préparées par un évaluateur externe et indépendant en date du 13 octobre 2022 et du 19 octobre 2021, respectivement. Aux 31 octobre 2022 et 2021, la valeur recouvrable du terrain au Mexique établie correspond à sa valeur comptable; ainsi, aucune charge de dépréciation n'est requise.

#### Placement

Aux 31 octobre 2022 et 2021, la Société a déterminé qu'il n'existait pas d'indications objectives de dépréciation de son placement dans une coentreprise, ni de reprise de valeur du placement.

### Taux d'actualisation des obligations locatives

La Société utilise le taux d'emprunt marginal pour calculer l'obligation locative. La Société estime le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location en tenant compte de plusieurs éléments, incluant le taux sans risque au début du bail, la solvabilité de la Société, la devise du bail, la durée du bail et la nature du bien loué. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer le taux d'actualisation des obligations locatives, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul.

### Provision pour conditions de retour

Les contrats de location pour des aéronefs et moteurs incluent des obligations liées aux conditions dans lesquelles les actifs doivent être retournés au bailleur à la fin du bail [les « conditions de retour »]. La Société comptabilise une provision liée aux conditions de retour des aéronefs et des moteurs loués à partir du début du bail en fonction du degré d'utilisation jusqu'à l'entretien permettant de respecter la condition de retour ou jusqu'à la fin du bail. La provision est ajustée pour tout changement dans les coûts prévus de l'entretien afférent et dans les estimations comptables et jugements importants utilisés; ces changements sont comptabilisés sous « Entretien d'aéronefs » à l'état consolidé des résultats dans la période au cours de laquelle ils surviennent. La provision est actualisée au taux sans risque des obligations canadiennes avant impôts à la date de clôture, d'une durée correspondant à la durée moyenne restante avant la sortie de fonds afférente.

La Société verse des dépôts aux bailleurs en fonction de l'utilisation des aéronefs loués en lien avec certains travaux d'entretien futurs, soit les dépôts d'entretien aux bailleurs. Les dépôts versés entre le dernier entretien effectué par la Société et la fin du bail, ainsi que certains dépôts versés en excédent du coût réel des travaux d'entretien, ne seront pas remboursés à la Société lors de l'entretien. Ces dépôts sont inclus dans la provision pour conditions de retour des aéronefs et moteurs loués.

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts actuels des travaux et l'inflation de ces coûts, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

### Passif lié aux bons de souscription

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À leur date d'émission, le passif lié aux bons de souscription, totalisant 51,3 millions \$, a été évalué selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

## Avantages du personnel futurs

La Société offre des ententes de retraite à prestations définies à certains membres de la haute direction. La charge de retraite est basée sur des calculs actuariels, effectués annuellement par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul de la charge au titre des avantages du personnel repose sur des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses. Les obligations au titre des ententes de retraite sont actualisées d'après les taux d'intérêt courants du marché. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer le coût et les obligations liés aux avantages du personnel futurs, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente au processus d'évaluation actuarielle. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

	Coûts des avantages de retraite pour l'exercice clos le 31 octobre 2022	Obligations liées aux avantages de retraite au 31 octobre 2022
Augmentation (diminution)	\$	\$
Taux d'actualisation	(32)	(594)
Taux de croissance des gains admissibles	22	51

## Impôts

En raison des incidences défavorables de la pandémie de la COVID-19 sur ses résultats, la Société a cessé de comptabiliser les actifs d'impôts différés de ses filiales canadiennes et réduit la valeur comptable des soldes d'actifs d'impôts différés dont elle n'était plus en mesure de justifier la comptabilisation conformément aux normes IFRS. La Société a évalué les indicateurs disponibles afin de déterminer si un résultat imposable suffisant pouvait être réalisé afin d'utiliser les actifs d'impôts différés existants. Tel que décrit à la section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du présent rapport de gestion et à la note 2 aux états financiers consolidés, en raison de la pandémie de COVID-19, les pertes générées durant l'exercice terminé le 31 octobre 2022 et 2021 et l'incertitude liée au moment du retour de la demande pour les voyages loisirs constituent des indications négatives à l'effet que des actifs d'impôts différés puissent être réalisés. Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2022 et 2021, ces indications négatives l'emportent sur les indications positives historiques; ainsi, la Société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés pour ses filiales canadiennes au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Les déductions fiscales sous-jacentes à ces actifs d'impôts différés demeurent disponibles pour utilisation ultérieure en réduction du résultat imposable.

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée au risque de crédit et de contrepartie, au risque de liquidité, au risque de marché découlant des variations de taux de change de certaines devises, des variations des prix du carburant et des variations des taux d'intérêt. La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter les incidences sur ses revenus, ses charges et ses flux de trésorerie, découlant de la fluctuation des taux de change, des prix du carburant et des taux d'intérêt, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La direction de la Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques, des engagements ou obligations existants ou prévus qu'elle prévoit effectuer compte tenu de son expérience passée.

## Gestion du risque de change

La Société est exposée au risque de change, principalement en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, de ses obligations locatives, de ses achats de carburant, de sa dette à long terme et de ses revenus en devises étrangères, et en raison des fluctuations des taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien et à l'euro, le cas échéant. Environ 66 % des coûts de la Société sont effectués dans une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui encoure les coûts alors qu'environ 21 % des revenus sont réalisés avec une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui effectue la vente. Afin de préserver la valeur des engagements et des transactions anticipées, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de devises qui autorise l'utilisation de certains types d'instruments financiers dérivés liés aux devises en fonction de l'évolution anticipée des taux de change, dont l'échéance est généralement de moins de dix-huit mois. Au cours de l'exercice 2022, la Société a recommencé à utiliser des dérivés liés aux devises afin de mitiger les fluctuations des taux de change.

La Société documente à titre d'instruments de couverture certains de ses dérivés de change et, le cas échéant, démontre régulièrement que ces instruments sont suffisamment efficaces pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture. Ces dérivés de change sont désignés comme couverture de flux de trésorerie.

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur. La Société a défini un ratio de couverture de 1/1 pour ses relations de couverture. Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace sont comptabilisées au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global. Toute inefficacité d'une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat net, au moment où elle se produit, au poste « Variation de la juste valeur des dérivés ». Si la couverture d'une relation de couverture de flux de trésorerie devient inefficace, les gains et les pertes non réalisés demeurent inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie jusqu'au moment du règlement de l'élément couvert, et les variations futures de la valeur de l'instrument dérivé sont comptabilisées de manière prospective en résultat. Les variations de la valeur de la tranche efficace d'une couverture de flux de trésorerie demeurent inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les montants comptabilisés au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

## Gestion du risque lié aux prix du carburant

La Société est particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant. Étant donné les pressions concurrentielles au sein de l'industrie, rien ne garantit que la Société serait en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant à ses clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une augmentation de tarifs suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation. Afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de carburant qui autorise l'utilisation de certains types d'instruments financiers dérivés liés au carburant, dont l'échéance est généralement de moins douze mois. Au cours de l'exercice 2022, la Société a recommencé à utiliser des dérivés liés au carburant afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant.

Les instruments financiers dérivés liés à l'achat de carburant sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période et les gains ou pertes latents résultant de la réévaluation sont comptabilisés et présentés au poste « Variation de la juste valeur des dérivés » à l'état des résultats consolidés. Lorsque réalisés, à l'échéance des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant, les gains ou pertes sont alors reclassés au poste « Carburant d'aéronefs ».

## Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit provient principalement d'une éventuelle incapacité des clients, des fournisseurs de services, des bailleurs d'aéronefs et moteurs et des institutions financières, y compris les autres contreparties liées aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés, à satisfaire leurs obligations.

Les créances-clients compris avec les clients et autres débiteurs à l'état consolidé de la situation financière totalisent 9,5 millions \$ au 31 octobre 2022 [9,8 millions \$ au 31 octobre 2021]. Les comptes clients sont composés de soldes à recevoir d'un grand nombre de clients, y compris des agences de voyages. Les comptes clients proviennent de la vente de vacances à forfait à des particuliers par l'entremise d'agences de voyages et de la vente de sièges à des voyageurs géographiquement dispersés. Aucun client ne représente plus de 10 % du solde des débiteurs aux 31 octobre 2022 et 2021. Au 31 octobre 2022, environ 14 % [environ 11 % au 31 octobre 2021] des débiteurs étaient impayés depuis plus de 90 jours après la date exigible, tandis qu'environ 78 % [environ 85 % au 31 octobre 2021] étaient en règle, à moins de 30 jours. Il n'est jamais arrivé que la Société encoure des pertes importantes pour ses comptes clients. À ce titre, la provision pour créances douteuses à la fin de chaque période, de même que la variation pour chacune des périodes, est négligeable.

Les soldes à recevoir de deux processeurs de cartes de crédit totalisent 196,9 millions \$ [77,7 millions \$ au 31 octobre 2021]. Le risque de crédit pour ces montants à recevoir est négligeable.

En vertu de certaines de ses ententes avec des fournisseurs de services, notamment des hôteliers, la Société effectue des dépôts afin de bénéficier d'avantages, entre autres relativement au prix, à l'exclusivité et à l'attribution de chambres. Au 31 octobre 2022, ces dépôts totalisent 28,1 millions \$ [7,5 millions \$ au 31 octobre 2021]. Ces dépôts sont compensés par les achats de nuitées dans ces hôtels et les achats chez ces fournisseurs. Le risque provient du fait que ces hôtels ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations en fournissant les nuitées entendues, et que les fournisseurs ne seraient pas en mesure de fournir le service requis. La Société tente de minimiser son risque en limitant les dépôts aux seuls hôteliers et fournisseurs qui sont reconnus et réputés dans les marchés visés. Ces dépôts sont répartis sur un grand nombre d'hôtels et de fournisseurs et il n'est jamais arrivé que la Société doive radier un montant appréciable pour ses dépôts aux fournisseurs.

En vertu de ses baux pour des aéronefs et des moteurs, la Société effectue des dépôts lors de la mise en place de ceux-ci, notamment pour garantir les loyers résiduels. Ces dépôts totalisent 37,9 millions \$ au 31 octobre 2022 [33,9 millions \$ au 31 octobre 2021] et seront remboursés à l'échéance des baux. La Société est également tenue de verser des encaisses bailleurs sur la durée des baux afin de garantir le bon état des aéronefs. Ces encaisses bailleurs sont généralement remboursées à la Société sur dépôt de preuves que les entretiens afférents ont été effectués par la Société. Au 31 octobre 2022, les encaisses bailleurs ainsi réclamées totalisent 10,0 millions \$ [1,6 millions \$ au 31 octobre 2021] et sont comprises avec les Clients et autres débiteurs. Il ne s'est jamais produit que la Société doive radier un montant appréciable de dépôts et de réclamations d'encaisses bailleurs auprès des bailleurs d'aéronefs et de moteurs. Le risque de crédit pour ces montants à recevoir est négligeable.

Pour les institutions financières, y compris les diverses contreparties, le risque maximum de crédit au 31 octobre 2022 est lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris ceux en fiducie et autrement réservés et aux instruments financiers dérivés comptabilisés à l'actif. Ces actifs sont détenus ou transigés avec un nombre restreint d'institutions financières et autres diverses contreparties. La Société est exposée au risque que ces institutions financières et autres diverses contreparties, avec lesquelles elle détient des titres ou conclut des contrats, ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements. La Société minimise son risque en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières et autres diverses contreparties de grande envergure ayant des cotes de crédit appropriées. La Société a pour politique de n'investir que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit minimale de R1-Mid ou mieux [selon Dominion Bond Rating Service [DBRS]], A2 [selon Standard & Poor's] ou P2 [selon Moody's] en plus d'être cotés par un minimum de deux firmes de cotation. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par les différentes politiques de la Société. La Société réexamine ses politiques de façon régulière.

La Société estime ne pas être soumise à une concentration importante du risque de crédit au 31 octobre 2022.

## Risque de liquidité

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable [voir section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement]. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

## Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, principalement en raison de ses facilités de crédit à taux variables. La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et pourrait, le cas échéant, conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes.

Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie.

## Modification de méthodes comptables

### Réforme des taux interbancaires offerts (TIO) - Phase 2

En août 2020, l'IASB a publié la phase 2 de son projet de réforme des taux d'intérêt de référence, qui modifie IFRS 9, *Instruments financiers*, IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, IFRS 4, *Contrats d'assurance* et IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications s'ajoutent à celles publiées en 2019 et se concentrent sur les états financiers lorsqu'une société remplace le taux de référence existant par un autre aux termes de la réforme.

Pour les instruments financiers au coût amorti, les modifications introduisent une mesure de simplification à l'effet que que si un changement des flux de trésorerie contractuels se produit comme une conséquence directe de la réforme des TIO et sur la base de détermination économiquement équivalente à l'ancienne, cela ne donnera pas lieu à la comptabilisation immédiate d'un gain ou d'une perte. Pour la comptabilité de couverture, la mesure de simplification permet le maintien des relations de couverture qui sont directement touchées par la réforme. Toutefois, il pourrait être nécessaire de comptabiliser des inefficacités supplémentaires.

La Société a adopté ces modifications le 1<sup>er</sup> novembre 2021 en se prévalant de la mesure de simplification. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date de la première application ou pour les périodes comparatives.

### Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie)

En avril 2022, l'IFRS Interpretations Committee a rendu définitive la décision intitulée *Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie)*, qui précise que les restrictions à l'utilisation d'un dépôt à vue découlant d'un contrat conclu avec un tiers ne font pas en sorte que le dépôt ne soit plus de la trésorerie. Par conséquent, ces dépôts à vue devraient être présentés comme une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans les tableaux des flux de trésorerie et les états de la situation financière, à moins que les restrictions ne modifient la nature du dépôt de telle sorte qu'il ne répondrait plus à la définition de la trésorerie selon IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*.

L'application de la décision n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

### Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020 - IFRS 9, Instruments financiers

Le *Cycle 2018-2020 des améliorations annuelles des IFRS* publié le 14 mai 2020 a apporté les modifications suivantes à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*: la norme a été modifiée afin de préciser les honoraires dont une entité doit tenir compte dans le critère des 10% relatif à la décomptabilisation de passifs financiers dans le cadre de modifications et de règlements de dettes. Une entité inclut uniquement les honoraires payés ou reçus entre l'entité (emprunteur) et le prêteur, y compris les honoraires payés ou reçus par l'emprunteur ou le prêteur pour le compte de l'autre partie. Cette modification s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La société a choisi d'adopter cette modification par anticipation. L'application de cet amendement n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la société.

### **Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers**

En janvier 2020, l'IASB a publié le document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants* qui apportait des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à clarifier la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers dont la date de règlement est incertaine en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié des amendements au document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*. Les amendements visent notamment à améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est soumis au respect de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture. Plus particulièrement, les amendements précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des instruments d'emprunt ou d'autres passifs financiers en tant que courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications obligent une société à divulguer des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et l'application anticipée est permise. Il est trop tôt pour déterminer si l'application de ces modifications pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date d'adoption.

## 10. RISQUES ET INCERTITUDES

La présente section donne un aperçu des risques généraux ainsi que des risques particuliers auxquels Transat et ses filiales sont exposées, lesquels sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les activités de la Société. Ceux-ci incluent les risques découlant directement de la pandémie de COVID-19, dont plusieurs risques se sont matérialisés.

La présente section ne vise pas à décrire toutes les éventualités ni tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la Société ou ses activités. En outre, les risques et incertitudes décrits peuvent se matérialiser ou non, évoluer différemment des prévisions ou entraîner des conséquences autres que celles prévues aux présentes. D'autres sources de risques et d'incertitude, insoupçonnées ou jugées négligeables pour le moment, pourraient se manifester dans le futur et avoir un effet défavorable sur la Société.

### GOVERNANCE DES RISQUES

Pour améliorer ses capacités de gestion du risque, la Société a établi un cadre de référence visant à fournir une structure permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer les différents risques applicables à son industrie et ceux subis par toutes les sociétés. Ce cadre de référence est guidé par les principes suivants :

- Promouvoir une culture de sensibilisation au risque, au niveau du siège social et des filiales; et
- Intégrer la gestion des risques aux objectifs stratégiques, financiers et opérationnels.

Pour chacun des risques, un propriétaire a été identifié pour élaborer et mettre en œuvre des mesures d'atténuation afin de limiter les conséquences des risques sous sa responsabilité et/ou la probabilité que ses risques se manifestent. Ce propriétaire représente une première ligne de défense en gestion des risques. Les services support de la Société, soit les fonctions Finances, Affaires juridiques, Sécurité informatique et Ressources humaines constituent quant à elles une deuxième ligne de défense car elles participent à la conception et au fonctionnement des mesures d'atténuation complémentaires des risques. Finalement, le service d'Audit interne de la Société représente la troisième ligne de défense pour fournir une assurance indépendante quant à l'efficacité et à l'efficience des contrôles visant ces mesures d'atténuation.

De plus, la Société a adopté un processus continu de gestion des risques comprenant une évaluation trimestrielle des risques auxquels la Société et ses filiales sont exposées, sous la surveillance du comité d'audit (risques financiers), du comité des ressources humaines et de rémunération (risques de ressources humaines) et du comité de gestion des risques et responsabilité d'entreprise (risques stratégiques et opérationnels).

La gestion de ces risques est également partagée entre les membres de la direction et du conseil d'administration de la Société suivant une cartographie unique et un langage commun afin d'éliminer une gestion des risques « en silos ». En raison de la période pandémique de COVID-19, tous les risques auxquels la Société est exposée ont été réévalués en détails par les dirigeants de la Société. Cet exercice essentiel a permis de mettre à jour l'ordre de priorité des risques selon leur niveau de probabilité de réalisation et leur effet quantitatif et qualitatif sur les activités de la Société. Cet exercice annuel s'est conclu par un total de 48 risques, cotés par ordre d'importance : rouge pour les 16 risques hautement prioritaires, orange pour les 7 risques prioritaires, jaune pour les 5 risques modérés et vert pour les 20 risques faibles. Ces risques sont ensuite regroupés selon le sujet traité et par responsable, pour en faciliter leur compréhension et s'assurer que les mesures de mitigation soient appliquées adéquatement, tel qu'exposé dans les paragraphes suivants.

### RISQUES PRINCIPAUX

Un aperçu général de chacune des principales catégories de risques est présenté ci-après, décrivant également les principales mesures pour réduire si possible l'occurrence et atténuer l'impact potentiel de ces risques sur les objectifs d'affaires de la Société. Bien que des couvertures d'assurances sont souscrites pour certains de ces risques, et que des mesures d'atténuation opérationnelles soient en place, rien ne garantit que ces actions permettraient de réduire de façon efficace les risques qui pourraient avoir une incidence négative sur la situation financière de la Société, sa réputation et/ou sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques et opérationnels.

## **RISQUES EN LIEN AVEC LA CAPACITÉ À POURSUIVRE L'EXPLOITATION**

Tel qu'indiqué à la section 7. Situation financière, trésorerie et sources de financement du présent rapport de gestion et à la note 2 aux états financiers consolidés, il existe des incertitudes significatives jetant un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, ainsi, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. Les états financiers consolidés au 31 octobre 2022 ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation suivant laquelle on présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses activités. Les états financiers consolidés au 31 octobre 2022 et pour l'exercice clos à cette date ne comprennent pas d'ajustements à la valeur comptable et au classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement être nécessaires si la base de continuité de l'exploitation se révélait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

La Société déploie tous les efforts et demeure confiante de ramener une rentabilité dans son plan stratégique, selon les conditions actuelles du marché et la reprise graduelle de ses opérations. Toutefois, rien ne garantit que la Société sera apte à s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses activités. De plus, afin de financer les activités de la Société jusqu'à l'échéance des facilités de crédit, la Société pourrait devoir de nouveau emprunter des montants suffisants pour répondre à ses besoins, mais rien ne garantit qu'elle pourra le faire à des conditions acceptables, ou que les fournisseurs, les bailleurs, les processeurs de cartes de crédit et autres créanciers continueront de la soutenir. Quoique les signes de reprise des activités de la Société sont inspirants, la pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la capacité de la Société à retrouver la rentabilité. De ce fait, rien ne garantit que la Société sera en mesure de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation au cours des 12 prochains mois.

D'autres facteurs socio-économiques et géopolitiques sont également présents et créent une incertitude additionnelle liée à la demande du voyage pour les prochains mois. Ces éléments sont davantage évoqués plus bas à la section des risques économiques et généraux.

## **RISQUE DE CYBER-ATTAQUES**

Dans le cadre de ses opérations, la Société recueille, utilise et conserve, pour une période déterminée, de grandes quantités de données sur les clients, à des fins commerciales, marketing et autres dans nos divers systèmes informatiques. Ces données sont stockées et traitées dans nos installations et dans des installations appartenant à des tiers, y compris, par exemple, dans un environnement infonuagique hébergé par un tiers. L'intégrité et la protection des données de nos clients, de nos employés et de notre entreprise, ainsi que le fonctionnement continu de nos systèmes et des autres fournisseurs de services tiers, sont essentiels à nos activités. La réglementation et les obligations contractuelles applicables en matière de sécurité et de protection de la vie privée sont de plus en plus exigeantes et comportent des pénalités de non-conformité onéreuses.

Malgré nos efforts pour nous protéger contre l'accès non autorisé à nos systèmes et à l'information de nature délicate, en raison de la portée et de la complexité de leur structure de technologie de l'information, de notre dépendance envers des tiers pour soutenir et protéger notre structure et nos données et de l'évolution constante des cyber-menaces, nos systèmes et ceux de tiers sur lesquels nous comptons sont sujets aux perturbations, défaillances, accès non autorisé, cyberterrorisme, erreurs d'employés, négligence, fraude ou autre utilisation abusive. De plus, étant donné la sophistication des pirates informatiques pour accéder sans autorisation à nos renseignements sensibles, nous pourrions ne pas être en mesure de détecter la violation pendant de longues périodes, voire pas du tout.

Ces événements, accidentels ou intentionnels, pourraient entraîner le vol, l'accès ou la divulgation non autorisés, la perte, l'utilisation frauduleuse ou illégale de données de clients qui pourraient nuire à notre réputation, entraîner une interruption de nos services ou entraîner une perte d'affaires, ainsi que des frais de réparation et autres, amendes, enquêtes, actions en justice ou poursuites. Par conséquent, des incidents futurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société, notamment sur nos activités, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats d'exploitation.

## RISQUES EN LIEN AVEC LA COVID-19

La présente section donne un aperçu des risques particuliers auxquels Transat et ses filiales ont été et/ou seraient exposées en raison de la pandémie de COVID-19 qui perdure malgré certains signes encourageants que cette pandémie tend à disparaître graduellement. En effet, même si la Société a repris ses opérations aériennes, il y a toujours un risque que des restrictions quant aux déplacements hors frontières soient de nouveau imposées par les autorités gouvernementales locales et des pays que la Société dessert. Ceci entraînerait une fois de plus une réduction importante des flux de trésorerie provenant de l'exploitation malgré les mesures d'atténuation prises par la Société et considérant que la Société ne s'attend pas à ce qu'elle retrouve un niveau similaire de ses opérations à celui d'avant la pandémie avant 2024.

La crise entourant la pandémie de COVID-19 évolue constamment et affecte toute l'industrie touristique mondiale ainsi que celle du transport aérien. L'ampleur des répercussions potentielles de la pandémie sur la Société et ses activités dépendra de son évolution, laquelle demeure incertaine et ne peut être prédite avec précision. Les perspectives quant à la demande de voyages dans les destinations desservies par la Société pour les prochaines années demeurent très difficiles à déterminer. La Société suit de très près la situation et continue de prendre les mesures qui s'imposent en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19).

Les répercussions négatives potentielles de la pandémie de COVID-19 comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- la réduction significative de la demande pour les produits et services de la Société, tant pour ses vols offerts sur Air Transat que sur les forfaits vacances découlant notamment d'un retour possible de restrictions gouvernementales au niveau des déplacements et des frontières, de l'inquiétude des voyageurs en raison de la COVID-19, de nouvelles contraintes imposées aux voyageurs au niveau des aéroports et des vols en raison de la COVID-19, de la baisse des montants de dépenses discrétionnaires des consommateurs causée par un niveau inflationniste élevé, de pertes d'emploi ou de réductions salariales découlant d'un déclin de l'activité économique, de perturbations de services, de modifications des habitudes de voyage des consommateurs, ce qui pourrait avoir des impacts défavorables importants sur les flux de trésorerie provenant de l'exploitation;
- l'impact de nouvelles lois, de nouveaux règlements et d'autres interventions gouvernementales découlant de la pandémie de COVID-19, incluant des mesures différentes de celles actuellement en place, liées au voyage, qui pourraient entraîner des coûts additionnels pour la Société, une réduction du coefficient d'occupation ainsi qu'une hausse du prix des produits et services de la Société qui pourrait affecter défavorablement la demande pour ces produits et services;
- le resserrement des conditions de crédit offertes par les partenaires commerciaux de la Société visant à gérer leurs propres liquidités;
- les montants pouvant être retenus par les processeurs de cartes de crédit qui retarderaient la disponibilité de ces fonds pour la Société, créant une pression additionnelle défavorable sur les flux de trésorerie de la Société;
- la volatilité prononcée des cours du carburant et des taux de change et l'effet défavorable qui pourrait en résulter au niveau des charges d'exploitation et des flux de trésorerie provenant de l'exploitation;
- des dévaluations d'éléments d'actifs et des dépenses non récurrentes liées aux ajustements des structures de coûts de la Société;
- les remboursements aux clients détenant un crédit voyage ont été effectués majoritairement au cours de l'exercice précédent, à la suite de l'obtention du financement du gouvernement du Canada, mais les délais jugés trop longs pour certains peuvent encore faire l'objet de nouveaux recours collectifs, avant la mise en place des remboursements. Ainsi, l'issue de ces recours collectifs est impossible à prédire avec certitude et l'effet financier qui pourrait en découler ne peut faire l'objet d'une estimation fiable. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les recours collectifs, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état des résultats consolidés et pourrait avoir un effet très défavorable sur la trésorerie.

Tant que la Société ne pourra reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la situation pèsera sur sa trésorerie. La Société continue d'étudier différentes options afin de refinancer une partie de la dette existante à des conditions plus avantageuses à moyen terme que celles en place. La Société ne peut donner de garantie qu'elle aura accès à de telles sources de financement ou encore à des conditions de financement acceptables, ni que de telles mesures additionnelles lui permettront de mitiger les risques découlant de la COVID-19, y compris ceux mentionnés ci-dessus.

## **RISQUES RELIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES**

La capacité de la Société de mener à bien son plan de reprise des opérations est tributaire de l'expérience de ses dirigeants et employés clés, ainsi que de la connaissance qu'ils ont du milieu touristique, des secteurs voyages et aériens. Dans le contexte économique actuel et celui de l'industrie touristique, il est difficile de retenir les ressources nécessaires à la reprise à cause de la capacité limitée de payer ses employés à leur juste valeur. Conséquemment, la perte d'employés importants pourrait nuire à nos activités et à nos résultats d'exploitation.

De plus, notre programme de recrutement, notre structure salariale, nos programmes de gestion de rendement, notre plan de relève, notre plan de rétention ainsi que notre plan de formation comportent des risques qui pourraient avoir des impacts négatifs sur notre capacité à attirer et conserver les ressources compétentes nécessaires pour reprendre le niveau d'activités pré-pandémique, soutenir la croissance éventuelle et le succès de la Société. Pour la reprise des activités de la Société, plusieurs embauches sont requises et représentent un sérieux défi étant donné le contexte de la rareté de main-d'œuvre dans l'économie en général au Québec et au Canada. Cette pénurie exige dorénavant des conditions salariales qui sont exigeantes pour la Société à cause de sa capacité limitée de rémunérer cette main d'œuvre selon les nouvelles tendances du marché de l'emploi. À certains égards, certains postes sont nécessaires pour permettre à la Société d'opérer ses activités normalement. À défaut de trouver cette main d'œuvre spécialisée, la Société pourrait devoir suspendre les activités y découlant.

Au 31 octobre 2022, l'effectif totalise près de 3 900 personnes, en hausse d'environ 1 800 personnes par rapport à l'an dernier, ce qui représente environ 75 % de l'effectif pré-pandémie. Les coûts de main-d'œuvre constituent une des rubriques importantes parmi les charges d'exploitation de la Société. Rien ne garantit que Transat parvienne à maintenir ces coûts à des niveaux qui ne nuiront pas à ses activités, au résultat de son activité, ni à sa situation financière.

La filiale Air Transat de la Société est la seule avec des employés syndiqués, lesquels sont encadrés par cinq conventions collectives, dont deux viendront à échéance en 2023. La convention du bureau d'affectation des équipages sera échue au 31 décembre 2022 et concerne les employés s'occupant notamment de la planification des équipages. Celle des agents de bord soit le "syndicat canadien de la fonction publique, division du transport aérien" viendra à échéance le 31 janvier 2023 et représente un bassin important d'employés. Il est d'ailleurs possible que les négociations pour le renouvellement de ces conventions collectives, en particulier celle des agents de bord, puissent entraîner au cours des prochaines années des arrêts, des ralentissements de travail ou des augmentations substantives des coûts de main d'œuvre qui pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités et notre résultat d'exploitation.

## **RISQUES FINANCIERS**

En raison des risques en lien avec la COVID-19 décrits précédemment, ainsi que ceux évoqués plus bas dans la section des risques économiques et généraux, nos résultats d'exploitation futurs pourraient être inférieurs aux attentes des analystes en valeurs mobilières et des investisseurs, ce qui aurait un effet défavorable sur le cours de nos actions.

Les facilités de crédit actuelles de la Société sont assujetties à la conformité à l'égard de certains ratios financiers et conditions financières, qui sont suspendus jusqu'au 29 octobre 2023. Rien ne garantit que dans l'avenir, notre capacité à utiliser nos facilités de crédit actuelles ou à obtenir du financement supplémentaire, ne sera pas compromise. Par ailleurs, une volatilité des marchés financiers pourrait entraîner une diminution de l'accessibilité au crédit et une augmentation des coûts d'emprunt, rendant ainsi plus difficile d'accéder à un financement supplémentaire selon des modalités satisfaisantes. Conséquemment, nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en subir les contre-coups.

De plus, dans le cours normal, la Société fait face à un certain nombre d'échéances à court terme se rapportant à des contrats de services avec des processeurs de cartes de crédit. Ces ententes devront être renouvelées ou remplacées dans le contexte du marché prévalant au moment de leur échéance, ce qui pourrait se traduire par des modalités de fonctionnement plus onéreuses pour la Société ou une incapacité à renouveler ou remplacer ces contrats.

La Société négocie avec l'ensemble de ses fournisseurs afin de bénéficier de réduction de coûts et de modifier ses termes de paiement, et a mis en place des mesures de réduction des dépenses et de ses investissements.

Transat est tout particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant qui ont été très importantes au cours de cet exercice. Bien que la Société ait mis en place un programme de couverture sur le prix du carburant, étant donné les pressions concurrentielles au sein de l'industrie, rien ne garantit que nous serions en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant sur nos clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une telle augmentation suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, sur notre situation financière ou sur nos résultats d'exploitation.

Transat est tenue à des obligations considérables non résiliables en vertu de contrats de location à l'égard de sa flotte aérienne. Si la Société ne reprend pas ses activités à des niveaux suffisants, les paiements en vertu de nos contrats de location pourraient avoir une incidence importante sur les activités de notre Société.

Transat est également exposée, en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, aux variations du taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien. Ces variations de taux de change pourraient augmenter nos coûts d'exploitation ou diminuer nos revenus. Les variations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que nous tirons de notre trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi que sur les frais d'intérêts découlant des titres de créance à taux fixe et variable, ce qui aurait une incidence sur nos revenus d'intérêts et nos frais d'intérêts.

Dans le cadre de nos activités, nous recevons des dépôts et des paiements anticipés de nos clients. Si les fonds provenant de ces paiements anticipés devaient diminuer, ou qu'ils ne soient pas disponibles pour payer nos fournisseurs, nous devrions trouver une autre source de capital. Ainsi rien ne pourrait garantir que nous trouverions une telle source selon des modalités qui conviennent à la Société, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur nos activités. De plus, ces paiements anticipés génèrent des revenus d'intérêts pour Transat. Selon notre politique de placement, nous ne pouvons investir ces dépôts et paiements anticipés que dans des titres de bonne qualité. Si ces titres ne procurent pas un aussi bon rendement que par le passé, notre Société pourrait voir ses revenus d'intérêts diminuer. De plus, la Société est exposée au risque que les institutions financières avec lesquelles elle détient des titres ou conclut des contrats, ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements.

Comme Société qui traite des informations relatives aux cartes de crédit qu'utilisent nos voyageurs, nous devons nous conformer à des règles exigées par nos processeurs de cartes de crédit. Le défaut de respecter certaines règles relatives aux dépôts ou de sécurité des données de cartes bancaires peut résulter en des pénalités ou la suspension des services offerts par les processeurs de cartes de crédit. De plus, les processeurs de cartes de crédit ont déjà pris des mesures de mitigation telle que la retenue des fonds jusqu'à ce que le service soit rendu au client. L'incapacité d'utiliser des cartes de crédit pourrait avoir un impact significatif défavorable sur nos réservations et par conséquent, sur nos résultats d'exploitation et notre rentabilité.

Il est aussi parfois difficile de prévoir la façon dont certaines lois fiscales, canadiennes ou internationales, sont interprétées par les autorités fiscales appropriées. À la suite d'interprétation de ces lois par les différentes autorités, la Société pourrait devoir réviser ses propres interprétations des lois fiscales, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur notre marge bénéficiaire.

Finalement, l'industrie du voyage en général et nos activités en particulier sont saisonnières. Par conséquent, nos résultats d'exploitation trimestriels peuvent varier. Nous croyons donc que les comparaisons de nos résultats d'exploitation d'un trimestre à l'autre, ou d'un semestre à l'autre, ne sont pas nécessairement significatives et ne devraient pas servir d'indice d'un rendement futur.

## **RISQUES DE LA CONCURRENCE**

Transat évolue dans une industrie où la concurrence a toujours été vive, et ce malgré la reprise lente des activités de tous les joueurs de l'industrie. Certains concurrents sont de plus grande envergure, bénéficient de la notoriété d'un nom de marque et d'une présence dans des secteurs géographiques précis, disposent de ressources financières importantes dont notamment des subventions gouvernementales, et ont des relations privilégiées avec les fournisseurs de voyages. Nous rivalisons aussi avec les fournisseurs de voyages qui vendent directement aux voyageurs à des prix très compétitifs. La Société pourrait ainsi ne pas être en mesure de rivaliser de façon efficace avec ses concurrents actuels ou éventuels, et un accroissement intensif de la concurrence pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses perspectives, à ses revenus et à sa marge bénéficiaire.

De plus, les besoins des voyageurs dictent l'évolution de notre industrie. Depuis ces dernières années, ceux-ci exigent une valeur accrue, un meilleur choix de produits et un service personnalisé, le tout à des prix compétitifs. En effet, l'engouement pour Internet permet aux voyageurs d'avoir facilement accès à des renseignements sur les produits et services de voyage et d'acheter ceux-ci directement auprès des fournisseurs, contournant ainsi tant les voyagistes, comme Transat, que les agents de voyages détaillants par l'entremise desquels nous obtenons une partie de nos revenus. Les forces du marché influencent également notre capacité de sièges et nuitées disponibles et questionnent, à certains égards, notre modèle de fonctionnement. L'incapacité de la Société à répondre rapidement à ces attentes de façon proactive pourrait avoir un effet négatif sur sa position concurrentielle tout en diminuant la rentabilité de ses produits.

De plus, comme nous comptons, dans une certaine mesure, sur les agents de voyages détaillants pour joindre des voyageurs et dégager des revenus, un changement dans les habitudes d'achat des consommateurs, qui délaisseraient les agences de voyages au profit de l'achat direct auprès des fournisseurs de voyages, pourrait avoir une incidence sur notre Société.

Ces facteurs pourraient nuire à nos revenus et marges bénéficiaires, car nous devrions vraisemblablement évaluer les prix de la concurrence. La performance de la Société dans tous les pays où elle exerce ses activités dépendra de sa capacité à continuer d'offrir des produits de qualité à prix concurrentiels.

## **RISQUES ÉCONOMIQUES ET GÉNÉRAUX**

Le secteur des voyages vacances est sensible aux conjonctures économiques mondiale, nationale, régionale et locale, particulièrement depuis la crise pandémique que nous subissons depuis mars 2020. Des facteurs économiques, tels qu'un ralentissement important de l'économie, une récession ou une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs ou du taux d'emploi en Amérique du Nord, en Europe ou sur des marchés internationaux clés, pourraient avoir des conséquences défavorables sur nos activités et nos résultats d'exploitation, en portant atteinte à la demande de nos produits et services. Tous ces facteurs créent un sentiment d'inquiétude auprès des clients de la Société, affectant la demande pour le voyage loisirs. Par conséquent, les revenus pourraient ne pas suffire pour couvrir les dépenses fixes associées à la reprise des opérations et amener une rentabilité à moyen terme.

Un autre risque de l'industrie touristique consiste à la planification saisonnière de la capacité des vols et des nuitées. Pour ce faire, la Société doit prévoir d'avance la demande des voyageurs et anticiper la tendance de leurs destinations préférées futures. C'est d'autant plus difficile en cette période économique difficile. La mauvaise planification de ces besoins pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Au-delà des facteurs précédents, nos résultats d'exploitation pourraient également être influencés par des facteurs externes à Transat, notamment l'instabilité socio-politique en Europe orientale voire la guerre en Ukraine, les conditions météorologiques extrêmes, les désastres climatiques ou géologiques, le terrorisme réel ou appréhendé, l'éclosion de nouvelles épidémies ou de maladies, les préférences des consommateurs et leurs habitudes de consommation, la perception des consommateurs à l'égard de la sécurité de nos services à destinations et de la sécurité aérienne, les tendances démographiques, les perturbations du système de contrôle de la circulation aérienne et le coût des mesures portant sur la protection, la sécurité et l'environnement. De plus, nos revenus sont sensibles à tout événement touchant le transport aérien national et international, les locations d'automobiles et les réservations d'hôtel.

## **RISQUES DE ESG**

Le marché et les voyageurs exigent de plus en plus qu'une société publique, telle que Transat, puisse être reconnue comme une entreprise socialement responsable et qu'elle adhère aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ["ESG"], soit les facteurs ayant des répercussions sur l'environnement, ceux liés à l'implication sociale de la Société et ceux liés à la manière dont la Société conduit ses affaires et se gouverne. Dans ce cadre, au fil des années, la Société a adopté de multiples mesures liées à ces domaines, notamment son programme de certification Travelife, son entente avec le Consortium SAF+ pour la fabrication de carburant durable d'aviation, sa nouvelle flotte d'Airbus A321LR plus performante et écoénergétique, ses certifications ISO et LEED, son implication dans les communautés au Canada et à destination, son approche de la gestion de ses ressources humaines et de la gouvernance d'entreprise, et bien d'autres. Malgré ces initiatives, il est possible qu'aux yeux des clients actuels et futurs, de certains organismes, institutions ou actionnaires, la Société ne corresponde pas totalement à cette définition d'une entreprise socialement responsable, pouvant du même coup entacher la réputation de la Société.

## RISQUES DE RÉPUTATION

Tous les risques évoqués dans cette section ont un impact sur la réputation de la Société. Si les mesures de mitigation ne sont pas adéquates, l'occurrence d'un risque peut alors affecter négativement la réputation de l'entreprise. De plus, la capacité à maintenir de bonnes relations avec ses clients existants et à attirer de nouveaux clients dépend grandement de l'offre de service de Transat et de sa réputation. Bien que la Société ait déjà en place des pratiques de bonne gouvernance, incluant un code d'éthique, et qu'elle ait développé au fil des années divers mécanismes pour éviter que sa réputation soit affectée négativement, il n'y a pas de certitude que Transat continuera de bénéficier d'une bonne réputation ou que des événements hors de son contrôle, tel qu'une cyberattaque, n'entacheront sa réputation. La perte ou la réduction de sa réputation pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités de la Société, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

## RISQUES D'APPROVISIONNEMENT ET FOURNISSEURS CLÉS

Malgré le positionnement favorable que nous procure notre intégration verticale, nous dépendons en partie de tiers qui nous fournissent certains éléments constitutifs de nos forfaits. Toute interruption importante de l'approvisionnement en produits et services de ces fournisseurs, dont certains seraient hors de notre contrôle, pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Notre dépendance envers, entre autres, Airbus, Rolls-Royce, Pratt & Whitney, CFM, STS Aviation, Kelowna Flightcraft Aerospace, Lufthansa Technik, Sabena Technic, et A.J.Walter fait en sorte que nous pourrions subir les contrecoups de tous problèmes reliés aux aéronefs d'Airbus et aux moteurs Rolls-Royce ou Pratt & Whitney que nous utilisons, y compris des matériaux ou pièces défectueux, des problèmes mécaniques ou des perceptions négatives au sein de la communauté des voyageurs. La Société dépend aussi de certains fournisseurs au niveau du maintien et de la sécurité de ses systèmes d'information. Se référer à la section des « Risques technologiques ».

Nous dépendons également d'un grand nombre d'hôteliers. En général, ces fournisseurs peuvent résilier ou modifier des ententes qu'ils ont conclues avec nous moyennant un avis relativement court. Une éventuelle incapacité de remplacer ces ententes, ou de trouver des fournisseurs semblables, ou de renégocier les ententes à des tarifs réduits pourrait avoir une incidence néfaste sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

De plus, toute baisse de qualité des produits ou services assurés par ces fournisseurs ou toute perception de la part des voyageurs d'une baisse de qualité pourrait nuire à notre réputation. La perte de contrats, les changements apportés aux ententes d'établissement des prix dont notamment une hausse généralisée de ces prix découlant des facteurs économiques actuels, un accès restreint aux produits et services des fournisseurs ou une opinion publique moins favorable envers certains fournisseurs faisant baisser la demande pour leurs produits et services pourraient avoir une incidence importante sur nos résultats.

## RISQUES AÉRIENS

La Société a besoin pour exercer son activité, ou étendre sa portée, d'avoir accès à des avions qui sont en grande partie exploitée par sa filiale Air Transat. Cette flotte est principalement constituée d'appareils qui sont loués pour quelques années, avec des baux, parfois renouvelables, à des conditions diverses et échelonnés dans le temps. Le cas échéant, l'incapacité de renouveler les baux, dans le cas de locations à long terme ou saisonnières, d'avoir accès à des avions appropriés à des conditions adéquates et en temps opportun, ou de retirer du service comme prévu certains appareils, pourrait avoir un impact défavorable sur la Société.

Notre concentration sur deux types d'aéronefs Airbus (A321 et A330) pourrait entraîner des temps d'arrêt importants pour une partie de notre flotte si des problèmes mécaniques survenaient ou si le responsable de la réglementation donnait toutes directives obligatoires sur l'entretien ou l'inspection applicables à nos types d'aéronefs. La perte de revenus liés à l'indisponibilité de nos aéronefs pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Un incident d'un de nos aéronefs qui se produirait durant nos activités pourrait donner lieu à des frais de réparation ou des coûts de remplacement majeurs à l'aéronef endommagé, une interruption de service, et à des réclamations. Conséquemment, cet événement pourrait exercer un impact défavorable sur la réputation de la Société.

La Société a également besoin d'avoir accès à des installations aéroportuaires dans ses marchés sources et dans ses multiples destinations. La Société doit notamment pouvoir compter sur des créneaux horaires pour les décollages, atterrissages et accès aux portes d'embarquement, à des conditions qui lui permettent d'être concurrentielle. En conséquence, toute difficulté à obtenir un tel accès, ou des perturbations des activités aéroportuaires causées par exemple par des conflits de travail ou d'autres facteurs, sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur notre exploitation.

À la suite de la privatisation d'aéroports et d'organismes de navigation aérienne au Canada, des aéroports et des organismes de navigation aérienne ont exigé des augmentations importantes de leurs frais d'utilisation des aéroports et de leurs redevances de navigation aérienne, d'autant plus que certains de ces aéroports sont situés dans des villes américaines, tout près des frontières canadiennes et ne sont pas sujets à de tels frais. Si ces frais d'utilisation et redevances de navigation devaient augmenter à nouveau de manière significative, nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en subir les contrecoups et concéder certaines routes à nos concurrents américains.

## RISQUES TECHNOLOGIQUES

Pour exercer ses activités, accroître son chiffre d'affaires et réduire ses charges d'exploitation, Transat dépend grandement de diverses technologies de l'information et des télécommunications. En effet, nos activités dépendent de notre capacité de gérer les systèmes de réservation, y compris le traitement quotidien d'un grand volume d'appels téléphoniques, de contrôler la rentabilité des produits et leur inventaire, de changer les prix de manière dynamique, d'avoir accès à des renseignements et de les protéger, de distribuer nos produits à des agents de voyages détaillants et autres intermédiaires du secteur des voyages, et d'éviter la pénétration de nos systèmes informatiques. De plus, l'évolution rapide de ces technologies et la demande croissante des réservations sur le web ou les mobiles peut nécessiter des dépenses en capital plus élevées que prévu en vue d'améliorer le service à la clientèle, ce qui pourrait avoir une incidence sur nos résultats d'exploitation.

Au-delà des risques de cyber-attaques exposés antérieurement, ces moyens technologiques peuvent être vulnérables à divers types d'arrêt accidentel, d'interruption ou d'abus attribuables, entre autres causes, aux actions ou omissions de fournisseurs tiers, à des catastrophes naturelles, des attentats terroristes, des défaillances des systèmes de télécommunications, des pannes d'électricité, des virus informatiques, des actes de piratage informatique, des intrusions ou usurpations et autres menaces pour la sûreté. D'ailleurs, l'exploitation des vulnérabilités est de plus en plus sophistiquée et fréquente, ce qui nécessite des efforts constants pour la gestion et l'évolution des mesures. Même si Transat investit continuellement dans des moyens et dispositifs de sûreté et des plans de rétablissement du service après sinistre, ces moyens et dispositifs pourraient ne pas être suffisants ou mis en œuvre adéquatement et rapidement. Toute panne ou défaillance de ces systèmes pourraient nuire considérablement aux activités de la Société, à ces relations clients et porter préjudice la réputation de la Société, à son résultat d'exploitation et à sa situation financière.

De plus, plusieurs de ces systèmes de technologie d'information dépendent de fournisseurs tiers tels Softvoyage, Datalex et Radix. Ces fournisseurs proposent davantage des solutions externes (en partenariat ou Cloud) qui requièrent des mesures de contrôle additionnelles. Si ces fournisseurs devenaient incapables de maintenir ou améliorer des solutions technologiques performantes de façon rentable et en temps opportun, la Société serait dans l'incapacité de réagir efficacement aux atteintes à la sécurité informatique, d'obtenir de nouveaux systèmes pour répondre à la croissance de sa clientèle ou d'appuyer de nouveaux produits offerts par la Société. Conséquemment, ces situations pourraient générer des charges additionnelles, ce qui aurait une incidence défavorable sur la situation financière de la Société.

## RISQUES RÉGLEMENTAIRES

L'industrie dans laquelle évolue Transat est assujettie à de multiples lois et règlements, tant canadiens qu'étrangers. Ceux-ci régissent entre autres les questions de sécurité, sûreté, droits des consommateurs, permis, licences, droits de propriété intellectuelle, protection de renseignements personnels, concurrence, tarification et environnement. Conséquemment, les résultats futurs de Transat peuvent varier en fonction des mesures prises par les organismes gouvernementaux ayant compétence sur les activités de la Société, y compris l'octroi et les retards d'octroi de certaines autorisations ou de certains permis de la part de gouvernements, l'adoption de règlements qui ont une incidence sur les normes de service à la clientèle, notamment les nouvelles normes de sécurité des passagers, l'adoption de restrictions antibruit ou de règles de circulation nocturne plus sévères et la mise en vigueur de règlements provinciaux ayant une incidence sur les activités des agents de voyages détaillants et grossistes. De plus, des régimes de réglementation nouveaux ou différents, ou des modifications apportées aux lois ou règlements et à la politique fiscale pourraient avoir un effet sur nos activités en ce qui concerne les taxes sur les chambres d'hôtel, les taxes sur la location automobile, les taxes imposées aux transporteurs aériens et les frais d'aéroport.

Dans le but de lutter contre le changement climatique, diverses mesures sont en place. La Société est assujettie au CORSIA (Programme de compensation et de réduction des émissions de carbone pour l'aviation internationale) pour la plupart des vols internationaux. Les compagnies aériennes commenceront à s'acquitter de leurs obligations au titre de CORSIA lorsque l'industrie aéronautique, dans son ensemble, retrouvera et dépassera ses niveaux d'émissions de 2019. En raison de la diminution du nombre des vols causée par la pandémie, la Société ne prévoit pas pour l'instant devoir acheter des compensations pour les premières années du régime. Il est à noter cependant que l'établissement des coûts liés à cette obligation dépendra des pays participants, de la croissance sur les liaisons admissibles et du type de compensations carbone éligibles. S'il advenait des changements au niveau de ces réglementations, la Société pourrait devoir assumer des frais additionnels y découlant.

La Société est également assujettie au Règlement canadien sur les combustibles propres qui est un élément important du plan climatique du Canada visant à réduire les émissions, à accélérer l'utilisation de technologies et de combustibles propres et à favoriser des emplois durables à long terme dans une économie diversifiée. La version du règlement publiée le 6 juillet 2022 exclut le carburant d'aviation.

De plus, en vertu de la Loi sur la tarification des gaz à effet de serre, le Canada a établi une redevance minimale pour la pollution par le carbone. Cela peut prendre la forme d'une redevance sur les combustibles fossiles et d'un système réglementaire d'échange de droits d'émission appelé système de tarification fondé sur la production. Elle ne s'applique actuellement qu'aux vols intraprovinciaux dans certaines provinces, comme la Colombie-Britannique. La Société n'est actuellement pas touchée par cette loi. Cependant, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il envisageait étendre cela aux voyages aériens interprovinciaux (intérieurs). Le gouvernement du Canada reconnaît, dans le plan d'action d'aviation canadien 2022, le besoin de travailler davantage pour établir une politique cohérente afin de traiter les émissions interprovinciales de l'aviation. Dans le futur, le gouvernement canadien pourrait décider de mettre en place un système d'échange de quotas d'émission pour les vols domestiques, ce qui aurait un impact sur nos coûts et le cas échéant, la marge de la Société en souffrirait.

Dans l'exercice de nos activités, tant du côté aérien que du secteur des voyages, la Société s'expose à des réclamations et poursuites, dont des recours collectifs. Les litiges ou les réclamations pourraient avoir un effet néfaste sur les activités et les résultats d'exploitation de la Société.

## **RISQUES DE COUVERTURE D'ASSURANCE**

Nous détenons et maintenons en vigueur des polices d'assurance dont les montants sont conformes aux normes de l'industrie. Notre assurance responsabilité relativement à nos activités de voyageur et d'agence de voyages couvre la responsabilité relative aux dommages corporels ou matériels subis par des voyageurs ou des tiers. Dans le cadre de nos activités de voyageur, nous déployons tous les efforts raisonnables afin de s'assurer que nos fournisseurs de service détiennent également une assurance relative aux dommages corporels ou matériels subis par des voyageurs. Par ailleurs, en ce qui concerne nos franchisés et en collaboration avec un assureur, nous avons mis sur pied un programme d'assurance responsabilité professionnelle (erreurs et omissions) volontaire.

Nous détenons et maintenons également en vigueur des polices d'assurance dont les montants sont conformes aux normes de l'industrie aérienne et qui respectent les exigences pertinentes prescrites par la loi ainsi que les engagements que nous avons pris en vertu des contrats de location de nos aéronefs. Notre assurance responsabilité relativement à nos activités de transport aérien couvre la responsabilité relative aux dommages découlant de blessures subies par des passagers ou à la suite du décès de ceux-ci, de même que les dommages subis par des tiers. La limite par sinistre s'élève à 1,25 milliard \$US, sauf quant à l'assurance responsabilité pour les dommages corporels et matériels à des tiers (autres que les passagers) découlant des risques de guerre, dont la couverture maximale est de 250 millions \$US au total, par sinistre. À ce sujet, nous détenons et maintenons une assurance supplémentaire pour dommages corporels et matériels à des tiers (autres que les passagers) découlant des risques de guerre pour les dommages au-delà de 250 millions \$US et jusqu'à concurrence de la limite de 1,0 milliard \$US au total, par sinistre.

De plus, la Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société.

Toutefois, rien ne garantit que tous les risques soient ainsi couverts et que nous puissions maintenir une telle couverture à des niveaux et conditions favorables et à un coût acceptable.

Quoique nous n'ayons jamais fait l'objet d'une réclamation d'assurance responsabilité civile pour laquelle nous n'avions pas de couverture suffisante, rien ne garantit que nos assurances suffisent à couvrir des réclamations d'envergure ou que l'assureur concerné soit solvable lorsque le sinistre surviendrait. Rien ne garantit non plus que nous soyons en mesure d'obtenir une assurance adéquate à un coût acceptable dans l'avenir. Ces incertitudes pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

## 11. CONTRÔLE ET PROCÉDURES

---

L'application du Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières constitue un exercice d'amélioration continue qui amène la Société à officialiser des processus et mesures de contrôle déjà en place et à en instaurer de nouveaux. La direction a choisi d'en faire un projet à l'échelle de la Société conduisant à une amélioration opérationnelle et à une meilleure gestion.

Conformément à ce règlement, la Société a produit des attestations signées par la Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière qui, entre autres choses, font un rapport sur la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) ainsi que sur la conception et le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF).

Le Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les CPCI pour fournir une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société leur a été communiquée et que l'information à fournir dans les documents visés de la Société par les règlements d'information continue a été comptabilisée, traitée, résumée et présentée aux dates précisées par les lois sur les valeurs mobilières.

De plus, la Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière ont également conçu ou fait concevoir, sous leur supervision des CIIF pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

### ÉVALUATION DES CPCI ET CIIF

Une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des CPCI et des CIIF a été effectuée sous la supervision de la Présidente et cheffe de la direction et du Chef de la direction financière. Cette évaluation portait sur l'examen de la documentation, les vérifications et les autres procédures que la direction a jugé appropriées dans les circonstances. Cette évaluation a également tenu compte, entre autres, de la politique de la Société quant à la divulgation des renseignements, du code d'éthique professionnel, du processus de sous-attestation, et du fonctionnement du comité de divulgation de l'information de la Société.

À la lumière de cette évaluation, selon les critères établis dans le cadre de référence de contrôle interne émis par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO-Framework 2013), et dans le cadre de la préparation de ses états financiers de fin d'année, ces deux dirigeants signataires ont conclu que les CPCI et les CIIF étaient efficaces au 31 octobre 2022.

Finalement, il n'y a eu aucune modification significative des CIIF survenue au cours du trimestre clos le 31 octobre 2022 qui ait eu une incidence importante sur les CIIF de la Société.

## 12. PERSPECTIVES

---

Pour l'ensemble de 2023, la Société prévoit déployer une capacité équivalente à 90 % de celle de 2019. Ce niveau est en accord avec les projections de l'International Air Transport Association (IATA) sur les marchés principaux desservis par la Société.

À ce jour, pour l'hiver 2023, les coefficients d'occupation sont similaires à ceux de 2019, soit déjà plus de 55 % sur l'ensemble du réseau. Les revenus aériens unitaires, exprimés en revenu par passager-mille (ou « yield ») sont d'environ 15 % plus élevés qu'à l'hiver 2019. La combinaison de la demande et des prix à la hausse permettra à la Société de faire face à un contexte de coûts plus élevés.

Pour l'ensemble de 2023, la Société s'attend à une marge de résultat d'exploitation ajustée d'environ 4 % à 6 %. Dans la formulation des énoncés prospectifs, la Société s'est basée sur un ensemble d'hypothèses, notamment une croissance modérée du PIB canadien prenant en compte le risque d'une courte récession, un taux de change à 1,34 \$CA pour 1 \$US et un prix moyen du gallon de carburant d'aviation à 4,50 \$CA.

## RAPPORT DE LA DIRECTION

---

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de Transat A.T. inc., ainsi que toute l'information contenue dans le rapport financier, sont la responsabilité de la direction et ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières. La responsabilité de la direction à ces égards comprend la sélection de principes comptables appropriés ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les IFRS et avec les exigences des autorités canadiennes en valeurs mobilières, et adéquats dans les circonstances. L'information financière présentée dans le rapport de gestion et ailleurs dans ce rapport annuel est conforme à celle des états financiers consolidés.

La Société et ses filiales se sont dotées de systèmes comptables et de contrôles internes conçus afin de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte ou une utilisation non autorisée et qu'on puisse ainsi se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion.

Le conseil d'administration assume ses responsabilités à l'égard de l'information financière présentée dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion, principalement par l'entremise de son comité d'audit. Le comité d'audit, nommé par le conseil d'administration et dont tous les membres sont des administrateurs indépendants possédant des compétences financières, révise les états financiers consolidés annuels et le rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit étudie également de façon suivie les résultats des audits effectués par les auditeurs externes, les conventions et méthodes comptables ainsi que les systèmes de contrôle interne de la Société. Les présents états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L., et le rapport qu'ils ont dressé sur les états financiers consolidés figure à la page suivante.



Annick Guérard  
Présidente et cheffe de la direction



Patrick Bui  
Chef de la direction financière

Le 14 décembre 2022

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux actionnaires de Transat A.T. inc.,

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Transat A.T. inc. et de ses filiales [le «groupe»], qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 octobre 2022 et 2021, et les états consolidés des résultats, du résultat global, de la variation des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe aux 31 octobre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière [«IFRS»].

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Incertitude significative relative à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui indique que le groupe a subi une perte nette de 445,3 millions \$ et généré des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles négatifs de 177,9 millions \$ au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022. Comme il est indiqué à la note 2, ces événements ou situations, conjugués aux autres questions exposées dans la note 2 indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de la période considérée. Outre la question décrite dans la section «Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation», nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Question clé de l'audit	Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit
-------------------------	---

<b>Dépréciation des actifs non financiers à long terme</b>	
--	--

Au 31 octobre 2022, le groupe détenait des actifs non financiers à long terme de 1 022,2 millions \$, comprenant notamment des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles et un placement à long terme. Comme il est indiqué aux notes 3, 4, 9, 10 et 11, à chaque date de clôture, le groupe doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie «UGT». Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, le groupe doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Nous avons déterminé que l'audit de la dépréciation des actifs non financiers à long terme constitue une question clé de l'audit en raison de l'importance du solde et du degré de subjectivité dans l'évaluation des hypothèses importantes ayant trait au taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme ainsi que le prix du gallon du carburant utilisés par la direction dans son modèle.

Notre approche pour aborder cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Nous avons évalué la documentation des UGTs effectuée par la direction;
- Nous avons fait appel à nos spécialistes en évaluation pour nous aider à évaluer le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme ainsi que le prix du gallon du carburant utilisés par le groupe ainsi que les méthodes d'évaluation utilisées;
- Nous avons testé la raisonnable des projections des flux de trésorerie en les comparant à des données économiques externes de l'industrie du transport aérien et du tourisme et aux résultats passés du groupe;
- Nous avons fait une analyse de sensibilité pour évaluer l'impact potentiel d'un changement dans les hypothèses importantes utilisées par la direction dans ses modèles;
- Nous avons revu le caractère adéquat des divulgations liées aux UGTs, tests de dépréciation et charges de dépréciation présentées aux notes 3, 4, 9, 10, et 11 des états financiers consolidés du groupe.

<b>Comptabilisation des revenus</b>	
-------------------------------------	--

Comme mentionné aux notes 3 et 19, le groupe comptabilise les revenus lorsque l'obligation de prestation est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le transfert du service au client a eu lieu et que celui-ci en obtient le contrôle. Les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus sont inscrits dans le passif courant sous «Dépôts de clients et revenus différés». Les revenus du groupe de l'exercice clos le 31 octobre 2022 s'élevaient à 1 642,0 millions \$. Au 31 octobre 2022, les dépôts de clients et revenus différés totalisent 602,5 millions \$.

La comptabilisation des revenus du groupe se fait par l'entremise de nombreux systèmes et contrôles informatiques pour le traitement, l'enregistrement et la comptabilisation d'un volume important d'opérations de faible valeur.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison de l'importance des revenus et du volume des opérations qui nécessitent un travail d'audit important pour tester les revenus comptabilisés.

Notre approche pour aborder cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Nous avons testé certains contrôles liés aux systèmes informatiques utilisés par le groupe pour comptabiliser les revenus;
- Nous avons obtenu et évalué le rapport de certification sur l'efficacité des contrôles internes mis en place par une des sociétés de services utilisées par le groupe pour la comptabilisation des revenus notamment au niveau des réservations;
- Nous avons testé un échantillon d'opérations génératrices de revenus au cours de l'exercice en retraçant nos sélections aux documents sources;
- Nous avons testé un échantillon de services de transport aérien, de services hôteliers et d'ajustements manuels enregistrés près de la date de fin de l'exercice du groupe en inspectant les documents sources et les justificatifs du moment où les services ont été rendus.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sylvain Boucher.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>*

Montréal, Canada

Le 14 décembre 2022

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A113209

**TRANSAT A.T. INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Au 31 octobre 2022 \$	Au 31 octobre 2021 \$
<b>ACTIFS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		322 535	433 195
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	5	344 284	139 583
Clients et autres débiteurs	6	265 050	108 857
Impôts sur le résultat à recevoir	22	5 537	1 120
Stocks		26 725	10 514
Charges payées d'avance		26 428	16 465
Instruments financiers dérivés	7	11 939	–
Partie courante des dépôts	8	29 392	10 130
<b>Actifs courants</b>		<b>1 031 890</b>	<b>719 864</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	5	31 273	30 728
Dépôts	8	172 231	112 044
Impôts sur le résultat à recevoir	22	–	15 100
Actifs d'impôt différé	22	953	–
Immobilisations corporelles	9	1 000 151	974 229
Immobilisations incorporelles	10	13 261	16 849
Placement	11	8 820	9 476
Coûts de financement reportés	12	12 552	19 368
<b>Actifs non courants</b>		<b>1 239 241</b>	<b>1 177 794</b>
		<b>2 271 131</b>	<b>1 897 658</b>
<b>PASSIFS</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs	13	289 897	141 790
Impôts sur le résultat à payer		1 054	1 354
Dépôts de clients et revenus différés		602 509	292 158
Instruments financiers dérivés	7	6 209	–
Partie courante des obligations locatives	14	137 165	171 557
Partie courante du passif lié aux bons de souscription	15	16 799	20 622
Partie courante de la provision pour conditions de retour	16	–	3 065
<b>Passifs courants</b>		<b>1 053 633</b>	<b>630 546</b>
Dette à long terme et obligations locatives	14	1 614 903	1 247 981
Passif lié aux bons de souscription	15	7 561	15 935
Subvention publique différée	14	169 025	167 394
Provision pour conditions de retour	16	154 772	123 179
Passif lié aux avantages du personnel	17	20 773	27 120
Passifs d'impôt différé	22	644	613
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 967 678</b>	<b>1 582 222</b>
<b>CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)</b>			
Capital-actions	18	221 924	221 012
Provision pour paiements fondés sur des actions		16 092	15 948
Déficit		(984 602)	(544 881)
Montant cumulé des écarts de change		(3 594)	(7 189)
		<b>(750 180)</b>	<b>(315 110)</b>
		<b>2 271 131</b>	<b>1 897 658</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

Au nom du conseil d'administration,



Administrateur



Administratrice

**TRANSAT A.T. INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS**

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	2022 \$	2021 \$
<b>Revenus</b>	<b>19</b>	<b>1 642 038</b>	124 818
<b>Charges d'exploitation</b>			
Carburant d'aéronefs		526 152	22 373
Coûts liés à la prestation de services touristiques		355 250	31 958
Salaires et avantages du personnel	19, 23	288 889	122 770
Amortissement et dépréciation	19	153 429	159 765
Frais d'aéroports et de navigation		128 318	13 032
Frais de vente et de distribution		116 105	13 020
Entretien d'aéronefs		114 159	48 832
Loyer d'aéronefs	14	6 018	–
Autres coûts aériens		162 082	24 643
Autres		90 949	57 371
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	11	2 477	4 704
Éléments spéciaux	20	1 630	27 572
		<b>1 945 458</b>	526 040
<b>Perte d'exploitation</b>		<b>(303 420)</b>	(401 222)
Coûts de financement	14	105 314	77 024
Revenus du financement		(12 982)	(4 441)
Variation de la juste valeur des dérivés		9 685	(8 849)
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	15	(21 989)	(4 934)
Gain sur modification de la dette à long terme	14	(22 191)	–
Gain sur cession d'actifs	21	(3 934)	(17 347)
Perte (gain) de change		92 150	(53 260)
<b>Perte avant charge d'impôts</b>		<b>(449 473)</b>	(389 415)
<b>Impôts sur le résultat (récupération)</b>	<b>22</b>		
Exigibles		(3 174)	(52)
Différés		(975)	75
		<b>(4 149)</b>	23
<b>Perte nette de l'exercice</b>		<b>(445 324)</b>	(389 438)
<b>Résultat net (perte nette) attribuable aux :</b>			
Actionnaires		<b>(445 324)</b>	(389 559)
Participations ne donnant pas le contrôle		–	121
		<b>(445 324)</b>	(389 438)
<b>Perte par action</b>	<b>18</b>		
De base		(11,77)	(10,32)
Diluée		(11,77)	(10,32)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

**TRANSAT A.T. INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL**

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2022 \$	2021 \$
<b>Perte nette de l'exercice</b>		<b>(445 324)</b>	<b>(389 438)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
<b>Éléments qui seront reclassés en résultat net</b>			
Reclassement en résultat net		—	447
Impôts différés	22	—	75
		—	522
Gain (perte) de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères		3 955	(1 196)
Reclassement en résultat net		(360)	—
		3 595	(1 196)
<b>Éléments qui ne seront jamais reclassés en résultat net</b>			
Avantages de retraite – gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes)	17	5 603	(597)
		5 603	(597)
Total des autres éléments du résultat global		9 198	(1 271)
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<b>(436 126)</b>	<b>(390 709)</b>
<b>Résultat global attribuable aux :</b>			
Actionnaires		(436 126)	(386 822)
Participations ne donnant pas le contrôle		—	(3 887)
		<b>(436 126)</b>	<b>(390 709)</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

**TRANSAT A.T. INC.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

(en milliers de dollars canadiens)	Capital- actions	Provision pour paiements fondés sur des actions	Cumul des autres éléments du résultat global			Total	Participati- ons ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
			Déficit	Profit (perte) latent sur les couvertures de flux de trésorerie	Montant cumulé des écarts de change			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au 31 octobre 2020</b>	221 012	15 948	(164 138)	(522)	(5 993)	66 307	—	66 307
Résultat net (perte nette) de l'exercice	—	—	(389 559)	—	—	(389 559)	121	(389 438)
Autres éléments du résultat global	—	—	(597)	522	2 812	2 737	(4 008)	(1 271)
Résultat global de l'exercice	—	—	(390 156)	522	2 812	(386 822)	(3 887)	(390 709)
Variation de la juste valeur du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	9 413	—	—	9 413	(9 413)	—
Reclassement du passif lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	9 292	9 292
Reclassement de l'écart de change lié aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	(4 008)	(4 008)	4 008	—
	—	—	9 413	—	(4 008)	5 405	3 887	9 292
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	<b>221 012</b>	<b>15 948</b>	<b>(544 881)</b>	<b>—</b>	<b>(7 189)</b>	<b>(315 110)</b>	<b>—</b>	<b>(315 110)</b>
Perte nette de l'exercice	—	—	(445 324)	—	—	(445 324)	—	(445 324)
Autres éléments du résultat global	—	—	5 603	—	3 595	9 198	—	9 198
Résultat global de l'exercice	—	—	(439 721)	—	3 595	(436 126)	—	(436 126)
Émission sur le capital autorisé	912	—	—	—	—	912	—	912
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	144	—	—	—	144	—	144
	912	144	—	—	—	1 056	—	1 056
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	<b>221 924</b>	<b>16 092</b>	<b>(984 602)</b>	<b>—</b>	<b>(3 594)</b>	<b>(750 180)</b>	<b>—</b>	<b>(750 180)</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

**TRANSAT A.T. INC.**  
**TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**

[Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation]

Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2022 \$	2021 \$
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>			
Perte nette de l'exercice		(445 324)	(389 438)
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (rentrées) de fonds :			
Amortissement et dépréciation		153 429	159 765
Variation de la juste valeur des dérivés		9 685	(8 849)
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription		(21 989)	(4 934)
Gain sur modification de la dette à long terme	14	(22 191)	–
Gain sur cession d'actifs	21	(3 934)	(17 347)
Perte (gain) de change		92 150	(53 260)
Dépréciation d'actifs	20	783	33 450
Quote-part du résultat net d'une coentreprise	11	2 477	4 704
Intérêts capitalisés à la dette à long terme et aux obligations locatives		45 902	41 537
Impôts différés		(975)	75
Avantages du personnel	17	377	5 754
Charge liée aux paiements fondés sur des actions		144	–
		<b>(189 466)</b>	<b>(228 543)</b>
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel		46 548	(267 096)
Variation nette de la provision pour conditions de retour		13 299	(7 653)
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		(48 235)	(15 152)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>(177 854)</b>	<b>(518 444)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels		(32 531)	(5 599)
Diminution (augmentation) de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés		(545)	25 540
Apport en capital dans une coentreprise	11	(707)	(821)
Produit de la cession d'actifs	21	–	422
Contrepartie versée pour le rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle	7	–	(15 000)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(33 783)</b>	<b>4 542</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Produit des emprunts	14	213 217	599 852
Coûts de transaction		(2 760)	(3 242)
Produit de l'émission d'actions		912	–
Remboursement de la dette à long terme		(3 344)	–
Remboursement des obligations locatives	14	(108 336)	(74 539)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>99 689</b>	<b>522 071</b>
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		1 288	(1 407)
<b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>(110 660)</b>	<b>6 762</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		433 195	426 433
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>322 535</b>	<b>433 195</b>
<b>Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)</b>			
Impôts sur les bénéfices récupérés, nets		(12 171)	(2 383)
Intérêts payés, nets		42 112	18 288

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié]

## Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc. [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto et sont transigées sous un seul symbole, soit « TRZ ».

Transat A.T. inc. est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages loisirs. Le cœur de son organisation est formé d'une compagnie aérienne loisir canadienne, offrant des destinations internationales et canadiennes, et est intégrée verticalement avec ses autres services de forfaits séjour, de distribution à travers un réseau dynamique d'agences de voyages et de services à valeur ajoutée offerts à destination.

Les états financiers consolidés de Transat A.T. inc. pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 14 décembre 2022.

## Note 2 Incertitude relative à la continuité d'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de relever tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des situations ou événements pertinents, considérés collectivement, indiquent que la Société sera incapable de respecter ses obligations à l'échéance au cours d'une période, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter du 31 octobre 2022. Lorsque la Société relève des situations ou événements susceptibles de jeter un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle évalue si les plans élaborés pour atténuer ces situations ou événements dissiperont tout doute important possible.

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale depuis le début de l'année 2020, les activités de l'entreprise ont été fortement perturbées et ses résultats financiers ont été lourdement affectés. La Société a, entre autres, dû suspendre la totalité de ses vols à deux reprises, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 23 juillet 2020 et du 29 janvier 2021 au 30 juillet 2021, et aussi réduire son offre afin de s'ajuster à la demande. Malgré la reprise des opérations aériennes depuis le 30 juillet 2021, la Société a subi une perte nette de 445 324 \$ et généré des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles négatifs de 177 854 \$ au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022. Toutefois, comme il est décrit à la note 14 et pour l'aider à surmonter les effets de la pandémie, la Société a renégocié son accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet maintenant d'emprunter par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE), des liquidités supplémentaires maximales de 843 300 \$, alors que les ratios applicables aux facilités de crédit sont maintenant suspendus jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au total, le financement disponible s'élève donc à un maximum de 963 300 \$, dont un montant de 863 216 \$ est utilisé au 31 octobre 2022.

En raison de la pandémie de COVID-19, l'industrie mondiale du transport aérien et du tourisme a fait face à un effondrement du trafic et de la demande. En dépit des assouplissements des mesures sanitaires et des restrictions de voyage initialement mises en place, les restrictions de voyage et les exigences de vaccination imposées par de nombreux pays, ainsi que les inquiétudes liées à la pandémie et ses répercussions économiques, combinées à l'incertitude liée à un possible ralentissement économique, à l'inflation qui sévit dans de nombreux pays, dont le Canada, et au conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine ont créé une incertitude importante liée à la demande; et les effets se feront encore partiellement sentir pour l'exercice 2023. Pour la saison d'hiver 2022, la Société a déployé un programme d'hiver réduit, qu'elle a dû ajuster à la suite de l'apparition du variant Omicron et des nouvelles mesures restrictives prises par le Canada et d'autres pays. Pour la saison d'été 2022, la Société a également déployé un programme encore réduit, quoique nettement plus proche des niveaux prépandémiques. Bien que la situation se soit améliorée notablement depuis le deuxième trimestre 2022, la Société ne peut pas prévoir avec certitude toutes les répercussions de cette situation sur ses activités et ses résultats, la vitesse à laquelle la situation s'améliorera, ni le moment exact du retour à une situation normale. Depuis le début de la pandémie, la Société a mis en œuvre une série de mesures tant opérationnelles, commerciales, que financières, notamment la mise en place de nouveaux financements et de mesures de réduction de coûts, visant à préserver sa trésorerie. Elle assure un suivi quotidien de la situation afin d'ajuster ces mesures en fonction de son évolution. Toutefois, tant que la Société ne pourra pas reprendre ses activités à des niveaux suffisants, la pandémie de COVID-19 aura des retombées négatives importantes sur ses revenus, ses flux de trésorerie des activités d'exploitation et ses résultats d'exploitation. Même si la levée de la plupart des restrictions ont permis une nette reprise de ses activités dans le courant de l'année 2022, la Société ne s'attend pas à ce que celles-ci retrouvent un niveau similaire à celui d'avant la pandémie avant 2024.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation pour les 12 prochains mois exige qu'elle exerce une part importante de jugement et dépend de sa capacité à accroître ses revenus afin de générer des flux de trésorerie des activités d'exploitation positifs, ainsi que du soutien continu accordé par ses institutions financières, ses fournisseurs, ses bailleurs, ses processeurs de cartes de crédit et autres créanciers. Tel que décrit plus haut, la Société a conclu un accord avec le gouvernement du Canada qui lui permet d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 843 300 \$ par l'intermédiaire du CUGE, portant le financement disponible total à un maximum de 963 300 \$. Les facilités de crédit en place comprennent certaines conditions, dont des exigences relatives à l'encaisse minimale non affectée et certains ratios financiers à respecter qui seront à nouveau applicable à partir du 30 octobre 2023. En cas de défaut, la Société pourrait être confrontée à la déchéance du terme de ses emprunts. La direction évalue de façon continue ses besoins en liquidités et sa structure de capital. La Société n'écarte aucune option pouvant lui procurer davantage de flexibilité financière.

Compte tenu de la reprise graduelle de ses opérations aériennes et de l'incertitude liée à la reprise de la demande, la Société est exposée au risque de liquidité, soit le risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique de placement précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Rien ne garantit que la Société pourra, afin de répondre à ses besoins futurs, emprunter des montants additionnels suffisants, ou qu'elle pourra le faire à des conditions acceptables, ou que les institutions financières, les fournisseurs, les bailleurs, les processeurs de cartes de crédit et autres créanciers continueront de soutenir la Société. La pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve la capacité de la Société à retrouver la rentabilité. De ce fait, rien ne garantit que la Société sera en mesure de générer des flux de trésorerie positifs de ses activités d'exploitation au cours des 12 prochains mois.

Cette situation indique l'existence d'incertitudes significatives jetant un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et, ainsi, à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité de l'exploitation suivant laquelle on présume que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes et de faire face à ses obligations dans le cours normal de ses activités. Les présents états financiers consolidés au 31 octobre 2022 ne comprennent pas d'ajustements à la valeur comptable et au classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement être nécessaires si la base de continuité de l'exploitation se révélait inappropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

### **Note 3 Principales méthodes comptables**

#### **Base d'établissement**

Les présents états financiers consolidés de la Société et de ses filiales sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière [« IFRS »], publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada.

Sauf indication contraire, ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Ces états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » qui ont été évalués à la juste valeur.

## Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et de ses filiales.

### **Filiales**

Les filiales sont des entités dont la Société détient le contrôle. Le contrôle est obtenu lorsque la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition, soit la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle survient la perte du contrôle.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition des filiales, comme suit :

- le coût est calculé comme étant la juste valeur des actifs acquis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs contractés ou pris en charge à la date de l'échange, à l'exception des coûts de transaction qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés;
- les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition;
- l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net identifiable acquis est comptabilisé en tant que goodwill;
- si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de l'actif net acquis, la juste valeur de l'actif net est réévaluée et la différence restante est comptabilisée directement au compte de résultat;
- la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et toute variation subséquente de la juste valeur est comptabilisée selon le compte de résultat lorsque la contrepartie éventuelle représente un passif financier;
- à l'obtention du contrôle dans le cadre d'une acquisition par étapes, la participation existante est réévaluée à la juste valeur selon le compte de résultat;
- pour chaque regroupement d'entreprises comportant des participations ne donnant pas le contrôle, l'entité acquéreuse mesure la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur ou selon la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

La participation ne donnant pas le contrôle, qui représente la tranche du résultat net et de l'actif net dans les filiales qui ne sont pas détenues exclusivement par la Société, est présentée séparément dans les capitaux propres à l'état de la situation financière consolidé. La participation ne donnant pas le contrôle est assortie d'une option donnant droit aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle d'exiger le rachat par la Société des actions qu'ils détiennent; elle est reclassée des capitaux propres au passif, présumant ainsi l'exercice de l'option. La valeur comptable de la participation reclassée est également ajustée à hauteur de sa valeur de rachat estimative. Toute variation de la valeur de rachat estimative est comptabilisée à titre de transactions sur les capitaux propres dans les résultats non distribués.

Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation que ceux de la Société mère, à l'aide de méthodes comptables compatibles. L'ensemble des soldes, des transactions, des profits latents et des pertes latentes résultant de transactions intragroupes et des dividendes intragroupes sont éliminés au moment de la consolidation.

## **Placement dans une coentreprise**

Une coentreprise est une entité dans laquelle les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le placement de la Société dans une coentreprise est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, comme suit :

- le placement est initialement comptabilisé au coût;
- il comprend un goodwill identifié à l'acquisition, moins, le cas échéant, la dépréciation cumulée;
- la quote-part revenant à la Société du résultat net réalisé après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat et est également imputée au compte de la valeur comptable du placement;
- les profits sur les transactions conclues entre la Société et la coentreprise sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans cette entité et les pertes sont éliminées, sauf si la transaction indique une perte de valeur de l'actif transféré.

## **Conversion des devises**

### **Transactions et soldes**

Les transactions en devises sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions ainsi que de la conversion des actifs et des passifs monétaires qui ne sont pas libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale, sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception des couvertures de flux de trésorerie admissibles qui sont différées et présentées en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres.

### **Sociétés du groupe**

Les actifs et les passifs des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs résultats d'exploitation sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au poste « Montant cumulé des écarts de change » dans le cumul des autres éléments du résultat global, à l'état de la variation des capitaux propres. À la cession d'une participation, la composante écart de change des monnaies étrangères se rapportant à cette participation est comptabilisée en résultat net.

## **Équivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés de dépôts à terme et d'acceptations bancaires très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie avec des échéances initiales de moins de trois mois.

## **Stocks**

Les stocks, composés principalement de pièces de rechange, de fournitures et de carburant, sont évalués au moindre du coût, établi selon la méthode de l'épuisement successif, et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal de l'activité moins les coûts estimatifs nécessaires pour la réalisation de la vente. Le coût de remplacement peut servir d'indice pour la valeur nette de réalisation. Les stocks sont présentés au net de la provision pour dépréciation des stocks, le cas échéant. La Société n'a pas comptabilisé de provision pour dépréciation des stocks en 2022 et 2021.

## Contrats de location

La Société est partie à des contrats de location principalement pour des aéronefs, des moteurs d'aéronefs, des biens immobiliers et du matériel roulant. À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société. La Société a fait le choix de séparer les composantes locatives et les composantes non locatives des contrats de location.

L'évaluation initiale de l'obligation locative inclut les paiements de loyer fixes et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, durant la période non résiliable du contrat de location et pour les options de prolongation que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. La valeur initiale de l'obligation locative est diminuée des avantages incitatifs à la location à recevoir.

La valeur initiale de l'actif lié au droit d'utilisation est obtenue à partir du calcul de l'obligation locative. Les actifs liés au droit d'utilisation sont comptabilisés selon IAS 16, *Immobilisations corporelles* et amortis sur la durée du contrat de location.

La Société présente les actifs liés au droit d'utilisation sous le poste Immobilisations corporelles et les obligations locatives sous le poste Obligations locatives à l'état consolidé de la situation financière. La portion courante des obligations locatives est présentée dans le passif courant.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés comme charge de loyer aux états consolidés des résultats dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la condition qui déclenche le paiement. Les charges associées aux paiements de loyer en vertu des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et des contrats de location d'éléments de faible valeur sont comptabilisées comme charge de loyer aux états consolidés des résultats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la provision pour dépréciation, le cas échéant. Les actifs liés au droit d'utilisation découlant de contrats de location sont comptabilisés initialement au moindre de la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société, et de la juste valeur.

L'amortissement des immobilisations corporelles à durée d'utilité déterminée est calculé sur une base linéaire, sauf indication contraire, et vise à amortir leur coût jusqu'à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité attendue comme suit :

Améliorations locatives apportées aux aéronefs loués	Durée du bail ou d'utilité
Équipement d'aéronefs, y compris moteurs de rechange et pièces de rechange durables	5 à 10 ans, ou usure
Équipement et mobilier de bureau	3 à 10 ans
Édifice administratif	10 à 20 ans
Actifs liés au droit d'utilisation et améliorations locatives	Durée du bail ou d'utilité

Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité estimatives sont revues chaque année et ajustées au besoin.

## Actifs liés au droit d'utilisation

Pour les aéronefs loués, lors de la comptabilisation initiale, les actifs liés au droit d'utilisation sont décomposés entre la cellule et les composantes d'entretien majeur. Les travaux d'entretien admissibles en lien avec les composantes d'entretien majeur sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte. Le total de ces éléments est comptabilisé sous « Droits d'utilisation flotte ». Subséquemment, les travaux d'entretien admissibles effectués sur la durée du bail sont incorporés au coût de l'actif et amortis sur la durée du bail ou la durée d'utilité attendue, si elle est plus courte.

La Société est partie à des contrats de location liés à l'immobilier, notamment des bureaux, des espaces dans les aéroports et des agences de voyage. De plus, la Société est partie à des contrats de location liés à des moteurs d'aéronefs et des équipements, incluant du matériel roulant. Des actifs liés au droit d'utilisation sont comptabilisés en lien avec ces contrats, à l'exception des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et des contrats incluant un droit de substitution substantiel.

## Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition par rapport à la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation au moins annuellement et est comptabilisé au coût moins la dépréciation cumulée. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est, à partir de la date d'acquisition, réparti à chaque unité génératrice de trésorerie [« UGT »] de la Société qui devrait profiter du regroupement, peu importe si d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise sont attribués à ces unités.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent des logiciels d'application conçus ou modifiés. Ces coûts sont incorporés à l'actif lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- il est faisable sur le plan de la technique d'achever le logiciel en vue de son utilisation;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser;
- la Société possède la capacité d'utiliser le logiciel;
- il est possible de démontrer la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables;
- les ressources techniques, financières et autres, requises pour achever le développement et mettre en service le logiciel sont disponibles;
- les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les coûts admissibles à la capitalisation comprennent à la fois les coûts internes et les coûts externes, mais se limitent à ceux qui sont directement liés au projet en question.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et la dépréciation cumulée, le cas échéant.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant soit déterminée ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité économique, comme suit :

Logiciels	3 à 10 ans
Listes de clients	7 à 10 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement pour une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont revus annuellement et ajustés au besoin.

## Instruments financiers

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une partie et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre partie. Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés, les clients et autres débiteurs, à l'exception des sommes à recevoir de l'état, les dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués, et les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur positive. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, à l'exception des sommes à remettre à l'état, la dette à long terme, les obligations locatives, le passif lié aux bons de souscription, les instruments financiers dérivés assortis d'une juste valeur négative.

Les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement : actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti. Le classement des actifs financiers est déterminé en fonction du modèle économique de gestion des risques et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers. Les passifs financiers sont classés par défaut au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés. Les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'ils ne soient désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace; dans ce cas, ils sont classés comme étant des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

### Classement des instruments financiers

#### Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments financiers dérivés classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et pertes latents découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période où ils surviennent.

#### Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers dérivés désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

#### Coût amorti

Les actifs financiers et les passifs financiers classés au coût amorti sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

La Société a recours aux instruments financiers dérivés afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères relativement aux paiements de contrats de location, aux encaissements de revenus de certains voyageurs et aux décaissements liés à certaines charges d'exploitation en monnaies étrangères. Aux fins de la comptabilité de couverture, la Société désigne certains de ses dérivés de change comme instruments de couverture.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion du risque motivant les diverses opérations de couverture. Ainsi, un lien doit être établi entre l'ensemble des instruments financiers dérivés et les flux de trésorerie prévus ou un actif ou un passif donné. La Société doit aussi documenter et évaluer de façon formelle, à la fois à la création de la couverture et en continu, l'efficacité des instruments de couverture pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Ces instruments financiers dérivés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur. La Société a défini un ratio de couverture de 1/1 pour ses relations de couverture. Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur de la tranche efficace sont comptabilisées au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global. Toute inefficacité d'une couverture de flux de trésorerie est comptabilisée au résultat net, au moment où elle se produit, au poste « Variation de la juste valeur des dérivés ». Si la couverture d'une relation de couverture de flux de trésorerie devient inefficace, les gains et les pertes non réalisés demeurent inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie jusqu'au moment du règlement de l'élément couvert, et les variations futures de la valeur de l'instrument dérivé sont comptabilisées de manière prospective en résultat. Les variations de la valeur de la tranche efficace d'une couverture de flux de trésorerie demeurent inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les montants comptabilisés au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

La Société conclut des contrats d'option sur la devise et désigne la valeur intrinsèque de ces contrats comme couvertures des flux de trésorerie de ses achats futurs de devises. La valeur temps de ces options, incluant les primes versées, est comptabilisée au poste « Autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global pour les relations de couverture efficaces. La valeur temps de ces options, incluant les primes versées, demeure inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat global en tant que « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » jusqu'au règlement de l'élément couvert connexe, auquel moment les primes versées comptabilisées au poste « Profit latent (perte latente) sur les couvertures de flux de trésorerie » sont reclassées au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

En ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de juste valeur, les variations périodiques de la juste valeur sont comptabilisées au même poste du compte de résultat consolidé que l'élément couvert.

### **Instruments financiers dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture**

La Société a également recours, dans le cours normal de l'activité, à des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant aux fins de gestion du risque lié à l'instabilité des prix du carburant ainsi qu'à des dérivés de change afin de pallier les risques futurs de variation des monnaies étrangères qui n'ont pas été désignés pour la comptabilité de couverture. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période et les gains ou pertes latents résultant de la réévaluation sont comptabilisés et présentés au poste « Variation de la juste valeur des dérivés » à l'état des résultats consolidés. Lorsque réalisés, à l'échéance des instruments financiers dérivés liés aux achats de carburant, les gains ou pertes sont alors reclassés au poste « Carburant d'aéronefs ». Lorsque réalisés, à l'échéance des dérivés de change qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, les gains ou pertes sont reclassés au même poste de l'état des résultats consolidés que l'élément couvert.

La politique de la Société consiste à ne pas spéculer sur les instruments financiers dérivés; ainsi, ces instruments sont normalement acquis comme éléments de gestion du risque et conservés jusqu'à leur échéance.

### **Coûts de transaction**

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers ou aux passifs financiers classés au coût amorti sont reflétés dans la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier et sont ensuite amortis sur la durée estimative de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Juste valeur**

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement dans des marchés financiers structurés est calculée en fonction des prix cotés sur un marché actif à la fermeture du marché à la date de clôture. Pour les instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est calculée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques comprennent le recours à des transactions récentes sur le marché conclues dans des conditions de concurrence normale, le renvoi à la juste valeur actuelle d'un autre instrument qui est pratiquement le même, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation.

La Société répartit ses actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en trois niveaux, selon l'observabilité des données utilisées.

- Niveau 1 : Ce niveau comprend les actifs et les passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs auxquels la Société a accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Cette catégorie comprend les évaluations faites au moyen de données directement ou indirectement observables autres que les cours inclus au niveau 1. Les instruments dérivés de cette catégorie sont évalués à l'aide de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standard faisant appel à des données observables sur le marché.
- Niveau 3 : Les évaluations de ce niveau reposent sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou dont l'information observable ne justifie pas la plus grande partie de la juste valeur des instruments.

### Dépréciation des actifs financiers classés au coût amorti

À chaque date de clôture, la Société doit déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers classés au coût amorti. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé s'être déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif [un « événement générateur de pertes »] et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable. De plus, la Société évalue les pertes de crédit attendues liées à ses actifs financiers classés au coût amorti. Ainsi, la Société doit déterminer si le risque de crédit a augmenté de manière importante en comparant le risque de défaillance lié à l'actif à chaque date de clôture avec le risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale en tenant compte des informations qu'elle a pu obtenir, en incluant les informations prospectives pertinentes. La dépréciation est comptabilisée au résultat net. Pour les comptes clients et autres débiteurs, la Société applique la méthode simplifiée qui, tel que permis par l'IFRS 9, exige que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des comptes clients.

### Dépréciation des actifs non financiers

À chaque date de clôture, la Société doit apprécier s'il existe une indication de dépréciation d'un actif ou d'une UGT. Si une telle indication existe, ou si un actif ou une UGT doit faire l'objet d'un test de dépréciation annuel, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité, et est calculée pour un actif individuel, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs; dans ce cas, le test de dépréciation est effectué au niveau de l'UGT. La valeur d'utilité est calculée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nets, en général compte tenu de projections détaillées sur une période de cinq ans et d'une hypothèse de croissance pour l'extrapolation des années subséquentes. Les flux de trésorerie nets estimatifs sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts sur le résultat qui tient compte des évaluations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et du risque propre à l'actif. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les transactions récentes sur le marché sont prises en considération, si elles sont disponibles. Dans l'impossibilité d'identifier une telle transaction, il est possible d'utiliser un modèle d'évaluation approprié. Si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est réputé s'être déprécié et il est réduit à sa valeur recouvrable. La dépréciation est comptabilisée au résultat net. Ces critères sont aussi appliqués dans le cadre de l'évaluation de la dépréciation d'actifs donnés.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, telles que les marques de commerce, font l'objet d'un test de dépréciation annuel et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable a pu se déprécier.

## **Reprise de perte de valeur**

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister ou avoir diminué. Si une telle indication existe, la Société doit estimer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable, ou ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été calculée, moins l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de l'actif au cours des exercices précédents. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Les pertes de valeur liées au goodwill ne peuvent pas faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

## **Provisions**

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, d'effectuer des paiements au titre d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée. Les provisions sont évaluées à leur valeur actualisée.

### **Provision pour conditions de retour**

Les contrats de location pour des aéronefs et moteurs incluent des obligations liées aux conditions dans lesquelles les actifs doivent être retournés au bailleur à la fin du bail [les « conditions de retour »]. La Société comptabilise une provision liée aux conditions de retour des aéronefs et des moteurs loués à partir du début du bail en fonction du degré d'utilisation jusqu'à l'entretien permettant de respecter la condition de retour ou jusqu'à la fin du bail. La provision est ajustée pour tout changement dans les coûts prévus de l'entretien afférent et dans les estimations comptables et jugements importants utilisés; ces changements sont comptabilisés sous « Entretien d'aéronefs » à l'état consolidé des résultats dans la période au cours de laquelle ils surviennent. La provision est actualisée au taux sans risque des obligations canadiennes avant impôts à la date de clôture, d'une durée correspondant à la durée moyenne restante avant la sortie de fonds afférente.

La Société verse des dépôts aux bailleurs en fonction de l'utilisation des aéronefs loués en lien avec certains travaux d'entretien futurs, soit les dépôts d'entretien aux bailleurs. Les dépôts versés entre le dernier entretien effectué par la Société et la fin du bail, ainsi que certains dépôts versés en excédent du coût réel des travaux d'entretien, ne seront pas remboursés à la Société lors de l'entretien. Ces dépôts sont inclus dans la provision pour conditions de retour des aéronefs et moteurs loués.

## **Avantages du personnel futurs**

La Société offre des ententes de retraite à prestations définies à certains membres de la haute direction. La charge de retraite est basée sur des calculs actuariels, effectués annuellement par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Le calcul de la charge au titre des avantages du personnel repose sur des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses. La part acquise du coût des services passés résultant des modifications apportées au régime est immédiatement comptabilisée au compte de résultat. La part non acquise est amortie sur une base linéaire sur la période résiduelle moyenne jusqu'à ce que les droits aux prestations deviennent acquis.

Le passif comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du régime, ainsi que des ajustements pour tenir compte du coût des services passés latent. La valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies est calculée en actualisant les sorties de fonds futures estimatives à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés de qualité dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de la durée du passif au titre des avantages de retraite connexe. L'ensemble des gains et des pertes actuariels découlant du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont immédiatement comptabilisés dans les résultats non distribués et inclus à l'état du résultat global.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées, soit à mesure que le membre du personnel rend les services connexes.

## Comptabilisation des revenus

La Société comptabilise les revenus lorsque l'obligation de prestation est satisfaite, c'est-à-dire que le transfert du service au client a eu lieu et que celui-ci en obtient le contrôle. Les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus, incluant les montants perçus de clients pour des voyages qui ont dû être annulés et pour lesquels la Société a émis des crédits voyage, sont inscrits dans le passif courant sous « Dépôts de clients et revenus différés ».

Les revenus tirés de contrats avec des clients incluent les revenus provenant du transport aérien des passagers, les revenus de la portion terrestre des forfaits et les revenus de commissions des agences de voyages. Les revenus provenant du transport aérien des passagers sont constatés au moment où les transports correspondants sont assurés. Les revenus de la portion terrestre des forfaits, qui incluent notamment les services hôteliers, ainsi que les coûts y afférents sont comptabilisés à mesure que les services correspondants sont rendus pendant la durée du séjour. Les revenus de commissions des agences de voyages sont comptabilisés au départ des passagers.

Les autres revenus incluent notamment les revenus de sous-location d'avion, les revenus cargo et les revenus de franchisage.

Lorsque la Société fournit plusieurs services, notamment des services de transport aérien, des services hôteliers et d'agence de voyages, les revenus sont comptabilisés une fois le service rendu au client conformément à la méthode comptable de la Société sur la comptabilisation des revenus. Elle traite ces différents services comme des unités comptables distinctes étant donné que chaque service a une valeur pour le client de façon individuelle et l'allocation du prix de vente est effectuée selon la méthode du coût attendu plus marge raisonnable au marché.

### Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principaux programmes qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le programme transatlantique et le programme Amérique, qui inclut le programme des destinations soleil.

### Soldes des contrats

Les soldes des contrats avec des clients sont inclus dans les Clients et autres débiteurs, les Charges payées d'avance et les Dépôts de clients et revenus différés à l'état consolidé de la situation financière. Les comptes clients inclus dans les Clients et autres débiteurs incluent les créances liées au transport aérien des passagers, à la portion terrestre des forfaits et aux commissions. Les paiements sont généralement reçus avant la prestation de service, mais certains voyageurs effectuent le paiement après la prestation de service. Les montants à recevoir des processeurs de cartes de crédit sont inclus dans les Clients et autres débiteurs. Les actifs sur contrats inclus dans les Charges payées d'avance incluent les coûts supplémentaires engagés pour obtenir les revenus tirés de contrats avec des clients, soient les coûts des chambres d'hôtels, les frais liés au système de distribution mondial et les frais de carte de crédit. Ceux-ci sont comptabilisés à l'actif au moment du paiement et passés en charges lors de la comptabilisation des revenus afférents. Les Dépôts de clients et revenus différés représentent les montants perçus des clients à l'égard desquels les services n'ont pas encore été rendus.

Les contrats avec des clients n'ont pas une durée de plus d'un an; ainsi, la Société applique la mesure de simplification du paragraphe 121 de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, selon laquelle elle ne divulgue pas d'information à propos des obligations de prestation restantes faisant partie d'un contrat dont la durée ne dépasse pas un an.

## Subventions publiques

Lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les conditions liées aux subventions seront remplies et que les subventions seront reçues, la Société comptabilise les subventions publiques liées aux résultats en déduction des charges auxquelles elles sont liées.

L'écart entre la juste valeur des montants tirés en lien avec la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage et leur valeur nominale est comptabilisé à titre de Subvention publique différée au moment du tirage. Les produits de la subvention publique différée sont reconnus à l'état consolidé des résultats en déduction des coûts de financement correspondants selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Impôts sur le résultat

La Société comptabilise ses impôts sur le résultat d'après la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs et mesurés au moyen des taux et des lois pratiquement en vigueur au cours des périodes pendant lesquelles il est prévu que les écarts se résorberont.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés directement dans le résultat net, les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres d'après le classement de l'élément auquel ils se rapportent.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour l'ensemble des différences temporelles déductibles, des reports de crédits d'impôt inutilisés et des pertes fiscales inutilisées, dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable sera disponible, auquel ces différences temporelles déductibles, ces reports de crédits d'impôt inutilisés et ces pertes fiscales inutilisées pourront être utilisés.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés, s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible et si les impôts différés se rapportent à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

## Régimes de rémunération fondée sur des actions

La Société offre à certains employés différents régimes de rémunération fondée sur des actions, réglées en instruments de capitaux propres de la Société ou réglées en trésorerie, en vertu desquels elle reçoit des services de membres du personnel.

### Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres [régime d'options d'achat d'actions et régime d'unités d'actions liées à la performance], incluant les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net pour satisfaire aux obligations relatives à la retenue d'impôt à la source, la charge de rémunération repose sur la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués dont les droits devraient être acquis au cours de la période où les conditions liées à la performance ou au service sont remplies, moyennant une augmentation correspondante de la provision pour paiements fondés sur des actions. La charge de rémunération liée au régime d'options d'achat d'actions est calculée à l'aide du modèle Black-Scholes, alors que la charge liée aux unités d'actions liées à la performance est évaluée en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto à la date d'octroi ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités. Pour les attributions dont les droits sont acquis graduellement, la juste valeur de chaque tranche est comptabilisée dans le résultat net sur la période d'acquisition des droits respective. Lors de l'exercice de ces instruments, toute contrepartie versée par des membres du personnel ainsi que la tranche correspondante créditée antérieurement à la provision pour paiements fondés sur des actions sont portées au crédit du capital-actions.

### Transactions réglées en trésorerie

Pour la rémunération fondée sur des actions réglées en trésorerie [régime d'unités d'actions différées et régime d'unités d'actions avec restrictions], la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur du passif à la date de clôture jusqu'à ce que l'attribution soit réglée. Le montant de la rémunération est calculé en fonction du cours de clôture des actions de la Société à la Bourse de Toronto ajusté pour tenir compte des modalités de l'attribution des unités, et repose sur les unités dont les droits devraient être acquis. La charge est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les conditions liées à la performance ou au service sont remplies. À la clôture de la période, la Société doit réévaluer ses estimations du nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis et comptabiliser l'impact des révisions dans le résultat net.

## **Régimes d'achat d'actions des membres du personnel**

Les contributions de la Société aux régimes d'achat d'actions des membres du personnel [régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital et régime d'incitation à l'actionnariat permanent] correspondent aux actions acquises sur le marché par la Société. Ces contributions sont évaluées au coût et comptabilisées sur la période allant de la date d'acquisition jusqu'à la date où les droits à ces actions sont acquis par le participant. Toute contrepartie versée par le participant pour l'acquisition d'actions en vertu du régime d'achat d'actions est portée au crédit au capital-actions.

## **Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé selon le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires de la Société pour tenir compte de tout changement apporté aux revenus ou aux charges découlant de l'exercice des éléments dilutifs. Le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B en circulation est accru du nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B additionnelles qui auraient été en circulation en supposant l'exercice de tous les éléments dilutifs.

## **Modification future de méthodes comptables**

### **Réforme des taux interbancaires offerts (TIO) – Phase 2**

En août 2020, l'IASB a publié la phase 2 de son projet de réforme des taux d'intérêt de référence, qui modifie IFRS 9, *Instruments financiers*, IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, IFRS 4, *Contrats d'assurance* et IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications s'ajoutent à celles publiées en 2019 et se concentrent sur les effets sur les états financiers lorsqu'une société remplace le taux de référence existant par un autre aux termes de la réforme.

Pour les instruments financiers au coût amorti, les modifications introduisent une mesure de simplification à l'effet que que si un changement des flux de trésorerie contractuels se produit comme une conséquence directe de la réforme des TIO et sur la base de détermination économiquement équivalente à l'ancienne, cela ne donnera pas lieu à la comptabilisation immédiate d'un gain ou d'une perte. Pour la comptabilité de couverture, la mesure de simplification permet le maintien des relations de couverture qui sont directement touchées par la réforme. Toutefois, il pourrait être nécessaire de comptabiliser des inefficacités supplémentaires.

La Société a adopté ces modifications le 1<sup>er</sup> novembre 2021 en se prévalant de la mesure de simplification. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date de la première application ou pour les périodes comparatives.

### **Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie)**

En avril 2022, l'IFRS Interpretations Committee a rendu définitive la décision intitulée *Dépôts à vue soumis à des restrictions d'utilisation découlant d'un contrat avec un tiers (IAS 7, Tableau des flux de trésorerie)*, qui précise que les restrictions à l'utilisation d'un dépôt à vue découlant d'un contrat conclu avec un tiers ne font pas en sorte que le dépôt ne soit plus de la trésorerie. Par conséquent, ces dépôts à vue devraient être présentés comme une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans les tableaux des flux de trésorerie et les états de la situation financière, à moins que les restrictions ne modifient la nature du dépôt de telle sorte qu'il ne répondrait plus à la définition de la trésorerie selon IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*.

L'application de la décision n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

## **Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020 – IFRS 9, Instruments financiers**

Le *Cycle 2018-2020 des améliorations annuelles des IFRS* publié le 14 mai 2020 a apporté les modifications suivantes à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*: la norme a été modifiée afin de préciser les honoraires dont une entité doit tenir compte dans le critère des 10% relatif à la décomptabilisation de passifs financiers dans le cadre de modifications et de règlements de dettes. Une entité inclut uniquement les honoraires payés ou reçus entre l'entité (emprunteur) et le prêteur, y compris les honoraires payés ou reçus par l'emprunteur ou le prêteur pour le compte de l'autre partie. Cette modification s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La société a choisi d'adopter cette modification par anticipation. L'application de cet amendement n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la société.

## **Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers**

En janvier 2020, l'IASB a publié le document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants* qui apportait des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers*. Les modifications visent à clarifier la manière dont une entité classe ses instruments d'emprunt et d'autres passifs financiers dont la date de règlement est incertaine en tant que courants ou non courants dans des circonstances particulières. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié des amendements au document *Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*. Les amendements visent notamment à améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif est soumis au respect de clauses restrictives dans les douze mois suivant la date de clôture. Plus particulièrement, les amendements précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'affectent pas le classement des instruments d'emprunt ou d'autres passifs financiers en tant que courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications obligent une société à divulguer des informations sur ces clauses restrictives dans les notes aux états financiers.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et l'application anticipée est permise. Il est trop tôt pour déterminer si l'application de ces modifications pourrait avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société à la date d'adoption.

## **Note 4 Estimations comptables et jugements importants**

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des jugements sur l'avenir. Ces estimations et ces jugements sont continuellement revus et reposent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, y compris des prévisions à l'égard d'événements ultérieurs jugées raisonnables dans les circonstances. Cependant, les estimations comptables pourraient entraîner des dénouements nécessitant un ajustement significatif de la valeur comptable de l'actif ou du passif visé au cours de périodes ultérieures.

Les principales hypothèses portant sur l'avenir et sur les autres sources majeures d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et des passifs au cours du prochain exercice, sont décrites plus loin. Les hypothèses et les estimations de la Société reposent sur les paramètres disponibles au moment de préparer les états financiers consolidés. Cependant, les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient changer compte tenu du marché ou de circonstances hors du contrôle de la Société. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

## **Effets de la pandémie de COVID-19 sur les estimations comptables et jugements importants**

En raison des incidences découlant de la pandémie de COVID-19, dont celle sur la demande, il est possible que les estimations utilisées ainsi que les jugements posés par la direction dans le cadre de la préparation des états financiers de la Société changent à court terme et que l'effet de ces changements soit important, ce qui pourrait entraîner, entre autres, une dépréciation de certains actifs et/ou une augmentation de certains passifs. De plus, ces risques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats d'exploitation ainsi que sur la situation financière de la Société au cours des prochains mois.

## Amortissement et dépréciation des actifs non financiers

### Amortissement des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties, compte tenu de la valeur résiduelle, sur la durée d'utilité estimée. Les actifs liés aux droits d'utilisation de la flotte, les aéronefs, leurs composantes et les améliorations locatives constituent des sous-catégories importantes des immobilisations corporelles. La charge d'amortissement est fonction de plusieurs hypothèses, notamment la période sur laquelle l'aéronef sera utilisé, le calendrier de renouvellement de la flotte et l'estimation de la valeur résiduelle des aéronefs et de leurs composantes au moment de leur disposition prévue.

Des changements dans la durée d'utilité estimée et la valeur résiduelle des aéronefs pourraient influencer grandement la charge d'amortissement. En général, ces changements sont comptabilisés de façon prospective et inclus dans la charge d'amortissement. Les immobilisations corporelles sont passées en revue pour déterminer si elles ont subi une baisse de valeur quand des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable.

### Dépréciation des actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente d'un actif, ou d'une UGT, et sa valeur d'utilité. L'identification des UGT exige que la direction porte un jugement sur les apports de chacune de ses filiales et du niveau d'interrelations entre elles compte tenu de l'intégration verticale de la Société et de l'objectif de proposer une offre complète de services touristiques dans les marchés desservis par la Société. Le calcul de la juste valeur diminuée du coût de la vente est fondé sur les données disponibles pour des transactions dans des conditions de pleine concurrence visant des actifs semblables, ou sur des prix observables sur le marché, moins les coûts de vente différentiels. Le calcul de la valeur d'utilité est fondé sur un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie sont tirés du budget et des prévisions financières pour les cinq prochains exercices, qui ont été approuvées par le conseil d'administration de la Société, et ne tiennent pas compte des activités de restructuration auxquelles la Société ne s'est pas encore engagée ou des investissements futurs importants qui amélioreront le rendement de l'actif de l'UGT faisant l'objet du test. La valeur recouvrable est sensible au taux d'actualisation utilisé dans le modèle des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'aux rentrées de fonds futures prévues et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation.

Au 31 octobre 2022, la Société a déterminé que les chutes des revenus et de la demande, dues à la pandémie de COVID-19, constituent des indications de dépréciation de ses UGT. Ainsi, la Société a effectué un nouveau test de dépréciation de ses UGT. La valeur recouvrable des UGT a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité, en utilisant un modèle de flux de trésorerie actualisés. Ce modèle est basé sur des données d'entrée de niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Les flux de trésorerie sont tirés des prévisions financières pour les quatre prochains exercices, basées sur le plan stratégique 2022-2026 et le budget 2023 de la Société, qui correspondent aux meilleures estimations de la direction et qui ont été approuvées par le conseil d'administration, et tiennent compte des conditions actuelles et prévues du marché, en incluant les effets de la pandémie de COVID-19. La Société a eu recours à diverses hypothèses pour établir ces projections qui sont, de par leur nature, incertaines et peuvent évoluer de manière imprévisible; il est donc possible que ces projections ne se réalisent pas, notamment si la demande demeure à des niveaux plus faibles que ceux attendus et que les restrictions de voyage persistent dans le temps.

Les principales hypothèses utilisées dans le cadre du test de dépréciation sont les suivantes :

- Un taux d'actualisation moyen de 15,70 % [14,75 % en 2021], soit le coût moyen pondéré du capital de la Société. Ce taux a été déterminé en tenant compte d'un certain nombre de facteurs tels que le taux d'intérêt sans risque, le rendement requis sur les investissements en actions, les facteurs de risque propres à la l'industrie du transport aérien et les facteurs de risque propres aux UGT de la Société;
- Un taux de croissance à long terme de 2,0% au-delà de la période de 5 ans [2,0% en 2021], basé sur le taux d'inflation cible de la Banque du Canada;
- Un prix du gallon de carburant entre 2,24 \$US et 3,79 \$US [entre 1,93 \$US et 2,53 \$US en 2021], selon les meilleures estimations de la direction.

Aux 31 octobre 2022 et 2021, aucune dépréciation de la valeur comptable des deux UGT de la Société n'a été comptabilisée puisque leur valeur recouvrable demeure supérieure à leur valeur comptable. Des analyses de sensibilité ont été effectuées sur les principales hypothèses utilisées dans le modèle de flux de trésorerie actualisés et aucune dépréciation n'aurait été requises advenant la modification de ces hypothèses.

Des évaluations du terrain détenu au Mexique et du placement dans une coentreprise ont été effectuées séparément de l'évaluation des UGT de la Société. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer les charges de dépréciation, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente de celles-ci. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

### Taux d'actualisation des obligations locatives

La Société utilise le taux d'emprunt marginal pour calculer l'obligation locative. La Société estime le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location en tenant compte de plusieurs éléments, incluant le taux sans risque au début du bail, la solvabilité de la Société, la devise du bail, la durée du bail et la nature du bien loué. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer le taux d'actualisation des obligations locatives, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul.

### Provision pour conditions de retour

Les estimations utilisées pour déterminer le montant de la provision pour conditions de retour sont fondées sur l'expérience passée, les coûts actuels des travaux et l'inflation de ces coûts, les informations obtenues des fournisseurs externes, l'utilisation prévue des aéronefs, le moment auquel la réparation devrait avoir lieu, le taux de change du dollar américain ainsi que d'autres faits et hypothèses raisonnables dans les circonstances. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer la provision pour conditions de retour, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente à ce calcul. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

### Passif lié aux bons de souscription

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À leur date d'émission, le passif lié aux bons de souscription, totalisant 51 283 \$, a été évalué selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes. La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

### Avantages du personnel futurs

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que la valeur actualisée des obligations connexes sont calculés à l'aide d'évaluations actuarielles. Ces évaluations actuarielles font appel à des hypothèses comme le taux d'actualisation pour mesurer les obligations, la mortalité probable et la rémunération future prévue. Étant donné le recours à diverses hypothèses pour déterminer le coût et les obligations liés aux avantages du personnel futurs, il existe une incertitude relative à la mesure inhérente au processus d'évaluation actuarielle. Les résultats réels seront différents des résultats estimés d'après les hypothèses.

### Impôts et taxes

Il existe des incertitudes quant à l'interprétation de règlements fiscaux complexes, de changements aux lois fiscales ainsi que du montant et du calendrier du résultat imposable futur. Étant donné l'éventail des relations d'affaires internationales, les différences entre les résultats réels et les hypothèses formulées, ou les changements futurs apportés à ces hypothèses, pourraient nécessiter des ajustements futurs au montant de l'impôt sur le résultat déjà comptabilisé. Ces différences d'interprétation pourraient survenir pour diverses questions d'après les conditions propres au territoire respectif des filiales de la Société. La Société établit des provisions, fondées sur des estimations raisonnables, à l'égard des conséquences possibles des audits des administrations fiscales des pays respectifs où elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions repose sur divers facteurs, comme l'expérience d'audits fiscaux précédents et les interprétations de règlements fiscaux par l'entité assujettie et l'administration fiscale responsable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les pertes fiscales inutilisées dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable, auquel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. La direction doit faire appel à une grande part de jugement pour déterminer le montant des actifs d'impôt différé pouvant être comptabilisés, d'après le calendrier probable et le montant du résultat imposable futur ainsi que les stratégies de planification fiscale futures.

En raison des incidences défavorables de la pandémie de la COVID-19 sur ses résultats, la Société a cessé de comptabiliser les actifs d'impôts différés de ses filiales canadiennes et réduit la valeur comptable des soldes d'actifs d'impôts différés dont elle n'était plus en mesure de justifier la comptabilisation conformément aux normes IFRS. La Société a évalué les indicateurs disponibles afin de déterminer si un résultat imposable suffisant pouvait être réalisé afin d'utiliser les actifs d'impôts différés existants. Tel que décrit à la note 2, en raison de la pandémie de COVID-19, les pertes générées durant l'exercice terminé le 31 octobre 2022 et les exercices précédents et l'incertitude liée au moment du retour de la demande pour les voyages loisirs constituent des indications négatives à l'effet que des actifs d'impôts différés puissent être réalisés. Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2022 et 2021, ces indications négatives l'emportent sur les indications positives historiques; ainsi, la Société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés pour ses filiales canadiennes au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022. Les déductions fiscales sous-jacentes à ces actifs d'impôts différés demeurent disponibles pour utilisation ultérieure en réduction du résultat imposable.

### Note 5 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 31 octobre 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 319 162 \$ [128 154 \$ au 31 octobre 2021] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 56 395 \$, dont 31 273 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [42 157 \$ au 31 octobre 2021, dont 30 728 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

### Note 6 Clients et autres débiteurs

	2022 \$	2021 \$
Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit	196 894	77 733
Sommes à recevoir de l'État	31 179	13 111
Créances-clients	9 497	9 775
Encaisses bailleurs à recevoir	9 959	1 610
Autres montants à recevoir	17 521	6 628
	<b>265 050</b>	<b>108 857</b>

Au 31 octobre 2022, le solde des sommes à recevoir de l'État n'inclut aucun montant de subvention salariale lié au Programme de relance pour le tourisme et l'accueil (« PRTA ») ni au Programme de relance pour les entreprises les plus durement touchées (« PREPDT ») [au 31 octobre 2021, les sommes à recevoir de l'État incluent un montant de subvention salariale de 1 296 \$ lié au programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »)]. Le PRTA et le PREPDT [note 19] se sont terminés le 7 mai 2022.

## Note 7 Instruments financiers

### Classement des instruments financiers

Le classement des instruments financiers, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur se détaillent comme suit :

	Valeur comptable				
	Juste valeur par le biais du résultat net \$	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global \$	Coût amorti \$	Total \$	Juste valeur \$
<b>Au 31 octobre 2022</b>					
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	322 535	—	—	322 535	322 535
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	375 557	—	—	375 557	375 557
Clients et autres débiteurs	—	—	233 871	233 871	233 871
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	—	—	37 920	37 920	37 920
Instruments financiers dérivés					
- Dérivés liés au carburant	4 339	—	—	4 339	4 339
- Dérivés liés aux devises	7 600	—	—	7 600	7 600
- Option de prépaiement	128	—	—	128	128
	710 159	—	271 791	981 950	981 950
<b>Passifs financiers</b>					
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	277 319	277 319	277 319
Instruments financiers dérivés					
- Dérivés liés aux devises	6 209	—	—	6 209	6 209
Dette à long terme	—	—	664 288	664 288	654 954
Passif lié aux bons de souscription	24 360	—	—	24 360	24 360
	30 569	—	941 607	972 176	962 842

	Valeur comptable				
	Juste valeur par le biais du résultat net \$	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global \$	Coût amorti \$	Total \$	Juste valeur \$
<b>Au 31 octobre 2021</b>					
<b>Actifs financiers</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	433 195	—	—	433 195	433 195
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	170 311	—	—	170 311	170 311
Clients et autres débiteurs	—	—	95 746	95 746	95 746
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	—	—	33 926	33 926	33 926
Instruments financiers dérivés					
- Option de prépaiement	1 377	—	—	1 377	1 377
	604 883	—	129 672	734 555	734 555
<b>Passifs financiers</b>					
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	131 009	131 009	131 009
Dette à long terme	—	—	464 557	464 557	466 557
Passif lié aux bons de souscription	36 557	—	—	36 557	36 557
	36 557	—	595 566	632 123	634 123

## Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les méthodes et hypothèses utilisées afin d'évaluer la juste valeur sont les suivantes :

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, en fiducie ou autrement réservés ou non, des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs, se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués se rapproche de leur valeur comptable compte tenu qu'ils sont assujettis à des conditions similaires à celles que la Société pourrait obtenir pour des instruments ayant des termes similaires.

La juste valeur des dérivés liés au carburant ou aux devises est évaluée en utilisant une méthode d'évaluation généralement acceptée, soit celle d'actualiser la différence entre la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux de ce contrat et la valeur du contrat à la fin selon le prix ou taux que l'institution financière utiliserait si elle renégociait en date d'aujourd'hui le même contrat aux mêmes conditions. La Société tient également compte du risque de crédit de l'institution financière lors de la détermination de la valeur des actifs financiers et de son propre risque de crédit lors de la détermination de la valeur des passifs financiers.

La juste valeur de l'option de prépaiement liée au financement non garanti CUGE est déterminée en utilisant un arbre de taux d'intérêt trinôme basé sur le modèle Hull-White [note 14].

La juste valeur de la dette à long terme est évaluée en utilisant une méthode d'évaluation généralement acceptée, soit celle d'actualiser les flux de trésorerie liés à la dette à long terme en fonction du taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour une dette similaire en tenant compte des garanties, des conditions actuelles des marchés du crédit et du risque de crédit de la Société.

La juste valeur du passif lié aux bons de souscription est évaluée selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes [note 15].

Le tableau suivant présente la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers selon leur niveau :

	Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1] \$	Autres données observables [niveau 2] \$	Données non observables [niveau 3] \$	Total \$
<b>Au 31 octobre 2022</b>				
<b>Actifs financiers</b>				
Instruments financiers dérivés				
- Dérivés liés au carburant	—	4 339	—	4 339
- Dérivés liés aux devises	—	7 600	—	7 600
- Option de prépaiement	—	—	128	128
	—	11 939	128	12 067
<b>Passifs financiers</b>				
Instruments financiers dérivés				
- Dérivés liés aux devises	—	6 209	—	6 209
Passif lié aux bons de souscription	—	—	24 360	24 360
	—	6 209	24 360	30 569

	Prix cotés sur des marchés actifs [niveau 1] \$	Autres données observables [niveau 2] \$	Données non observables [niveau 3] \$	Total \$
<b>Au 31 octobre 2021</b>				
<b>Actifs financiers</b>				
Instruments financiers dérivés				
- Option de prépaiement	—	—	1 377	1 377
	—	—	1 377	1 377
<b>Passifs financiers</b>				
Passif lié aux bons de souscription	—	—	36 557	36 557
	—	—	36 557	36 557

### Participation ne donnant pas le contrôle

Le 31 mai 2021, à la suite d'un commun accord entre les deux parties, la Société a acquis la participation de 30 % que détenait l'actionnaire minoritaire dans Trafictours Canada inc. (« Trafictours ») pour ainsi porter sa participation à 100%. Trafictours est un voyageur réceptif qui propose des excursions et d'autres services aux vacanciers qui séjournent au Mexique, en République dominicaine et en Jamaïque. Le prix d'achat totalise 24 500 \$, soit un montant inférieur au montant de 37 800 \$ comptabilisé dans les états financiers consolidés de la Société au 31 octobre 2020, dont 15 000 \$ a été payé le 31 mai 2021. Le solde de 9 500 \$ est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs au 31 octobre 2022 et a été payé le 2 novembre 2022.

Jusqu'au 31 mai 2021, l'actionnaire minoritaire de la filiale Trafictours pouvait exiger que la Société achète les actions de Trafictours qu'il détenait à un prix égal à une formule préétablie, pouvant être ajusté selon les circonstances, et payable en espèces.

La variation de la participation ne donnant pas le contrôle se présente comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Solde au début de l'exercice	—	37 800
Résultat net	—	121
Autres éléments du résultat global	—	(4 008)
Variation de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle	—	(9 413)
Rachat de la participation ne donnant pas le contrôle	—	(24 500)
	—	—

### Gestion des risques découlant des instruments financiers

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée au risque de crédit et de contrepartie, au risque de liquidité, au risque de marché découlant des variations de taux de change de certaines devises, des variations des prix du carburant et des variations des taux d'intérêt. La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter les incidences sur ses revenus, ses charges et ses flux de trésorerie, découlant de la fluctuation des taux de change, des prix du carburant et des taux d'intérêt, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La direction de la Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques, des engagements ou obligations existants ou prévus qu'elle prévoit effectuer compte tenu de son expérience passée.

### Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit provient principalement d'une éventuelle incapacité des clients, des fournisseurs de services, des bailleurs d'aéronefs et moteurs et des institutions financières, y compris les autres contreparties liées aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers dérivés, à satisfaire leurs obligations.

Les créances-clients compris avec les clients et autres débiteurs à l'état consolidé de la situation financière totalisent 9 497 \$ au 31 octobre 2022 [9 775 \$ au 31 octobre 2021]. Les comptes clients sont composés de soldes à recevoir d'un grand nombre de clients, y compris des agences de voyages. Les comptes clients proviennent de la vente de vacances à forfait à des particuliers par l'entremise d'agences de voyages et de la vente de sièges à des voyageurs géographiquement dispersés. Aucun client ne représente plus de 10 % du solde des débiteurs aux 31 octobre 2022 et 2021. Au 31 octobre 2022, environ 14 % [environ 11 % au 31 octobre 2021] des débiteurs étaient impayés depuis plus de 90 jours après la date exigible, tandis qu'environ 78 % [environ 85 % au 31 octobre 2021] étaient en règle, à moins de 30 jours. Il n'est jamais arrivé que la Société encoure des pertes importantes pour ses comptes clients. À ce titre, la provision pour créances douteuses à la fin de chaque période, de même que la variation pour chacune des périodes, est négligeable.

Les soldes à recevoir de deux processeurs de cartes de crédit totalisent 196 894 \$ [77 733 \$ au 31 octobre 2021]. Le risque de crédit pour ces montants à recevoir est négligeable.

En vertu de certaines de ses ententes avec des fournisseurs de services, notamment des hôteliers, la Société effectue des dépôts afin de bénéficier d'avantages, entre autres relativement au prix, à l'exclusivité et à l'attribution de chambres. Au 31 octobre 2022, ces dépôts totalisent 28 140 \$ [7 471 \$ au 31 octobre 2021]. Ces dépôts sont compensés par les achats de nuitées dans ces hôtels et les achats chez ces fournisseurs. Le risque provient du fait que ces hôtels ne seraient pas en mesure d'honorer leurs obligations en fournissant les nuitées entendues, et que les fournisseurs ne seraient pas en mesure de fournir le service requis. La Société tente de minimiser son risque en limitant les dépôts aux seuls hôteliers et fournisseurs qui sont reconnus et réputés dans les marchés visés. Ces dépôts sont répartis sur un grand nombre d'hôtels et de fournisseurs et il n'est jamais arrivé que la Société doive radier un montant appréciable pour ses dépôts aux fournisseurs.

En vertu de ses baux pour des aéronefs et des moteurs, la Société effectue des dépôts lors de la mise en place de ceux-ci, notamment pour garantir les loyers résiduels. Ces dépôts totalisent 37 920 \$ au 31 octobre 2022 [33 926 \$ au 31 octobre 2021] et seront remboursés à l'échéance des baux. La Société est également tenue de verser des encaisses bailleurs sur la durée des baux afin de garantir le bon état des aéronefs. Ces encaisses bailleurs sont généralement remboursées à la Société sur dépôt de preuves que les entretiens afférents ont été effectués par la Société. Au 31 octobre 2022, les encaisses bailleurs ainsi réclamées totalisent 9 959 \$ [1 610 \$ au 31 octobre 2021] et sont comprises avec les Clients et autres débiteurs. Il ne s'est jamais produit que la Société doive radier un montant appréciable de dépôts et de réclamations d'encaisses bailleurs auprès des bailleurs d'aéronefs et de moteurs. Le risque de crédit pour ces montants à recevoir est négligeable.

Pour les institutions financières, y compris les diverses contreparties, le risque maximum de crédit au 31 octobre 2022 est lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie, y compris ceux en fiducie et autrement réservés et aux instruments financiers dérivés comptabilisés à l'actif. Ces actifs sont détenus ou transigés avec un nombre restreint d'institutions financières et autres diverses contreparties. La Société est exposée au risque que ces institutions financières et autres diverses contreparties, avec lesquelles elle détient des titres ou conclut des contrats, ne soient pas en mesure de respecter leurs engagements. La Société minimise son risque en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières et autres diverses contreparties de grande envergure ayant des cotes de crédit appropriées. La Société a pour politique de n'investir que dans des produits bénéficiant d'une cote de crédit minimale de R1-Mid ou mieux [selon Dominion Bond Rating Service [DBRS]], A2 [selon Standard & Poor's] ou P2 [selon Moody's] en plus d'être cotés par un minimum de deux firmes de cotation. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans les limites dictées par les différentes politiques de la Société. La Société réexamine ses politiques de façon régulière.

La Société estime ne pas être soumise à une concentration importante du risque de crédit au 31 octobre 2022.

## Risque de liquidité

La Société est exposée au risque de ne pas être en mesure d'honorer ses engagements financiers dans les délais établis aux termes de ses engagements et à un prix raisonnable [voir note 2]. La Société dispose d'un département de trésorerie qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances à l'échelle consolidée de la Société. Sous la supervision de la haute direction, le département de trésorerie gère les liquidités de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés. La Société s'est dotée d'une politique de placement dont les objectifs sont de préserver le capital, la liquidité des instruments et d'obtenir un rendement raisonnable. La politique précise les types d'instruments d'investissement permis, leur concentration, leur cote de crédit acceptable et leur échéance maximum.

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société au 31 octobre 2022, à l'exception des obligations locatives qui sont présentées à la note 14:

	Échéance de moins d'un an \$	Échéance de un à deux ans \$	Échéance de deux à cinq ans \$	Échéance de cinq ans ou plus \$	Flux de trésorerie contractuels totaux \$	Valeur comptable totale \$
Créditeurs et charges à payer	277 319	—	—	—	277 319	277 319
Dette à long terme	25 220	215 783	443 261	355 377	1 039 641	664 288
Instruments financiers dérivés	6 500	—	—	—	6 500	6 209
Passif lié aux bons de souscription	16 799	7 561	—	—	24 360	24 360
<b>Total</b>	<b>325 838</b>	<b>223 344</b>	<b>443 261</b>	<b>355 377</b>	<b>1 347 820</b>	<b>972 176</b>

## Risque de marché

### Risque de change

La Société est exposée au risque de change, principalement en raison de ses nombreuses ententes avec des fournisseurs étrangers, de ses obligations locatives, de ses achats de carburant, de sa dette à long terme et de ses revenus en devises étrangères, et en raison des fluctuations des taux de change en ce qui concerne principalement le dollar américain, l'euro et la livre sterling par rapport au dollar canadien et à l'euro, le cas échéant. Environ 66 % des coûts de la Société sont effectués dans une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui encoure les coûts alors qu'environ 21 % des revenus sont réalisés avec une devise autre que la monnaie de mesure de l'unité d'exploitation qui effectue la vente. Afin de préserver la valeur des engagements et des transactions anticipées, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de devises qui autorise l'utilisation de certains types d'instruments financiers dérivés liés aux devises en fonction de l'évolution anticipée des taux de change, dont l'échéance est généralement de moins de dix-huit mois. Au cours de l'exercice 2022, la Société a recommencé à utiliser des dérivés liés aux devises afin de mitiger les fluctuations des taux de change.

Les tableaux suivants résument la position nette, en dollars canadiens, des actifs financiers et passifs financiers de la Société et de ses filiales en devises, autres que leur monnaie de mesure des états financiers, au 31 octobre, en fonction de leur monnaie de mesure des états financiers :

Actif net (passif net)	Dollar américain \$	Euro \$	Livre sterling \$	Dollar canadien \$	Autres devises \$	Total \$
<b>2022</b>						
<b>Monnaie de mesure des états financiers des sociétés du groupe</b>						
Dollar américain	—	—	—	19	(1 816)	(1 797)
Livre sterling	255	88	—	3 144	—	3 487
Dollar canadien	(1 046 906)	28 230	22 501	—	(210)	(996 385)
Autres devises	(1 592)	6	—	—	1 226	(360)
<b>Total</b>	<b>(1 048 243)</b>	<b>28 324</b>	<b>22 501</b>	<b>3 163</b>	<b>(800)</b>	<b>(995 055)</b>

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, si le dollar canadien s'était apprécié de 1 %, en comparaison avec les autres devises, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur de 9 353 \$ alors que les autres éléments du résultat global auraient été supérieurs de 90 \$. À l'inverse, si le dollar canadien s'était déprécié de 1 %, en comparaison avec les autres devises, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été inférieur de 6 204 \$ alors que les autres éléments du résultat global auraient été inférieurs de 90 \$. En prenant le dollar américain individuellement aux fins de l'analyse de sensibilité, l'effet sur le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été supérieur de 9 401 \$ si le dollar canadien s'était apprécié et aurait été inférieur de 6 253 \$ si le dollar canadien s'était déprécié. Aucune autre devise prise individuellement aux fins de l'analyse de sensibilité n'aurait un impact important sur les résultats de la Société.

Au 31 octobre 2022, 31 % des besoins estimatifs de l'exercice 2023 étaient couverts par des dérivés liés aux devises [aucun des besoins estimatifs de l'exercice 2022 n'étaient couverts par des dérivés liés aux devises au 31 octobre 2021].

### **Risque de variation des prix du carburant**

La Société est particulièrement exposée aux fluctuations des prix du carburant. Étant donné les pressions concurrentielles au sein de l'industrie, rien ne garantit que la Société serait en mesure de répercuter toute augmentation des prix du carburant à ses clients en augmentant les tarifs et, le cas échéant, qu'une augmentation de tarifs suffirait à contrebalancer les coûts accrus de carburant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités, sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation. Afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques de carburant qui autorise l'utilisation de certains types d'instruments financiers dérivés liés au carburant, dont l'échéance est généralement de moins douze mois. Au cours de l'exercice 2022, la Société a recommencé à utiliser des dérivés liés au carburant afin de mitiger les fluctuations des prix du carburant.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, si les prix du carburant avaient varié de 10 %, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société pour l'exercice aurait été inférieur ou supérieur de 4 410 \$.

Au 31 octobre 2022, 24 % des besoins estimatifs de l'exercice 2023 étaient couverts par des dérivés liés au carburant [aucun des besoins estimatifs de l'exercice 2022 n'étaient couverts par des dérivés liés au carburant au 31 octobre 2021].

### **Risque de taux d'intérêt**

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, principalement en raison de ses facilités de crédit à taux variables. La Société gère son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et pourrait, le cas échéant, conclure des accords de swaps consistant à échanger des taux variables pour des taux fixes.

Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, si les taux d'intérêt avaient varié de 25 points de base, à la hausse ou à la baisse, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, le résultat net de la Société aurait été supérieur ou inférieur de 327 \$.

### **Gestion du risque de capital**

Les objectifs de la Société en termes de gestion du capital sont d'abord d'assurer la pérennité de celle-ci afin de pouvoir poursuivre son exploitation, de fournir un rendement à ses actionnaires, de fournir des avantages à ses autres parties prenantes et de maintenir une structure de capital la plus optimale possible afin de réduire le coût en capital.

La Société gère sa structure de capital en fonction de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société peut décider de déclarer des dividendes aux actionnaires, de remettre du capital à ses actionnaires et de racheter de ses actions sur le marché ou émettre de nouvelles actions. La Société utilise des ratios financiers non conformes aux IFRS afin d'évaluer sa structure de capital. Ces ratios sont décrits aux paragraphes suivants.

Depuis le 31 octobre 2021, la Société effectue le suivi de sa structure en capital en utilisant le ratio dette totale nette/capitalisation totale en visant un ratio inférieur à 50% à long terme. Ce ratio se calcule en divisant la dette totale nette par la capitalisation totale, qui correspond à la somme de la dette totale nette et de la capitalisation boursière. La dette totale nette est égale à la somme de la dette à long terme, des obligations locatives, du passif lié aux bons de souscription et de la subvention publique différée moins les coûts de financement reportés et la trésorerie et équivalents de trésorerie [non détenus en fiducie ou autrement réservés]. Quoique cette mesure soit couramment utilisée, elle ne reflète pas la juste valeur des contrats de location puisqu'elle ne considère pas les taux actuellement en vigueur pour des obligations assorties de conditions et de risques semblables. Le calcul du ratio dette totale nette/capitalisation totale se résume comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
<b>Dette totale nette</b>		
Dette à long terme	664 160	463 180
Subvention publique différée	169 025	167 394
Passif lié aux bons de souscriptions	24 360	36 557
Coûts de financement reportés	(12 552)	(19 368)
Obligations locatives	1 087 908	956 358
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(322 535)	(433 195)
	<b>1 610 366</b>	<b>1 170 926</b>
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	38 012	37 747
Cours de clôture	2,60	4,39
<b>Capitalisation boursière</b>	<b>98 831</b>	<b>165 709</b>
Dette totale nette	1 610 366	1 170 926
<b>Capitalisation totale</b>	<b>1 709 197</b>	<b>1 336 635</b>
<b>Ratio dette totale nette / Capitalisation totale</b>	<b>94,2 %</b>	<b>87,6 %</b>

Les facilités de crédit de la Société sont assorties de certaines clauses restrictives incluant entre autres un ratio lié au résultat d'exploitation ajustée et un niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie minimal. Ces ratios sont suivis par la direction et ensuite soumis trimestriellement au conseil d'administration de la Société. Au 31 octobre 2022, la Société bénéficiait d'une suspension de l'application de ces ratios de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023. À l'exception des clauses restrictives liées aux facilités de crédit, la Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée par des tiers.

## Note 8 Dépôts

	2022	2021
	\$	\$
Dépôts d'entretien aux bailleurs	135 563	80 777
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	37 920	33 926
Dépôts auprès de fournisseurs	28 140	7 471
	<b>201 623</b>	<b>122 174</b>
Moins tranche récupérable à moins d'un an	29 392	10 130
	<b>172 231</b>	<b>112 044</b>

## Note 9 Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives aéronefs \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation Immobilier et autres \$	Total \$
<b>Coût</b>							
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	117 118	135 486	57 193	78 684	1 300 068	122 450	1 810 999
Ajouts	537	7 605	4 646	19	158 425	1 001	172 233
Dispositions	(4 585)	(36)	(815)	(229)	(32 358)	(3 006)	(41 029)
Radiations	(7 159)	(2)	(14 302)	(20 189)	(10 765)	(9 000)	(61 417)
Dépréciation	—	(783)	—	—	—	—	(783)
Écart de change	—	—	121	4 924	—	4	5 049
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	<b>105 911</b>	<b>142 270</b>	<b>46 843</b>	<b>63 209</b>	<b>1 415 370</b>	<b>111 449</b>	<b>1 885 052</b>
<b>Amortissement cumulé</b>							
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	67 277	78 803	43 180	30 168	539 787	77 555	836 770
Amortissement	8 115	7 611	4 506	1 680	118 148	6 287	146 347
Dispositions	(4 585)	(36)	(663)	(229)	(29 028)	(2 486)	(37 027)
Radiations	(7 159)	(2)	(14 302)	(20 189)	(10 765)	(9 000)	(61 417)
Écart de change	—	—	121	104	—	3	228
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	<b>63 648</b>	<b>86 376</b>	<b>32 842</b>	<b>11 534</b>	<b>618 142</b>	<b>72 359</b>	<b>884 901</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 octobre 2022</b>	<b>42 263</b>	<b>55 894</b>	<b>14 001</b>	<b>51 675</b>	<b>797 228</b>	<b>39 090</b>	<b>1 000 151</b>

  

	Améliorations locatives aéronefs \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation Immobilier et autres \$	Total \$
<b>Coût</b>							
<b>Solde au 31 octobre 2020</b>	162 773	136 183	58 649	82 966	1 457 559	148 971	2 047 101
Ajouts	3 160	713	580	—	241 754	432	246 639
Dispositions	(46 562)	(790)	(174)	—	(379 552)	(19 453)	(446 531)
Radiations	(69)	(620)	(1 741)	(773)	(12 760)	(7 095)	(23 058)
Dépréciation	(2 184)	—	—	—	(6 933)	—	(9 117)
Écart de change	—	—	(121)	(3 509)	—	(405)	(4 035)
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	<b>117 118</b>	<b>135 486</b>	<b>57 193</b>	<b>78 684</b>	<b>1 300 068</b>	<b>122 450</b>	<b>1 810 999</b>
<b>Amortissement cumulé</b>							
<b>Solde au 31 octobre 2020</b>	102 260	71 272	39 844	29 591	806 496	81 256	1 130 719
Amortissement	10 808	8 850	5 225	1 394	117 268	7 045	150 590
Dispositions	(45 722)	(699)	(60)	—	(371 217)	(3 367)	(421 065)
Radiations	(69)	(620)	(1 741)	(773)	(12 760)	(7 095)	(23 058)
Écart de change	—	—	(88)	(44)	—	(284)	(416)
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	<b>67 277</b>	<b>78 803</b>	<b>43 180</b>	<b>30 168</b>	<b>539 787</b>	<b>77 555</b>	<b>836 770</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 octobre 2021</b>	<b>49 841</b>	<b>56 683</b>	<b>14 013</b>	<b>48 516</b>	<b>760 281</b>	<b>44 895</b>	<b>974 229</b>

## Immobilisations corporelles liées à la flotte

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société a retourné de façon anticipée au bailleur un Airbus A330 loué. Le retour a donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 21 457 \$. De plus, la Société a pris livraison de deux Airbus A321LR.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Société a retourné de façon anticipée aux bailleurs cinq aéronefs loués, soit quatre Airbus A330 et un Boeing 737-800, et deux baux d'Airbus A330 sont arrivés à échéance. Ces retours ont donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 426 114 \$ et 416 939 \$, respectivement. De plus, un Airbus A330 loué ne sera plus utilisé jusqu'à son retour au bailleur. Une charge de dépréciation correspondant à la totalité de la valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation, des composantes d'entretien et des améliorations locatives pour cet aéronef a été comptabilisée à l'état consolidé des résultats sous le poste Éléments spéciaux; ces charges de dépréciation totalisent 9 117 \$ [note 20].

## Terrain, édifice et améliorations locatives

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Société a renégocié des baux immobiliers, donnant lieu à une réduction de 19 453 \$ de l'actif au titre du droit d'utilisation immobilier [note 21].

Le 20 mai 2021, étant donnée la modification des objectifs stratégiques et la baisse des liquidités en lien avec la pandémie de COVID-19, le conseil d'administration de la Société a approuvé la cessation des activités de la division hôtelière. Aux 31 octobre 2022 et 2021, le terrain détenu au Mexique ne rencontre pas les critères nécessaires pour être présenté à titre d'actif détenu en vue de la vente. Étant donné les facteurs pré-cités et l'incertitude concernant l'utilisation future du terrain détenu au Mexique, des évaluations de sa valeur recouvrable comparativement à sa valeur comptable ont été effectuées aux 31 octobre 2022 et 2021. La valeur recouvrable du terrain à chacune des dates a été évaluée à partir de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur diminuée des coûts de sortie a été estimée basé sur des données d'entrée de niveau 3, soit des évaluations préparées par un évaluateur externe et indépendant en date du 13 octobre 2022 et du 19 octobre 2021, respectivement. Aux 31 octobre 2022 et 2021, la valeur recouvrable du terrain au Mexique établie correspond à sa valeur comptable; ainsi, aucune charge de dépréciation n'est requise.

## Note 10 Immobilisations incorporelles

	Logiciels \$	Marques de commerce \$	Listes de clients \$	Total \$
<b>Coût</b>				
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	<b>156 279</b>	<b>20 391</b>	<b>12 594</b>	<b>189 264</b>
Ajouts	3 697	—	—	3 697
Dispositions	(110)	—	—	(110)
Radiations	(979)	—	—	(979)
Écart de change	(167)	(126)	—	(293)
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	<b>158 720</b>	<b>20 265</b>	<b>12 594</b>	<b>191 579</b>
<b>Amortissement cumulé et dépréciation cumulée</b>				
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	<b>141 713</b>	<b>18 193</b>	<b>12 509</b>	<b>172 415</b>
Amortissement	6 997	—	85	7 082
Dispositions	(65)	—	—	(65)
Radiations	(979)	—	—	(979)
Écart de change	(135)	—	—	(135)
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	<b>147 531</b>	<b>18 193</b>	<b>12 594</b>	<b>178 318</b>
<b>Valeur comptable nette au 31 octobre 2022</b>	<b>11 189</b>	<b>2 072</b>	<b>—</b>	<b>13 261</b>

	Logiciels \$	Marques de commerce \$	Listes de clients \$	Total \$
<b>Coût</b>				
<b>Solde au 31 octobre 2020</b>	158 543	20 418	12 594	191 555
Ajouts	560	—	—	560
Radiations et dépréciation	(2 720)	—	—	(2 720)
Écart de change	(104)	(27)	—	(131)
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	156 279	20 391	12 594	189 264
<b>Amortissement cumulé et dépréciation cumulée</b>				
<b>Solde au 31 octobre 2020</b>	135 391	18 193	12 462	166 046
Amortissement	9 128	—	47	9 175
Radiations et dépréciation	(2 720)	—	—	(2 720)
Écart de change	(86)	—	—	(86)
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	141 713	18 193	12 509	172 415
<b>Valeur comptable nette au 31 octobre 2021</b>	14 566	2 198	85	16 849

## Note 11 Placement

La Société détient une participation de 50% dans Desarrollo Transimar, une société mexicaine exploitant un hôtel, le Marival Armony. Cette participation dans une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

La variation du placement dans Desarrollo Transimar se présente comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Solde d'ouverture	9 476	14 509
Apport en capital	707	821
Quote-part du résultat net	(2 477)	(4 704)
Écart de conversion	1 114	(1 150)
<b>Solde de fermeture</b>	<b>8 820</b>	<b>9 476</b>

Le placement a été converti au taux de clôture USD/CAD de 1,3641 au 31 octobre 2022 [1,2397 au 31 octobre 2021].

Aux 31 octobre 2022 et 2021, la Société a déterminé qu'il n'existait pas d'indications objectives de dépréciation de son placement dans une coentreprise, ni de reprise de valeur du placement.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées de Desarrollo Transimar aux 31 octobre 2022 et 2021:

	2022 \$	2021 \$
<b>État de la situation financière :</b>		
Actif courant	8 127	6 667
Actif non courant	87 330	80 335
Passif courant	4 768	3 875
Passif non courant	73 049	64 175
<b>Actif net</b>	<b>17 640</b>	<b>18 952</b>
<b>Valeur comptable du placement</b>	<b>8 820</b>	<b>9 476</b>
<b>État du résultat global :</b>		
Revenus	14 296	12 402
Résultat net et résultat global	(4 954)	(9 408)
<b>Quote part de la perte nette</b>	<b>(2 477)</b>	<b>(4 704)</b>

**Note 12**      **Autres actifs**

	2022	2021
	\$	\$
Coûts de financement reportés	12 552	19 368
	<b>12 552</b>	<b>19 368</b>

La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. Lors d'un tirage sur le financement non garanti CUGE, les coûts de financement reportés comptabilisés à l'actif sont appliqués en réduction de la valeur comptable initiale des passifs constatés, au pro-rata des montants tirés [note 15]. Les coûts de financement reportés incluent également des coûts de financement liés à la portion inutilisée des facilités de crédit CUGE [note 14].

**Note 13**      **Fournisseurs et autres créditeurs**

	2022	2021
	\$	\$
Fournisseurs	195 088	72 127
Salaires et avantages du personnel à payer	59 351	36 836
Frais courus	22 880	22 046
Sommes à remettre à l'État	12 578	10 781
	<b>289 897</b>	<b>141 790</b>

**Note 14**      **Dettes à long terme et obligations locatives**

Le tableau suivant présente les échéances et les taux d'intérêt moyens pondérés liés à la dette à long terme et aux obligations locatives aux 31 octobre 2022 et 2021. La partie courante des obligations locatives inclut des paiements de loyers différés liés aux baux d'aéronefs et aux baux immobiliers de 32 148 \$ et 51 \$, respectivement [80 989 \$ et 2 340 \$ en 2021, respectivement] :

	Échéance finale	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré %	2022 \$	2021 \$
<b>Dettes à long terme</b>				
Financement garanti - CUGE	2024	5,55	77 215	43 827
Financement non garanti - CUGE	2026	13,27	284 757	157 985
Facilité de crédit non garantie - Crédits voyage	2028	14,00	182 520	140 590
Entente de crédit à terme rotatif	2024	8,27	49 644	49 805
Entente de crédit subordonnée	2024	13,55	70 024	70 973
<b>Dettes à long terme</b>		<b>12,23</b>	<b>664 160</b>	<b>463 180</b>
<b>Obligations locatives</b>				
Flotte	2023-2034	5,85	1 044 951	904 922
Immobilier et autres	2023-2037	5,43	42 957	51 436
<b>Obligations locatives</b>		<b>5,83</b>	<b>1 087 908</b>	<b>956 358</b>
<b>Total dettes à long terme et obligations locatives</b>		<b>8,26</b>	<b>1 752 068</b>	<b>1 419 538</b>
Partie courante des obligations locatives			(137 165)	(171 557)
<b>Dettes à long terme et obligations locatives</b>			<b>1 614 903</b>	<b>1 247 981</b>

## Financement du gouvernement du Canada

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son accord avec le gouvernement du Canada. La nouvelle entente lui permet d'emprunter des liquidités maximales de 843 300 \$ par l'intermédiaire du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE), soit 100 000 \$ de plus que l'entente initiale. La nouvelle entente met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 50 000 \$ sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie. Les facilités de crédit entièrement remboursables mises à disposition par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada au titre du CUGE et dont la Société ne fait usage que selon ses besoins, se décomposent comme suit :

### Financement garanti CUGE

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de financement garanti CUGE afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires de 20 000 \$, portant le total de la facilité de crédit à 98 000 \$. La date d'échéance a également été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. La facilité de crédit est non renouvelable et garantie au moyen d'une charge de premier rang grevant les actifs des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions et continue de porter intérêt au taux des acceptations bancaires majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société a effectué des tirages pour un montant total de 34 000 \$. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Au 31 octobre 2022, un montant de 78 000 \$ était utilisé [44 000 \$ au 31 octobre 2021], dont la valeur comptable est de 77 215 \$ [43 827 \$ au 31 octobre 2021].

La Société a conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé en lien avec cet amendement.

De plus, l'obtention de liquidités supplémentaires selon l'entente amendée du 29 juillet 2022 liée au financement garanti CUGE a été traitée comme une nouvelle tranche de la dette à long terme existante. Les tirages futurs seront comptabilisés de la même manière que les tirages précédents.

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 10 000 \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

### Financement non garanti CUGE

Les 9 mars 2022 et 29 juillet 2022, la Société a renégocié certains termes de l'entente qui avaient été conclus avec le gouvernement du Canada pour le financement non garanti CUGE. Le 29 juillet 2022, la Société a ainsi obtenu l'accès à des liquidités supplémentaires de 80 000 \$, portant le total de la facilité de crédit non renouvelable et non garantie à 392 000 \$. Selon l'entente amendée le 9 mars 2022, la facilité de crédit porte dorénavant intérêt au taux de 5,0 % jusqu'au 31 décembre 2023 (précédemment jusqu'au 29 avril 2022), augmentant à 8,0 % jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023), puis de 2,0 % par an par la suite, avec possibilité de capitalisation des intérêts jusqu'au 31 décembre 2024 (précédemment jusqu'au 29 avril 2023). La date d'échéance du montant initial de 312 000 \$ de la facilité de crédit demeure le 29 avril 2026 alors que la date d'échéance de la tranche additionnelle de 80 000 \$ sera le 29 juillet 2027. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible.

La Société a conclu que les modifications liées aux intérêts selon l'entente amendée du 9 mars 2022 n'étaient pas substantielles telles que définies selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Ainsi, au 9 mars 2022, la valeur comptable du financement non garantie CUGE a été ajustée à la baisse afin de correspondre au montant révisé des flux de trésorerie futurs actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial. L'ajustement de 22 191 \$ a été comptabilisé à titre de gain sur modification de la dette à long terme et a été calculé comme suit:

	\$
Valeur comptable du passif financier initial avant la modification au 9 mars 2022	265 906
Valeur comptable du passif financier selon les nouvelles conditions au 9 mars 2022	243 715
<b>Gain sur modification de la dette à long terme</b>	<b>(22 191)</b>

L'obtention de liquidités supplémentaires selon l'entente amendée du 29 juillet 2022 liée au financement non garanti CUGE a été traitée comme une nouvelle tranche de la dette à long terme existante. Les tirages futurs seront comptabilisés de la même manière que les tirages précédents.

Le montage financier met également à la disposition de Transat une facilité de crédit additionnelle d'un montant maximum de 40 000 \$, sujette à certaines conditions préalables devant être remplies au plus tard le 29 juillet 2023, notamment l'obtention d'un financement supplémentaire d'une tierce partie.

Au 31 octobre 2022, un montant de 312 000 \$ était utilisé [176 000 \$ au 31 octobre 2021] et sa valeur comptable est de 284 757 \$ [157 985 \$ au 31 octobre 2021]. Au cours de la période de l'exercice terminée le 31 octobre 2022, la Société a effectué des tirages pour un montant total de 136 000 \$. La facilité de crédit inclut une option de prépaiement, qui constitue un dérivé incorporé, dont la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur comptable de la facilité de crédit. Ce dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; les variations de sa juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats sous variation de la juste valeur des dérivés. Au 31 octobre 2022, la juste valeur de l'option de prépaiement est de 128 \$ [1 377 \$ au 31 octobre 2021] et a été déterminée en utilisant un arbre de taux d'intérêt trinôme basé sur le modèle Hull-White.

Dans le contexte du montage financier amendé, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels, portant ainsi le total de bons de souscription à 17 687 500 [note 15] en lien avec le financement non garanti - CUGE.

#### **Facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage**

Le 9 mars 2022, la Société a renégocié l'accord conclu avec le gouvernement du Canada afin de lui permettre d'emprunter des liquidités supplémentaires maximales de 43 300 \$ sur la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyages, portant ainsi son total à 353 300 \$. Cette facilité de crédit non garantie a été accordée afin d'offrir un remboursement aux voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 et pour lesquels un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Cette facilité de crédit vient à échéance le 29 avril 2028 et porte intérêt au taux de 1,22 %. Dans la mesure où le financement garanti CUGE et le financement non garanti CUGE n'auront pas été remboursés, cette facilité de crédit pourrait devenir immédiatement exigible en cas de défaut en vertu du financement CUGE, y compris advenant un changement de contrôle et ce, en l'absence d'une renonciation par les prêteurs à en faire valoir l'exigibilité ou advenant un changement de contrôle sans le consentement des prêteurs.

L'obtention de liquidités supplémentaires sur la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage a été traitée comme une nouvelle tranche de la dette à long terme existante et a été comptabilisée de la même manière que les tranches précédentes.

Au 31 octobre 2022, la facilité de crédit était pleinement utilisée [310 000 \$ au 31 octobre 2021] et la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 182 520 \$ [140 590 \$ au 31 octobre 2021], un montant de 169 025 \$ [167 394 \$ au 31 octobre 2021] est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à ces prélèvements. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, un montant de 18 864 \$ [5 056 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021] a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Dans le cadre de la mise en place de ces facilités de crédit, la Société a pris certains engagements, relatifs notamment :

- Au remboursement des voyageurs dont le départ était prévu à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, pour lequel un crédit voyage a été émis en raison de la COVID-19. Les remboursements ont commencé au début du mois de mai 2021. Conformément à l'accord conclu, pour être éligibles, les clients devaient faire connaître leur souhait d'être remboursés avant le 26 août 2021;
- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien du niveau d'emploi actif à hauteur de celui constaté au 28 avril 2021.

## Autres facilités de crédit

### **Entente de crédit à terme rotatif**

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de crédit à terme rotatif de 50 000 \$ aux fins de ses opérations. Selon l'entente amendée, la date d'échéance a été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'acceptations bancaires ou d'emprunts bancaires, en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Aux 31 octobre 2022 et 2021, la facilité de crédit était pleinement utilisée.

La Société a conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé en lien avec cet amendement.

### **Entente de crédit subordonnée**

Le 29 juillet 2022, la Société a renégocié son entente de crédit subordonnée aux fins de ses opérations de 70 000 \$. Selon l'entente amendée, la date d'échéance a été prolongée au 29 avril 2024 (précédemment au 29 avril 2023). Les autres termes de l'entente demeurent inchangés. L'entente devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de deuxième rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux des acceptations bancaires, majoré d'une prime de 6,0 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 5,0 %. Jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 31 octobre 2022), une prime additionnelle de 3,75 % capitalisable s'ajoute aux intérêts. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. La Société bénéficie maintenant d'une suspension de l'application de certains ratios et conditions financières de la part de ses prêteurs jusqu'au 29 octobre 2023 (précédemment 30 octobre 2022). Aux 31 octobre 2022 et 2021, la facilité de crédit était pleinement utilisée.

La Société a conclu que la modification liée au prolongement de la date d'échéance n'était pas substantielle telle que définie par IFRS 9, *Instruments financiers*. Comme ce passif financier à taux variable a initialement été comptabilisé à un montant égal au principal à rembourser à l'échéance, une nouvelle estimation des paiements futurs n'a pas eu d'effet sur la valeur comptable du passif. Aucun ajustement n'a été comptabilisé en lien avec cet amendement.

### **Entente de crédit rotatif – Lettres de crédit**

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74 000 \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 octobre 2022, un montant de 55 935 \$ était utilisé [38 161 \$ au 31 octobre 2021] dont 31 273 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

## Coûts de financement

La charge d'intérêt pour les exercices terminés les 31 octobre 2022 et 2021 se détaille comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	50 377	16 520
Charge d'intérêt liée aux obligations locatives	47 660	45 567
Charge de désactualisation de la provision pour conditions de retour	2 973	983
Autres intérêts	4 304	13 954
<b>Coûts de financement</b>	<b>105 314</b>	<b>77 024</b>

Les autres intérêts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 sont principalement constitués des frais d'intérêts, d'attente et de mise en place liés à l'entente de crédit subordonnée de 70 000 \$.

## Charge de loyer

La charge de loyer pour les périodes terminées les 31 octobre 2022 et 2021 se détaille comme suit :

	2022 \$	2021 \$
Paiements de loyer variables	6 018	—
<b>Loyer d'aéronefs</b>	<b>6 018</b>	<b>—</b>
Paiements de loyer variables	1 059	—
Baux à court terme	3 483	950
Baux liés à des actifs de faible valeur	351	558
	<b>10 911</b>	<b>1 508</b>

## Flux de trésorerie liés aux obligations locatives

Les flux de trésorerie liés aux remboursements des obligations locatives sont présentés dans le tableau suivant :

	2022			2021		
	Flux de trésorerie \$	Variations sans effet sur la trésorerie \$	Total \$	Flux de trésorerie \$	Variations sans effet sur la trésorerie \$	Total \$
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>			<b>956 358</b>			<b>853 906</b>
Remboursements	(108 336)	—	(108 336)	(74 539)	—	(74 539)
Nouvelles obligations locatives (nouveaux contrats et amendements)	—	145 656	145 656	—	241 605	241 605
Portion intérêts des paiements de loyer différés	—	12 162	12 162	—	33 174	33 174
Compensation de paiements de loyers et résiliations de baux	—	(9 842)	(9 842)	—	(45 222)	(45 222)
Écart de change	—	91 910	91 910	—	(52 566)	(52 566)
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	<b>(108 336)</b>	<b>239 886</b>	<b>1 087 908</b>	<b>(74 539)</b>	<b>176 991</b>	<b>956 358</b>

## Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts liés à la dette à long terme et aux obligations locatives au 31 octobre 2022 s'établissent comme suit. Les intérêts sur la dette à long terme incluent seulement les intérêts dus au 31 octobre 2022. Les obligations locatives en dollars américains sont convertis au taux de clôture USD/CAD de 1,3641 au 31 octobre 2022 :

Exercice se terminant le 31 octobre	2023 \$	2024 \$	2025 \$	2026 \$	2027 \$	2028 et plus \$	Total \$
<b>Obligations liées à la dette à long terme</b>	—	196 883	—	284 757	—	182 520	664 160
Flotte	187 173	168 155	171 292	151 442	136 467	497 990	1 312 519
Immobilier et autres	3 993	3 319	5 788	5 357	5 426	35 575	59 458
<b>Obligations locatives</b>	<b>191 166</b>	<b>171 474</b>	<b>177 080</b>	<b>156 799</b>	<b>141 893</b>	<b>533 565</b>	<b>1 371 977</b>
<b>Total</b>	<b>191 166</b>	<b>368 357</b>	<b>177 080</b>	<b>441 556</b>	<b>141 893</b>	<b>716 085</b>	<b>2 036 137</b>

La note 9 présente l'information requise en vertu des actifs liés aux droits d'utilisation et à l'amortissement. La note 24 présente l'information en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années.

### Note 15 Passif lié aux bons de souscription

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement non garanti CUGE [note 14], le 29 avril 2021, la Société a émis au gouvernement du Canada un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75% de l'engagement total disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Le 29 juillet 2022, dans le cadre des amendements effectués au montage financier lié au financement non garanti CUGE, la Société a émis 4 687 500 bons de souscription additionnels visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 3,20 \$ par action, exerçables au cours d'une période de 10 ans, ce qui représente 18,75 % de l'engagement additionnel disponible au titre du financement non garanti CUGE.

Les bons de souscription sont acquis en proportion des tirages qui seront effectués. Selon les termes de l'entente du financement non garanti CUGE, dans l'éventualité où le prêt était remboursé avant le 31 décembre 2023 (précédemment avant le 29 avril 2022), 50 % des bons de souscription acquis seraient annulés.

Le nombre d'actions pouvant être émis à la suite de l'exercice des bons de souscription ne pourra excéder 25 % des actions présentement émises et en circulation ni faire en sorte que le porteur détienne, à la suite de l'exercice des bons, 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement non garanti CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 31 octobre 2022, un total de 13 000 000 bons de souscription [7 333 333 bons de souscription au 31 octobre 2021] étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement non garanti CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 17 687 500 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 503 036 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 8 184 464 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

De plus, en ce qui a trait aux 9 503 036 bons de souscription, par consentement mutuel, les parties peuvent régler leur exercice via un règlement en espèces. Dans la mesure où les actions de Transat sont cotées sur un marché organisé, la Société pourrait aussi choisir de régler l'exercice de ces mêmes 9 503 036 bons de souscription sur une base nette en actions, c'est-à-dire en émettant des actions sur la base du différentiel entre le cours au marché de l'action de Transat et le prix d'exercice des bons de souscription.

Étant donnée l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. À la date d'émission, selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes, la juste valeur des 13 000 000 bons de souscription émis le 29 avril 2021 a été estimée à 41 491 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 1,66 %, une volatilité prévue de 55,8 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle. La juste valeur des 4 687 500 bons de souscription émis le 29 juillet 2022 a été estimée à 9 792 \$ et comptabilisée à titre de passif. La Société a utilisé un taux d'intérêt sans risque de 2,69 %, une volatilité prévue de 53,3 % et une durée contractuelle de 10 ans dans son modèle.

La juste valeur initiale des bons de souscription a également été comptabilisée sous les autres actifs comme coûts de financement reportés associés au financement non garanti CUGE. Lors d'un tirage sur le financement non garanti CUGE, les coûts de financement reportés comptabilisés à l'actif sont appliqués en réduction de la valeur comptable initiale des passifs constatés, au pro-rata des montants tirés. L'escompte en découlant fera partie de la détermination du taux effectif de chaque tirage en conjonction avec les flux de trésorerie prévus pour le remboursement des tirages.

Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur.

À chaque date de clôture, la juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

La variation du passif lié aux bons de souscription pour l'exercice terminé le 31 octobre se détaille comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>36 557</b>	–
Émission	9 792	41 491
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	(21 989)	(4 934)
<b>Solde de fermeture</b>	<b>24 360</b>	<b>36 557</b>
Passif courant	16 799	20 622
Passif non courant	7 561	15 935
<b>Solde de fermeture</b>	<b>24 360</b>	<b>36 557</b>

Pour réévaluer le passif lié aux bons de souscription, classé de niveau 3, la Société a utilisé un modèle d'évaluation de Black-Scholes. Au 31 octobre 2022, la principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue, laquelle est estimée à 52,7 %. Une augmentation de 5,0 % de la volatilité prévue dans le modèle d'évaluation provoquerait une augmentation totale de 2 100 \$ du passif lié aux bons de souscription au 31 octobre 2022.

## Note 16 Provison pour conditions de retour

La provision pour conditions de retour est liée aux obligations contractuelles de retourner les aéronefs et les moteurs loués à la fin des baux dans des conditions d'entretien pré-déterminées. La variation de la provision pour conditions de retour pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022 se détaille comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>126 244</b>	143 598
Provisions supplémentaires	49 858	28 574
Changements d'estimations	(15 276)	(18 527)
Utilisation de la provision	(6 163)	—
Montants inutilisés repris	(2 864)	(28 384)
Charge de désactualisation	2 973	983
<b>Solde de fermeture</b>	<b>154 772</b>	126 244
Provisions courantes	—	3 065
Provisions non courantes	154 772	123 179
<b>Solde de fermeture</b>	<b>154 772</b>	126 244

Les changements d'estimations incluent notamment les modifications au taux d'inflation à appliquer aux coûts actuels estimés et au taux d'actualisation de la provision pour conditions de retour. Au 31 octobre 2022, les montants inutilisés repris correspondent au renversement de la provision pour conditions de retour pour trois aéronefs, dont un aéronef pour lequel le contrat de location a été résilié et deux aéronefs qui avaient retourné de façon anticipée en 2021.

Au 31 octobre 2021, les montants inutilisés repris incluent 7 521 \$ en lien avec des réparations futures sur des aéronefs qui n'auront pas lieu, 6 610 \$ en lien avec des contrats de location arrivés à échéance durant l'exercice et 14 253 \$ en lien avec les renversements des provisions pour conditions de retour pour les aéronefs dont les contrats de location ont été résiliés.

## Note 17 Avantages sociaux futurs

La Société offre des ententes de retraite de type à prestations définies à l'intention de certains membres de la haute direction et des régimes de retraite à cotisations définies à certains employés.

### Ententes à prestations définies et avantages postérieurs à l'emploi

Les ententes de retraite de type à prestations déterminées à l'intention de certains membres de la haute direction prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service admissibles et la moyenne des gains admissibles des cinq années pour lesquelles les gains admissibles du participant étaient les plus élevés. Ces ententes de retraite ne sont pas capitalisées, cependant, afin de garantir ses obligations relatives aux ententes de retraite de type à prestations définies, la Société a émis une lettre de crédit au fiduciaire au montant de 31 273 \$ [voir note 5]. La Société mesure ses obligations au 31 octobre de chaque exercice à l'aide d'une estimation actuarielle.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des variations de l'obligation au titre des prestations définies aux 31 octobre 2022 et 2021 :

	2022	2021
	\$	\$
Valeur actuelle des obligations au début de l'exercice	27 120	49 862
Coût des services rendus	1 108	1 360
Coût des modifications	(1 579)	3 295
Coûts financiers	848	1 099
Prestations versées	(1 120)	(29 094)
Pertes d'expérience	286	2 350
Gain actuariel sur l'obligation	(5 890)	(1 752)
<b>Valeur actuelle des obligations à la fin de l'exercice</b>	<b>20 773</b>	27 120

Le tableau suivant présente les composantes du coût des avantages de retraite pour les exercices clos les 31 octobre :

	2022	2021
	\$	\$
Coût des services rendus	1 108	1 360
Coût des modifications	(1 579)	3 295
Intérêts débiteurs	848	1 099
<b>Total des coûts au titre des avantages de retraite</b>	<b>377</b>	<b>5 754</b>

Le tableau suivant indique les paiements prévus être effectués en vertu des ententes de retraite de type à prestations déterminées au 31 octobre 2022 :

	\$
Un an et moins	1 183
Entre un an et cinq ans	5 515
Entre cinq et 10 ans	7 060
Entre 10 et 15 ans	7 585
Entre 15 et 20 ans	6 688
	<b>28 031</b>

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies se rapportant aux ententes de retraite est de 12,3 ans au 31 octobre 2022.

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer l'obligation de la Société au titre des avantages de retraite et le coût des avantages de retraite de la Société étaient comme suit :

	2022	2021
	%	%
<b>Obligation au titre des avantages de retraite</b>		
Taux d'actualisation	5,25	3,25
Taux de croissance des gains admissibles	2,75	2,75
<b>Coût des avantages de retraite</b>		
Taux d'actualisation	3,25	2,75
Taux de croissance des gains admissibles	2,75	2,75

Une augmentation de 0,25 point de pourcentage d'une des hypothèses actuarielles qui suivent aurait l'incidence suivante, toutes les autres hypothèses actuarielles demeurant inchangées :

	Coûts des avantages de retraite pour l'exercice clos le 31 octobre 2022	Obligations liées aux avantages de retraite au 31 octobre 2022
	\$	\$
Augmentation (diminution)		
Taux d'actualisation	(32)	(594)
Taux de croissance des gains admissibles	22	51

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation des avantages et des montants inscrits à l'état de la situation financière sous le poste Avantages sociaux futurs :

	2022	2021
	\$	\$
Actifs du régime à la juste valeur	—	—
Obligation au titre des prestations constituées	20 773	27 120
<b>Déficit des avantages de retraite</b>	<b>20 773</b>	<b>27 120</b>

Les variations du montant cumulatif des pertes actuarielles nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées comme un élément distinct des résultats non distribués, se détaillent comme suit :

Gains (pertes)	\$
<b>31 octobre 2020</b>	(15 254)
Pertes actuarielles	(597)
<b>31 octobre 2021</b>	(15 851)
Gains actuariels	5 603
<b>31 octobre 2022</b>	(10 248)

## Régimes de retraites à cotisations définies

La Société offre à certains employés des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations à ces régimes sont fondées sur un pourcentage des salaires.

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies, qui correspondent au coût comptabilisé, se sont établies à 12 584 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 [6 114 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021].

## Note 18 Capitaux propres

### Capital-actions autorisé

#### Actions à droit de vote variable de catégorie A

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détient plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détient plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;
- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;
- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

### **Actions à droit de vote de catégorie B**

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

### **Actions privilégiées**

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

### **Capital-actions émis et en circulation**

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	\$
<b>Solde au 31 octobre 2020</b>	37 747 090	221 012
<b>Solde au 31 octobre 2021</b>	37 747 090	221 012
Émission de la trésorerie	265 054	912
<b>Solde au 31 octobre 2022</b>	<b>38 012 144</b>	<b>221 924</b>

Au 31 octobre 2022, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 1 428 479 et à 36 583 665 [1 694 125 et 36 052 965 au 31 octobre 2021].

### **Régime d'options d'achat d'actions**

En vertu du régime d'options d'achat d'actions, la Société peut accorder aux personnes admissibles jusqu'à un maximum de 1 406 508 actions de catégorie A ou actions de catégorie B additionnelles à un prix par action correspondant au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'octroi des options. La période d'exercice des options ainsi que les conditions d'acquisitions, le cas échéant, sont déterminés lors de chaque octroi. Les options octroyées avant le 31 octobre 2013 peuvent être exercées au cours de périodes de dix ans, tandis que celles octroyées après le 31 octobre 2013 peuvent être exercées au cours d'une période de sept ans. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les options d'achat d'actions en circulation deviennent acquises.

Les tableaux suivants résument l'information sur les options en circulation :

	2022		2021	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)
Au début de l'exercice	1 108 262	7,55	1 738 570	10,13
Attribuées	150 000	4,18	150 000	4,61
Annulées	(672 898)	7,77	(128 953)	10,96
Expirées	(104 517)	7,86	(651 355)	13,07
<b>À la fin de l'exercice</b>	<b>480 847</b>	<b>6,13</b>	<b>1 108 262</b>	<b>7,55</b>
<b>Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice</b>	<b>180 847</b>	<b>9,01</b>	<b>958 262</b>	<b>8,01</b>

Fourchette des prix d'exercice \$	Options en circulation		Options pouvant être exercées		
	Nombre d'options en circulation au 31 octobre 2022	Durée de vie moyenne pondérée	Prix moyen pondéré \$	Nombre d'options pouvant être exercées au 31 octobre 2022	Prix moyen pondéré \$
4,18 à 4,61	300 000	6,3	4,40	—	—
6,01 à 10,94	180 847	1,1	9,01	180 847	9,01
	480 847	4,3	6,13	180 847	9,01

### **Charge de rémunération liée au régime d'options d'achat d'actions**

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Société a attribué 150 000 options d'achat d'actions [150 000 en 2021] à ses dirigeants et employés clés. Le modèle d'évaluation Black-Scholes est utilisé pour estimer la juste valeur moyenne des options à la date de leur attribution. Les hypothèses utilisées et la juste valeur moyenne pondérée des options à la date d'attribution se présentent comme suit :

	2022	2021
Taux d'intérêt sans risque	3,09 %	0,96 %
Durée de vie prévue	4 ans	4 ans
Volatilité prévue	64,7 %	67,0 %
Rendement de l'action	0,0 %	0,0 %
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution	2,15 \$	2,34 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 144 \$ [aucune charge de rémunération en 2021] relativement à son régime d'options d'achat d'actions.

### **Régime d'unités d'actions liées à la performance**

Des unités d'actions liées à la performance [« UAP »] sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions liées à la performance à l'intention des hauts dirigeants. En vertu de ce régime, chaque haut dirigeant admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAP. Les UAP consistent en l'octroi d'un nombre d'unités qui correspond à un pourcentage du salaire de base du participant, divisé par la juste valeur marchande des actions de catégorie B à la date d'octroi. Une fois acquises, les UAP donnent au participant le droit de recevoir un nombre d'actions équivalent ou un paiement en espèces, au gré de la Société; 100% de celles-ci deviennent acquises à la mi-janvier trois ans suivant leur octroi, sous réserve de l'atteinte des critères de performance établis lors de l'octroi. Les 50% restantes des UAP octroyées deviennent acquises à la mi-janvier trois ans suivant leur octroi, pourvu que le participant soit toujours employé par la Société. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les UAP attribuées deviennent acquises.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2022 et 2021, la Société n'a attribué aucune UAP à ses dirigeants et employés clés. Aux 31 octobre 2022 et 2021, il n'y avait aucune UAP attribuée. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Société n'a comptabilisé aucune charge de rémunération [renversement de la charge de rémunération de 1 843 \$ en 2021 dont la totalité a été comptabilisée comme transaction réglée en trésorerie] relativement à son régime d'unités d'actions liées à la performance.

### **Régime d'achat d'actions**

Un régime d'achat d'actions est offert aux employés admissibles de la Société et de ses filiales. En vertu du régime, au 31 octobre 2022, la Société était autorisée à émettre un maximum de 805 736 actions. Le régime permet à chaque employé admissible de souscrire un nombre d'actions dont la souscription globale n'excède pas 10 % de son salaire annuel en vigueur à la date d'adhésion. Le prix d'achat des actions dans le cadre du régime correspond au cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'émission des actions moins une décote de 10 %.

Au cours de l'exercice, la Société a émis 265 054 actions [aucune action en 2021] en vertu du régime d'achat d'actions.

## Régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque employé admissible un nombre d'actions dont le prix de souscription global correspond à un montant de 30 % ou 60 % du pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 5 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues à l'employé admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant les six premiers mois de la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société.

Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par l'employé en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 127 \$ [aucune charge de rémunération en 2021] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat et à l'accumulation de capital.

## Régime d'incitation à l'actionnariat permanent

Sous réserve de participer au régime d'achat d'actions offert aux employés admissibles de la Société, la Société attribue annuellement à chaque haut dirigeant admissible un nombre d'actions dont le prix de souscription global est égal au pourcentage maximum du salaire contribué, celui-ci n'excédant pas 10 %. Les actions ainsi attribuées par la Société sont dévolues graduellement au haut dirigeant admissible, sous réserve de la rétention par celui-ci durant la période de dévolution de la totalité des actions souscrites en vertu du régime d'achat d'actions de la Société. Les actions attribuées en vertu de ce régime sont acquises par la Société sur le marché et déposées au compte du participant au fur et à mesure de l'achat d'actions par le participant en vertu du régime d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Société a comptabilisé une charge de rémunération de 184 \$ [aucune charge de rémunération en 2021] relativement à son régime d'incitation à l'actionnariat permanent.

## Régime d'unités d'actions différées

Des unités d'actions différées [« UAD »] sont attribuées dans le cadre du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs indépendants. En vertu de ce régime, chaque administrateur indépendant reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAD. La valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédents l'attribution des UAD. Les UAD sont rachetées par la Société lorsqu'un administrateur cesse d'être un participant du régime. Aux fins du rachat d'UAD, la valeur d'une UAD est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAD.

Au 31 octobre 2022, le nombre d'UAD attribué s'élevait à 360 439 [302 203 au 31 octobre 2021]. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Société a comptabilisé un renversement de la charge de rémunération de 94 \$ [une charge de rémunération de 171 \$ en 2021] relativement à son régime d'unités d'actions différées.

## Régime d'unités d'actions avec restrictions

Des unités d'actions avec restrictions [« UAR »] sont attribuées annuellement dans le cadre du régime d'unités d'actions avec restrictions aux employés admissibles. En vertu de ce régime, chaque employé admissible reçoit une partie de sa rémunération sous forme d'UAR. La valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant l'attribution des UAR. Les droits rattachés aux UAR sont acquis sur une période de trois ans. Lorsqu'acquises, les UAR sont immédiatement rachetées par la Société, sous réserve de certaines conditions et certaines clauses de performances financières de la Société. Aux fins du rachat d'UAR, la valeur d'une UAR est déterminée en fonction du cours moyen pondéré des actions pendant les cinq jours de négociation précédant le rachat d'UAR. En vertu du régime, dans le cas d'un changement de contrôle, toutes les UAR attribuées deviennent acquises.

Au 31 octobre 2022 et au 31 octobre 2021, il n'y avait aucune UAR attribuée. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2022, la Société n'a comptabilisé aucune charge de rémunération [un renversement de la charge de rémunération de 4 687 \$ en 2021] relativement à son régime d'unités d'actions avec restrictions.

## Bons de souscription

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2022 et 2021, aucun exercice de bons de souscription n'a eu lieu. Conséquemment, la Société n'a émis aucune action en lien avec l'exercice de bons de souscription [note 15].

## Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	2022	2021
(en milliers, sauf les montants par action)	\$	\$
<b>NUMÉRATEUR</b>		
Résultat net attribuable aux actionnaires servant au calcul du résultat de base par action	(445 324)	(389 559)
Effet de la conversion présumée des bons de souscription	(21 989)	(4 934)
Retrancher l'effet antidilutif	21 989	4 934
Résultat net attribuable aux actionnaires servant au calcul du résultat dilué par action	(445 324)	(389 559)
<b>DÉNOMINATEUR</b>		
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	37 838	37 747
<b>Effet des titres potentiellement dilutifs</b>		
Options d'achat d'actions	—	18
Bons de souscription	—	1 807
Retrancher l'effet antidilutif	—	(1 825)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	37 838	37 747
<b>Perte par action</b>		
De base	(11,77)	(10,32)
Diluée	(11,77)	(10,32)

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, les 480 847 options d'achat d'actions en circulation et les 9 503 036 bons de souscription acquis pouvant être exercés via l'émission d'actions ont été exclus du calcul puisque leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions pour la période [1 108 262 options d'achat d'actions et 9 436 772 bon de souscription pour l'exercice clos le 31 octobre 2021].

## Note 19 Information supplémentaire sur les revenus et les charges

### Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients

Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

	2022	2021
	\$	\$
<b>Clients</b>		
Amérique	870 660	88 611
Transatlantique	752 419	26 383
<b>Autres</b>	<b>18 959</b>	<b>9 824</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>1 642 038</b>	<b>124 818</b>

## Soldes des contrats

Le tableau ci-dessous présente les soldes des contrats avec des clients :

	2022	2021
	\$	\$
Créances-clients [note 6]	9 497	9 775
Autres montants à recevoir [note 6]	196 894	77 733
Coûts des contrats, inclus dans les Charges payées d'avance	11 973	5 543
Dépôts de clients et revenus différés	602 509	292 158

## Salaires et avantages du personnel

	2022	2021
	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel	288 368	117 016
Avantages à long terme du personnel [note 17]	377	5 754
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	144	—
	288 889	122 770

Au cours de la période du 15 mars 2020 jusqu'au 7 mai 2022, la Société s'est prévalu de subventions salariales pour les entreprises touchées par la COVID-19 pour ses effectifs au Canada. Ces subventions lui ont permis, entre autres et jusqu'au 28 août 2021, de proposer aux employés mis à pied temporairement de percevoir une partie de leur salaire équivalente au montant de la subvention reçue, sans contrepartie de travail. La Société a déterminé qu'elle remplissait les critères d'admissibilité à titre d'employeur et a réclamé la SSUC pour la période du 15 mars 2020 au 23 octobre 2021 et a réclamé des subventions dans le cadre du PRTA et du PREPDT pour la période du 24 octobre 2021 au 7 mai 2022.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société s'est prévalu du PRTA et du PREPDT; ainsi, un montant de 24 403 \$ a été comptabilisé en lien avec ces programmes. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Société s'est prévalu de la SSUC: des montants de 25 758 \$ et 80 901 \$ respectivement, ont été comptabilisés en lien avec les employés actifs et pour les employés inactifs, qui correspond aux salaires qui leur ont été versés.

## Amortissement et dépréciation

	2022	2021
	\$	\$
Immobilisations corporelles	146 347	150 590
Immobilisations incorporelles amortissables	7 082	9 175
	153 429	159 765

## Note 20 Éléments spéciaux

	2022	2021
	\$	\$
<b>Éléments spéciaux</b>		
Indemnités de départ	847	6 739
Dépréciation d'actifs	783	—
Dépréciation des soldes des contrats et d'autres actifs	—	24 333
Dépréciation de la flotte (incluant actifs liés au droit d'utilisation) [note 9]	—	9 117
	<b>1 630</b>	<b>40 189</b>
<b>Éléments spéciaux liés à la transaction avec Air Canada</b>		
Paieement de résiliation	—	(12 500)
Honoraires professionnels	—	6 106
Renversement de charge de rémunération	—	(6 223)
	—	(12 617)
	<b>1 630</b>	<b>27 572</b>

Les éléments spéciaux incluent généralement les charges de restructuration et d'autres éléments inhabituels importants, incluant les pertes de valeurs.

### Éléments spéciaux

En raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit à l'échelle mondiale depuis le début de l'année 2020, les activités de l'entreprise ont été fortement perturbées. Ainsi, la Société a dû effectuer d'importantes réductions de capacité, principalement en 2021, et a comptabilisé des charges de dépréciation à cet effet ainsi que d'autres charges. Ces charges et pertes de valeur sont incluses dans les Éléments spéciaux.

Au 31 octobre 2022, les éléments spéciaux incluent une charge pour indemnités de départ de 847 \$ qui correspond aux coûts estimés des indemnités de cessation d'emploi et une charge de dépréciation d'actifs de 783 \$ relativement à la dépréciation de stocks de pièces de rechange durables de Boeing 737.

La variation de la provision pour indemnités de départ pour l'exercice terminé le 31 octobre se détaille comme suit:

	2022	2021
	\$	\$
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>5 220</b>	<b>—</b>
Provisions supplémentaires	847	6 739
Utilisation de la provision	(4 052)	(1 519)
<b>Solde de fermeture</b>	<b>2 015</b>	<b>5 220</b>

Au 31 octobre 2021, les éléments spéciaux incluent la dépréciation des soldes de contrats de 21 917 \$ en lien avec les commissions, les frais liés au système de distribution mondial et les frais de carte de crédit qui ne seront pas remboursés à la Société dans le cadre des remboursements offerts aux voyageurs. De plus, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 2 416 \$ en lien avec les dépôts liés à un aéronef déprécié.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, il a été déterminé qu'un Airbus A330 loué ne sera plus utilisé jusqu'à son retour au bailleur. Une charge de dépréciation totalisant 9 117 \$ a été comptabilisée à cet effet.

En raison de la pandémie de COVID-19, la Société a entrepris la réduction de son effectif au moyen de mises à pied permanentes. Des indemnités de départs de 6 739 \$ ont été comptabilisées en 2021, dont 5 220 \$ est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs au 31 octobre 2021. La provision comprend les coûts estimés des avis et des indemnités de cessation d'emploi estimées prévues dans les conventions collectives de la Société et les lois en vigueur, dont le montant pourrait être ajusté selon divers facteurs comme le préavis pertinent et le nombre d'employés en mise à pied et la période pendant laquelle ils le demeurent.

## Éléments spéciaux liés à la transaction avec Air Canada

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, le montant convenu de 12 500 \$ de frais de résiliation de la convention d'arrangement acquitté par Air Canada, des honoraires professionnels de 6 106 \$ ainsi qu'un renversement des charges de rémunération de 6 223 \$ ont été comptabilisés en lien avec la transaction résiliée avec Air Canada. Les charges de rémunération étaient principalement liées aux régimes de rémunération à base d'actions qui incluent une clause de changement de contrôle ainsi qu'aux ajustements comptabilisés aux provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions. La comptabilisation des charges de rémunération à titre d'éléments spéciaux découlait de l'offre d'Air Canada, qui rendait probable l'atteinte du critère de changement de contrôle inclus dans certains régimes de rémunération à base d'actions de la Société et qui, également, modifiait la période d'acquisition des droits. À la suite de la résiliation de la convention d'arrangement avec Air Canada, la Société a comptabilisé des renversements de charges de rémunération visant à réduire et même annuler certaines provisions liées aux plans de rémunération fondés sur des actions, pour lesquelles le seuil de critère de performance n'a pas été atteint.

### Note 21 Gain sur cession d'actifs

Le gain sur cession d'actifs est lié à la cession d'actifs et à la résiliation de contrats de location.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, le gain sur cession d'actif de 3 934 \$ est principalement dû au retour anticipé au bailleur d'un Airbus A330. Cette résiliation de bail a entraîné la comptabilisation d'un gain de 4 085 \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 3 976 \$ et d'autres actifs et passifs totalisant 109 \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour ce bail d'aéronef avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, en raison des importantes réductions de capacité liées à la pandémie de COVID-19, la Société a retourné de façon anticipée aux bailleurs cinq aéronefs loués, soit quatre Airbus A330 et un Boeing 737-800. Ces résiliations de baux ont entraîné la comptabilisation d'un gain de 14 580 \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 19 992 \$, d'immobilisations corporelles de 9 274 \$ et de provision pour conditions de retour de 3 862 \$. La valeur comptable des actifs liés au droit d'utilisation pour quatre de ces baux d'aéronefs résiliés avait été entièrement dépréciée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Société a comptabilisé un gain sur résiliation de baux immobiliers de 2 613 \$, qui résulte du renversement d'obligations locatives de 22 066 \$ et d'immobilisations corporelles de 19 453 \$.

### Note 22 Impôts sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt pour les exercices clos les 31 octobre sont les suivantes :

États des résultats consolidés	2022 \$	2021 \$
<b>Exigibles</b>		
Impôts sur le résultat exigibles	1 078	(172)
Ajustement des impôts (recouvrables) à payer pour les exercices antérieurs	(4 252)	120
	<b>(3 174)</b>	<b>(52)</b>
<b>Différés</b>		
Liés aux différences temporelles	1 195	1 837
Ajustement des impôts différés pour les exercices antérieurs	114	(19)
Comptabilisation d'une différence temporelle précédemment non reconnue	(2 284)	(1 743)
	<b>(975)</b>	<b>75</b>
<b>Charge (récupération) d'impôt sur le résultat</b>	<b>(4 149)</b>	<b>23</b>

Le rapprochement des impôts sur le résultat, calculés selon les taux d'impôt prévus par la loi au Canada, et de la charge d'impôt se présentait comme suit pour les exercices clos les 31 octobre :

	2022		2021	
	%	\$	%	\$
Impôts sur le résultat au taux prévu par la loi	26,5	(119 110)	26,5	(103 194)
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :				
Effet des écarts de taux d'imposition nationaux et étrangers	0,3	(1 258)	—	34
Éléments non déductibles (non imposables)	—	(107)	(1,0)	3 845
Pertes de l'année courante non constatées	(27,2)	122 061	(25,9)	100 745
Comptabilisation d'une différence temporelle précédemment non reconnue	0,5	(2 284)	0,4	(1 743)
Ajustements d'exercices antérieurs	0,9	(4 138)	—	101
Incidence découlant de changements de taux	—	—	0,1	(143)
Autres	(0,1)	687	(0,1)	378
	<b>0,9</b>	<b>(4 149)</b>	<b>—</b>	<b>23</b>

Le taux d'imposition prévu par la loi applicable a été de 26,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 [26,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2021].

L'impôt différé tient compte de l'incidence fiscale nette des différences temporelles entre la valeur des actifs et des passifs à des fins comptables et à des fins fiscales. Les principales composantes ainsi que les variations des différences temporelles des actifs et des passifs d'impôt différé pour les exercices 2022 et 2021 s'établissent comme suit :

	2022				
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé aux résultats	Comptabilisé au résultat global	Différences de conversion	Solde à la clôture de l'exercice
	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	5 009	527	—	—	5 536
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:					
Immobilisations corporelles et logiciels	(229 762)	(7 516)	—	(53)	(237 331)
Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels	111	(29)	—	—	82
Obligations locatives	227 832	14 426	—	—	242 258
Instruments financiers dérivés	—	(177)	—	—	(177)
Autres actifs financiers et autres actifs	(3 836)	(6 503)	—	—	(10 339)
Provisions	33	247	—	—	280
<b>Impôt différé</b>	<b>(613)</b>	<b>975</b>	<b>—</b>	<b>(53)</b>	<b>309</b>

	2021				
	Solde à l'ouverture de l'exercice	Comptabilisé aux résultats	Comptabilisé au résultat global	Différences de conversion	Solde à la clôture de l'exercice
	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	5 279	(270)	—	—	5 009
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:					
Immobilisations corporelles et logiciels	(209 414)	(20 409)	—	61	(229 762)
Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels	—	111	—	—	111
Obligations locatives	208 686	19 146	—	—	227 832
Instruments financiers dérivés	(68)	(7)	75	—	—
Autres actifs financiers et autres actifs	(5 349)	1 513	—	—	(3 836)
Provisions	192	(159)	—	—	33
<b>Impôt différé</b>	<b>(674)</b>	<b>(75)</b>	<b>75</b>	<b>61</b>	<b>(613)</b>

Les actifs nets d'impôt différé se détaillent comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	953	–
Passifs d'impôt différé	(644)	(613)
<b>Actifs nets d'impôt différé</b>	<b>309</b>	<b>(613)</b>

Les pertes autres qu'en capital enregistrées dans diverses juridictions expirent comme suit :

	Non Constatées	Constatées
	\$	\$
Année d'expiration		
2023 - 2027	4 426	–
2028 - 2032	–	672
2033 - 2037	3 416	–
2038 - 2042	1 045 761	18 744
Sans expiration	777	2 898
	<b>1 054 380</b>	<b>22 314</b>

Au 31 octobre 2022, les pertes reportées prospectivement, autres qu'en capital, et les autres différences temporelles non reconnues se détaillent comme suit :

	Canada				Total
	Fédéral	Québec	Mexique	Autres	
	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes autres qu'en capital reportées	1 041 836	1 047 158	2 356	10 188	1 054 380
Pertes en capital	2 629	2 629	–	–	2 629
Excédent de la base fiscale sur la valeur comptable des:					
Immobilisations corporelles et logiciels	14 318	13 531	28 145	52	42 515
Immobilisations incorporelles, excluant les logiciels	2 953	2 953	–	–	2 953
Obligations locatives	174 400	174 400	–	38	174 438
Instruments financiers dérivés	239	239	–	–	239
Autres actifs financiers et autres actifs	10 315	10 315	–	–	10 315
Provisions	34 077	34 077	–	–	34 077
Avantages du personnel	20 773	20 773	–	–	20 773
Dons reportés	971	1 438	–	–	971
	<b>1 302 511</b>	<b>1 307 513</b>	<b>30 501</b>	<b>10 278</b>	<b>1 343 290</b>

La Société a constaté un passif d'impôts différés de 4 700 \$ en lien avec les résultats non distribués d'une de ses filiales étrangères. La Société n'a constaté aucun autre passif d'impôt différé sur les résultats non distribués de ses filiales étrangères et de sa coentreprise puisqu'ils sont considérés être réinvestis indéfiniment. Cependant, si ces résultats étaient distribués sous forme de dividende ou autrement, la Société pourrait être assujettie à des impôts des sociétés et/ou à des retenues d'impôt à la source au Canada et/ou à l'étranger.

Par ailleurs, au cours des exercices passés, les autorités fiscales avaient remis en question la déductibilité fiscale des pertes que la Société avait déclarées concernant ses placements dans les PCAA (Papier commercial adossé à des actifs). Relativement à cette situation, la Société avait versé, en 2015, un montant total de 15 100 \$ aux autorités fiscales et s'était opposée aux avis de cotisation reçus. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2022, la Société et les autorités fiscales se sont entendues sur le traitement fiscal relativement à la déductibilité fiscale des pertes liées aux PCAA. Ainsi, en vertu de cette entente de règlement, en plus de récupérer le montant de 15 100 \$ versé en 2015, la Société a comptabilisé une récupération d'impôts sur le résultat additionnelle de 5 347 \$ ainsi que des intérêts de 2 129 \$. Au 31 octobre 2022, le solde d'impôts sur le résultat à recevoir inclut un montant de 4 884 \$ [15 100 \$ au 31 octobre 2021] relativement à cette entente de règlement alors que le solde des débiteurs inclut un montant de 1 862 \$ relativement aux intérêts courus à recevoir.

## Note 23 Opérations et soldes entre apparentés

Les états financiers consolidés incluent ceux de la Société ainsi que ceux de ses filiales. Les principales filiales et coentreprise de la Société se détaillent comme suit :

	Pays d'incorporation	2022	% détenu 2021
Air Transat A.T. inc.	Canada	100,0	100,0
Transat Tours Canada inc.	Canada	100,0	100,0
Transat Distribution Canada inc.	Canada	100,0	100,0
11061987 Florida Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Transat Holidays USA Inc.	États-Unis	100,0	100,0
The Airline Seat Company Ltd.	Royaume Uni	100,0	100,0
Air Consultants France S.A.S.	France	100,0	100,0
Caribbean Transportation Inc.	Barbade	100,0	100,0
CTI Logistics Inc.	Barbade	100,0	100,0
Sun Excursions Caribbean Inc.	Barbade	100,0	100,0
Propiedades Profesionales Dominicanas Carhel S.R.L.	République dominicaine	100,0	100,0
Servicios y Transportes Punta Cana S.R.L.	République dominicaine	100,0	100,0
TTDR Travel Company S.A.S.	République dominicaine	100,0	100,0
Turissimo Carribe Excusiones Dominican Republic C por A	République dominicaine	100,0	100,0
Turissimo Jamaica Ltd.	Jamaïque	100,0	100,0
Laminama S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Promociones Residencial Morelos S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Promotora Turística Regional S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Trafictours de Mexico S.A. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Desarrollo Transimar S.A. de C.V.	Mexique	50,0	50,0

Le 31 mai 2021, la Société, qui détenait 70 % des actions de Trafictours, a acquis la participation de 30 % détenue par l'actionnaire minoritaire, à la suite d'un commun accord entre les deux parties.

## Rémunération des membres clés de la direction

La rémunération annuelle et la charge de rémunération connexe des administrateurs et des membres clés de la haute direction, soit la Présidente et cheffe de la direction de la Société et les principaux vice-présidents de la Société se détaillent comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel	5 627	5 876
Avantages à long terme du personnel	(471)	4 655

## Note 24 Engagements et éventualités

### Contrats de location et autres engagements

Au 31 octobre 2022, la Société est partie à des engagements pour la location de sept Airbus A321LR dont la livraison s'échelonne jusqu'en 2024, de trois Airbus A321XLR à être livrés en 2025 et 2026 et d'un Airbus A321neo à être livré en 2023. La Société a aussi des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que des obligations d'achat, en vertu de divers contrats avec des fournisseurs, notamment en lien avec les contrats de service informatique, effectués dans le cours normal des affaires. Le tableau suivant présente les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années et des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que les obligations d'achat :

Exercice se terminant le 31 octobre	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location (aéronefs et autres)	7 822	46 548	58 206	75 677	80 840	707 417	976 510
Obligations d'achat	9 385	3 139	4 782	32	14	—	17 352
	<b>17 207</b>	<b>49 687</b>	<b>62 988</b>	<b>75 709</b>	<b>80 854</b>	<b>707 417</b>	<b>993 862</b>

### Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines d'entre elles n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

### Autre

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte.

## Note 25 Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 5, 14, 17 et 24 des états financiers consolidés fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

### Contrats de location

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

### Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 octobre 2022, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 469 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 octobre 2022, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

### Note 26 Informations sectorielles

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Les produits des activités ordinaires ainsi que les actifs non courants hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.





# Meilleure compagnie aérienne loisirs en Amérique du Nord en 2022

## Renseignements

[transat.com](http://transat.com)

Pour tout renseignement, veuillez communiquer par écrit avec le Chef de la direction financière.

*This annual report is available in English.*

## Bourse

Toronto Stock Exchange (TSX)  
TRZ

## Agent des transferts et agent comptable des registres

Compagnie Trust TSX

1190, avenue  
des Canadiens-de-Montréal  
Bureau 1700  
Montréal (Québec)  
H3B 0G7

Sans frais: 1 800 387-0825

[shareholderinquiries@tmx.com](mailto:shareholderinquiries@tmx.com)

[tsxtrust.com](http://tsxtrust.com)

## Auditeurs

Ernst & Young  
s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Montréal (Québec)

## Assemblée annuelle des actionnaires

Le jeudi 9 mars 2023



[transat.com](http://transat.com)

**Siège social**

Transat A.T. inc.

Place du Parc  
300, rue Léo-Pariseau  
Bureau 600  
Montréal (Québec)  
H2X 4C2

Téléphone : 1 514 987-1660

Télécopieur : 1 514 987-8035

[transat.com](http://transat.com)

[info@transat.com](mailto:info@transat.com)